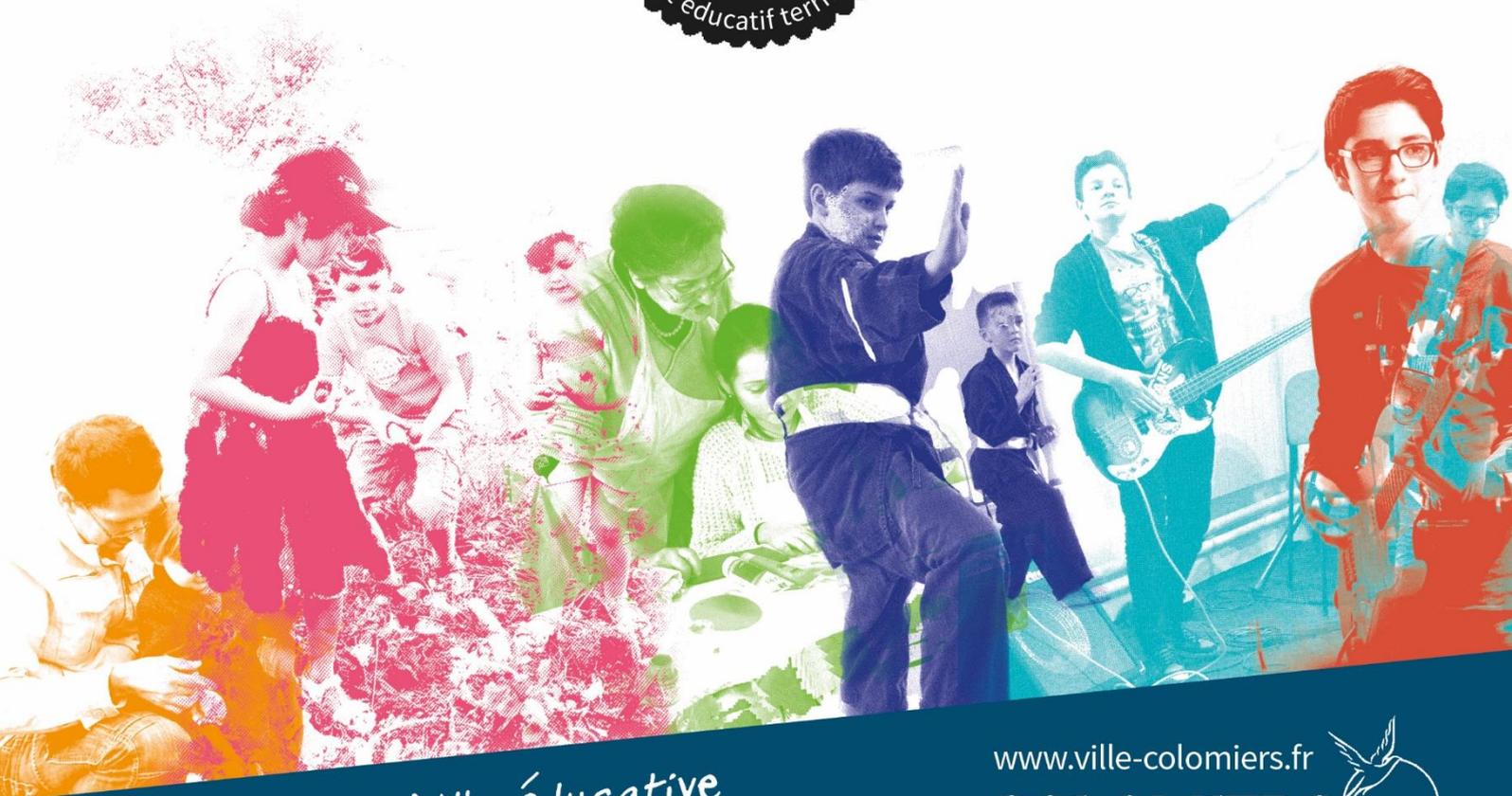




Projet **EDucatif** **Territorial**

Favoriser l'épanouissement des enfants et des
jeunes Colomérin.e.s, nos citoyen.nes de demain



Colomiers Ville éducatrice

www.ville-colomiers.fr

COLOMIERS



1. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE	6
1.1. Contexte démographique et statistiques	6
1.2. Compétences territoriales de la collectivité en matière de structure d'accueil enfance et établissements scolaires	10
1.3. Établissements scolaires publics et privés.....	11
1.4. Organisation du temps scolaire	16
1.5. Les équipements livrés depuis 2018	17
1.6. Grille tarifaire et dossier unique.....	18
2. EVALUATION DU PEDT 2018-2022 ET DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EDUCATIFS.....	20
2.1. Rapport	20
2.2. Synthèse des éléments	72
2.2.1. Les éléments concernant le cadre du Pedt.....	72
2.2.2. Les points saillants positifs	73
2.2.3. Les points saillants à améliorer	74
2.2.4. Les préconisations et recommandations.....	74
3. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 ET LIEN AVEC LES GRANDS CONTRATS DE TERRITOIRE.....	76
3.1. Les dispositifs du territoire existant en 2022.....	76
3.2. Le périmètre du Pedt en lien avec les grands contrats du territoire.....	77
3.2.1. Le périmètre du Pedt.....	77
3.2.2. Le maillage des dispositifs contractuels et des politiques publiques	78
3.3. Le socle, les axes et les objectifs du Pedt 2022-2025.....	84
3.3.1. Le socle du Pedt	85
3.3.2. Les axes stratégiques et les objectifs généraux.....	87
3.3.3. Pedt et les dispositifs éducatifs	91
3.4. Tableau de synthèse du projet 2022 – 2025.....	95



4. GOUVERNANCE ET EVALUATION : LE COMITE DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION	
AUTOUR DU PEDT	100
4.1. La coordination politique et administrative du Pedt	100
4.2. Le comité de pilotage du Pedt.....	101
4.3. Le comité technique	102
4.4. Le forum Pedt	102
4.5. Le comité partenarial d’engagement des projets et des parcours découvertes	103
4.6. Les conseils techniques de secteurs	103
4.7. L’évaluation	104
5. PLAN MERCREDI - EVALUATION	106
5.1. Organisation et moyens mis en œuvre dans le plan mercredi 2018-2022.....	106
5.2. Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes de la charte qualité du plan mercredi.....	107
5.3. Organisation du plan mercredi 2022-2025	115
5.4. Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes de la charte qualité du plan mercredi	115
ANNEXES	123





INTRODUCTION

Le PEDT 2022 – 2025 est le 3^{ème} PEDT de la Ville de Colomiers.

Il s'inscrit dans une continuité avec les projets précédents, et dans un engagement partagé fort de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Il s'articule avec l'ensemble des autres dispositifs partenariaux :

- La Convention territoriale Globale 2022-2026 conclue avec la CAF,
- La labellisation Cité Educative d'une partie de la commune,
- La labellisation ville amie des enfants par l'UNICEF,
- La politique jeunesse de la ville de Colomiers,
- Le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité,
- Le Programme de réussite éducative.

La première vocation du PEDT reste de structurer en termes de proposition éducative de qualité (en favorisant la découverte, l'éveil, et le développement des apprentissages), les temps libérés de l'enfant en complément des temps scolaires et familiaux. Il a aussi vocation à faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs : parents et familles, écoles et collèges, services municipaux, associations, porteurs de projets, institutions d'accompagnement éducatif pour les enfants à besoins particuliers...

Le PEDT se veut aussi l'incarnation des politiques éducatives municipales. Des moyens conséquents (humains, matériels et techniques, mobiliers et immobiliers) continueront d'être alloués à son déploiement pour cette nouvelle période 2022-2025.

Cette version du PEDT est le document cadre. Elle regroupe l'ensemble des éléments d'évaluation du précédent PEDT, les éléments de diagnostic éducatif du territoire et la projection pour 2022- 2025.

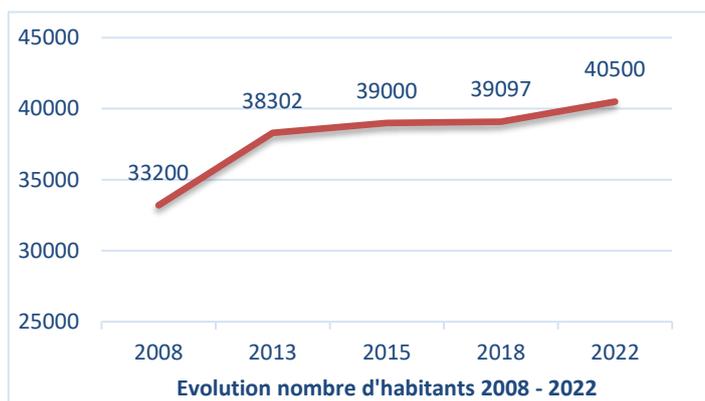
Les annexes reprennent tous les outils utilisés pour l'évaluation.

Une version plus synthétique de ce document sera diffusée, une fois le PEDT validé, à l'ensemble des co-éducateurs du territoire pour faciliter leur appropriation quotidienne de cet outil de travail.

1. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE

1.1. Contexte démographique et statistiques

Afin d'éclairer la connaissance du territoire, des indicateurs issus de l'INSEE et de bases de données de la ville sont synthétisés dans les tableaux et graphiques suivants.

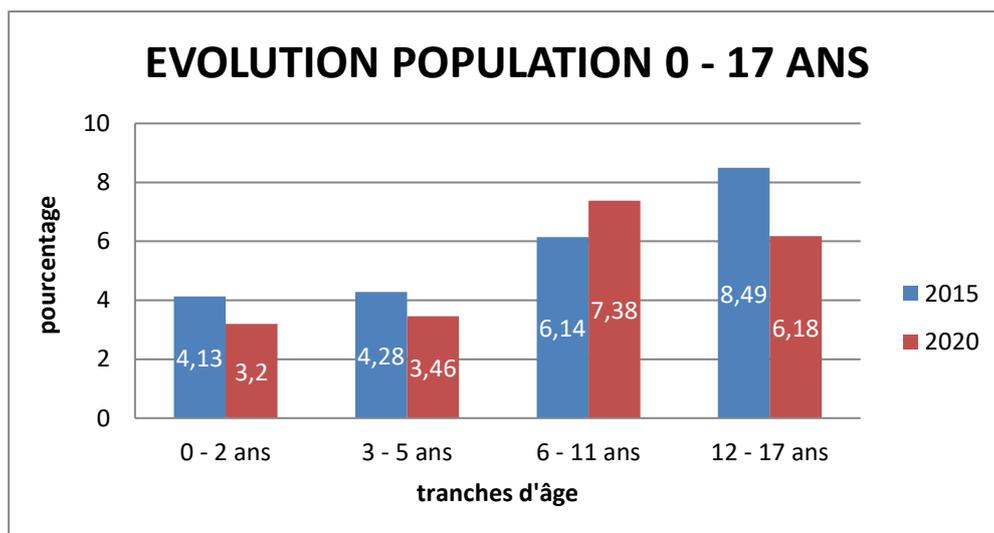


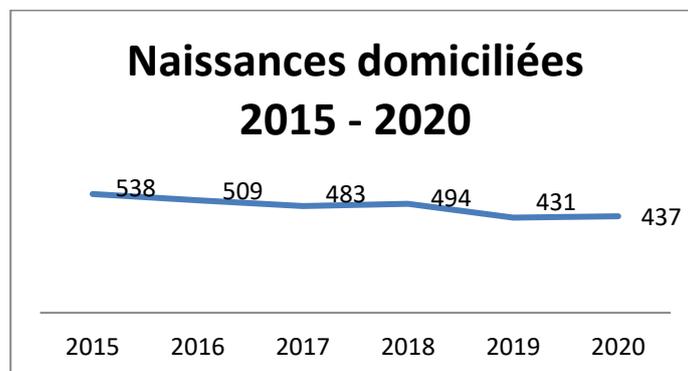
La population columérine compte depuis peu 40 000 habitants, avec une dynamique de croissance importante depuis 2008 (+22%) qui se stabilise depuis 2013 (6%).

- La population du territoire est jeune
- 40% des habitants ont moins de 30 ans
 - 20% de la population est âgée de moins de 20 ans

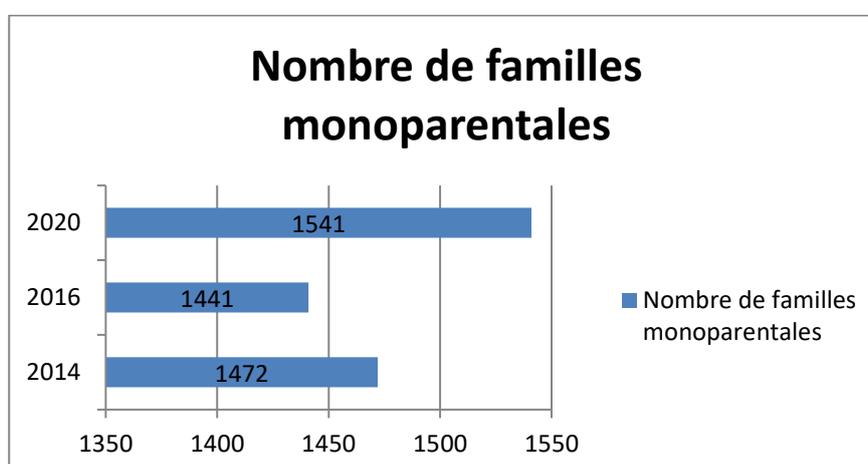
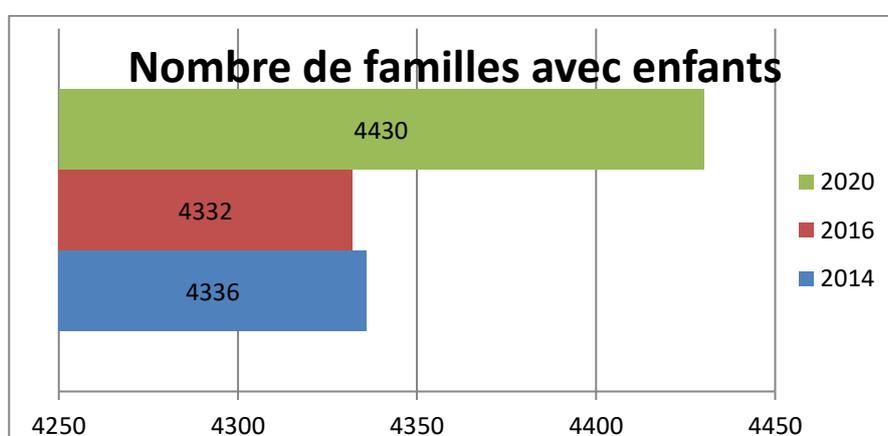
La tranche des moins de 18 ans, est passée, entre 2015 et 2020, de 23% à 20% de la population globale

On constate une légère baisse (2.3 point) pour les tranches 0-2, 3-5 et 12-17 ans et une légère augmentation (1.24 points) pour la tranche des 6-11 ans. Cette dernière cohorte est d'ailleurs la plus importante en 2020 (7.4% de la population globale).

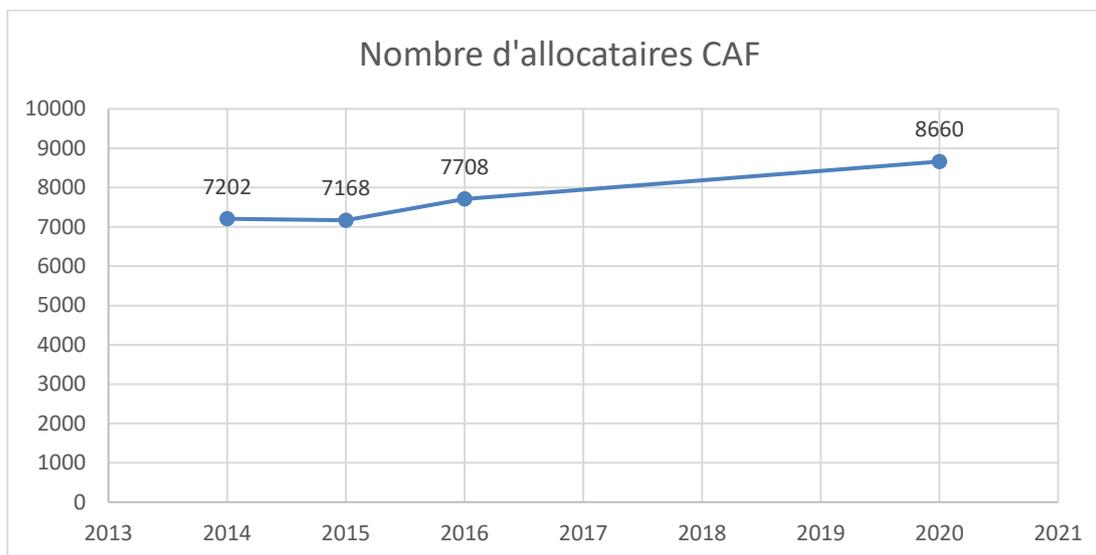




Après une forte évolution durant une dizaine d'années, on constate depuis 2015 une baisse continue des naissances domiciliées : -101 naissances par an en 5 an, soit 19% de naissance en moins (1 naissance sur 5). Le nombre de naissances semble désormais en cours de stabilisation.



Les familles monoparentales représentent 30% de la population, soit une famille sur trois (contre 25% au niveau national), avec une augmentation de 6% en 4 ans (+ 100 familles) Ce taux élevé justifie de la part de la commune des politiques fortes de soutien aux familles avec des amplitudes horaires péri et extra-scolaires importantes (7h30- 18h30), en multipliant les dispositifs (Alae, Centres de loisirs, Maisons Citoyennes, etc...) et en proposant des tarifications basses pour favoriser un large accès.

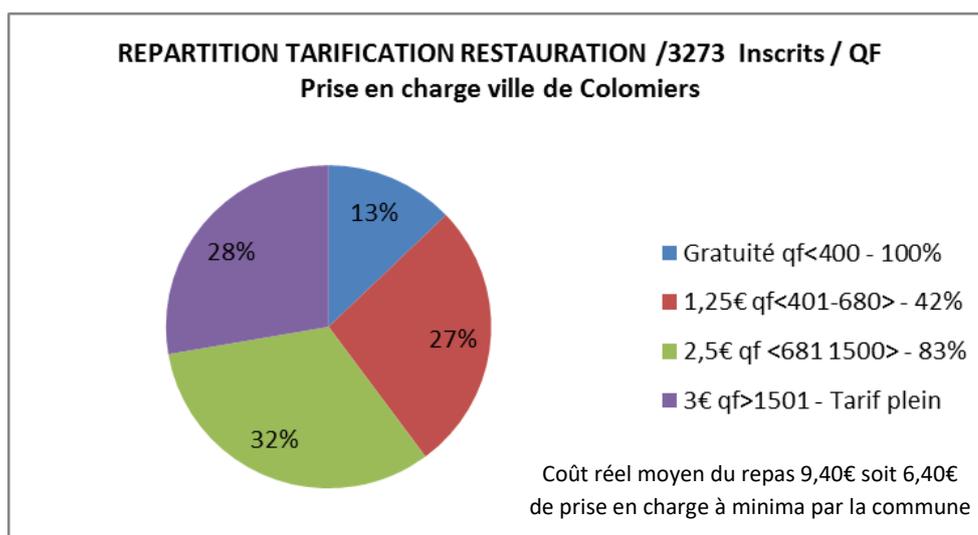


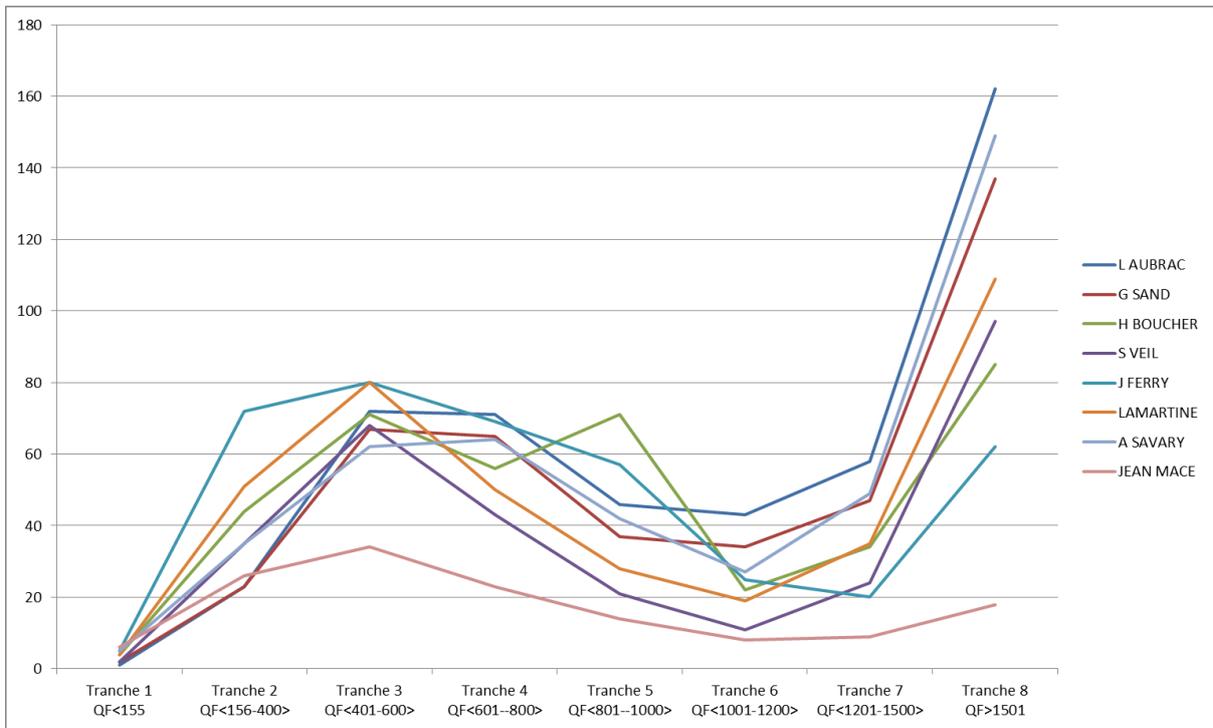
Nous observons une forte augmentation des allocataires CAF depuis 2015 : + 540 allocataires pour la seule année 2016 (soit 7.5 % d'augmentation) et 952 en 4 ans depuis 2016 (soit 12.4% en 4 ans et environ 240 allocataires supplémentaires par an). Il s'agit de l'ensemble des familles de 2 enfants au moins, soutenues par la CAF.

Concernant la restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans le premier degré, la ville contribue à la prise en charge partielle ou totale pour 100% des enfants puisque même lorsque le tarif maximal est appliqué (3 euros), il reste 6,40 euros à la charge de la commune pour chaque repas. 13% des enfants bénéficient de la gratuité complète de la cantine. Les tarifs appliqués sont notablement plus bas que la moyenne des communes de même strate en France, ainsi que par comparaison avec les communes du territoire métropolitain.

Répartition des Familles par tranche de Quotient

Indice - CAF / Taux Tarification Restauration - Critère IPS – Indice de Position Sociale
Comparatif Groupes scolaires





La situation sociale des familles est spécifique d'une école à l'autre, en dépit d'une carte scolaire ayant vocation à favoriser la mixité sociale dans les établissements et reflète la diversité des quartiers de notre ville.

Colomiers apparaît toujours comme une ville marquée par une importante population jeune (20% de la population totale ayant moins de 20 ans), fortement prise en compte par les politiques publiques municipales mises en œuvre : les services consacrés à l'enfance et à la petite enfance représentent les premiers budgets de fonctionnement de la collectivité auxquels viennent s'ajouter les budgets des services culturels et sportifs destinés aux jeunes publics.

L'hétérogénéité sociale des 0-18 ans, reflet de la diversité urbaine de la ville, est prise en compte par un accompagnement spécifique de la collectivité en faveur des publics les plus fragiles (accompagnement social volontaire, gratuité, tarification progressive, volonté d'intégrer tous les publics). Cet accompagnement se traduit également par des dispositifs spécifiques développés plus avant dans le texte (Cité éducative, quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville...)

1.2. Compétences territoriales de la collectivité en matière de structure d'accueil enfance et établissements scolaires

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	uniquement les ALAE (déclarés au SDJES)					
	uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE)					
	Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire		x	x		
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi			x	x	x	x
Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)			x	x		
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances			x	x	x	x
Restauration scolaire			x	x		
Bâtiments scolaires			x	x		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)		x				

Le PEDT 2018 – 2021 couvrait de façon élargie toute la palette de âges de 0 à 18 ans. Des éléments plus détaillés sur ce périmètre et les âges considérés sont disponibles dans le diagnostic présenté ci-après.

1.3. Etablissements scolaires publics et privés

EN 2021	Ecoles Maternelles 3/6 ans	Ecoles élémentaires 6/11 ans	Ecoles Primaires 3/11 ans	Collèges	Lycées
Etablissements scolaires publics	8	7	15	4*	2**
Nombre de classes publiques	47	92	139	79	42
Nombre de classes ULIS / UPE2A / Section Internationale		4 ULIS / 1.5 UPE2A / 1 section internationale		1 UPE2A / 3 ULIS / 1 section internationale	1 section internationale
Etablissements scolaires privés	3	3	3***	4♦	1♦♦

* collèges : Léon Blum, Jean Jaurès, Voltaire et Victor Hugo

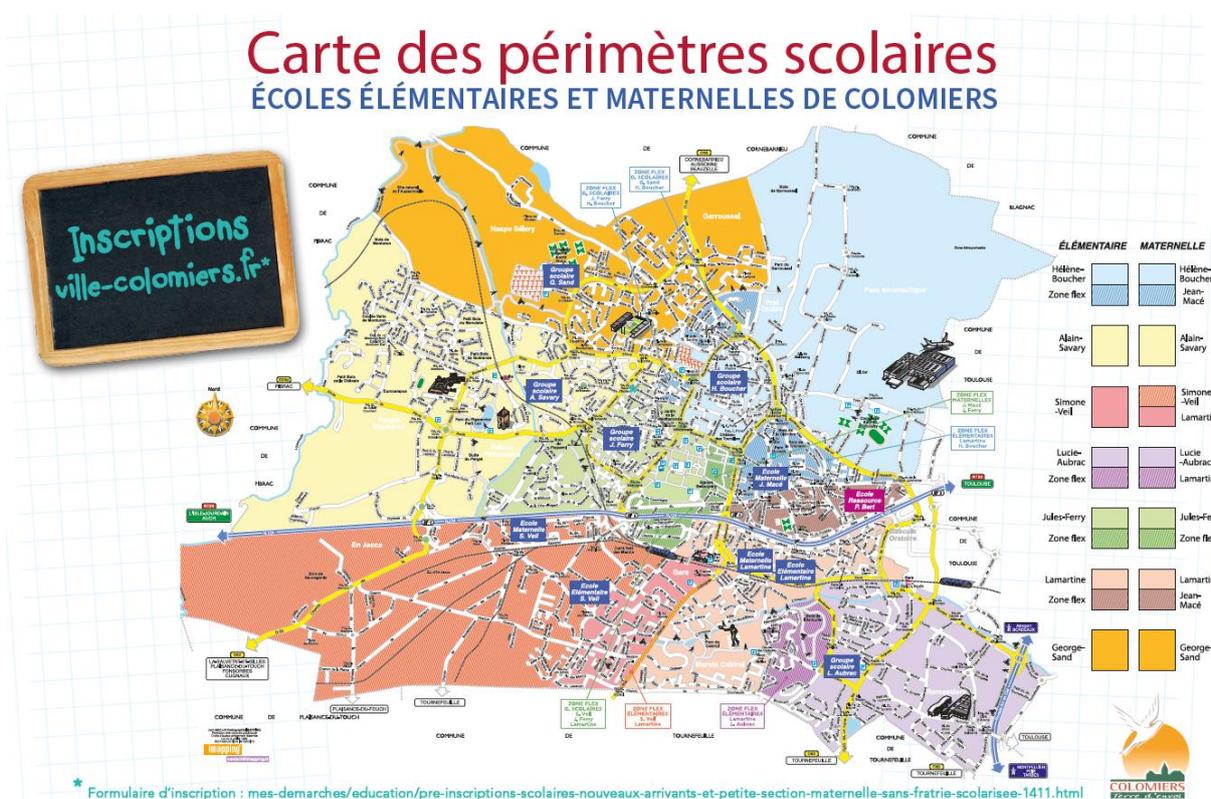
** lycées : Victor Hugo et Eugène Montel

*** écoles primaires privées : Ste Thérèse, international School of Toulouse et Deutsche Schule

♦ collèges privés : Ste Thérèse, ORT, international School of Toulouse et Deutsche Schule

♦♦ lycée privé : ORT

La ville dispose de nombreux dispositifs d'accueils des enfants à besoins spécifiques, d'enfants allophones et de parcours linguistiques.



CARTE POUR LA RENTREE 2021 (REFONTES SUCCESSIVES : 2002, 2006, 2009, 2014, 2017, 2019, 2021)

La contribution des établissements privés à la scolarisation des élèves de primaires de Colomiers reste faible avec moins de 10% des effectifs recensés par la Ville. Elle augmente ensuite pour les établissements du secondaire.

La carte des secteurs scolaires est répartie sur 7 grands secteurs élémentaires pour 15 écoles primaires au total. Entre 2012 et 2021, les investissements consentis dans le patrimoine scolaire (62 Millions d'euros) ont permis l'amélioration des conditions scolaires, au bénéfice des élèves et des adultes qui les accompagnent : locaux adaptés, taux d'encadrements améliorés – moyenne/cl etc...

A ce jour, 70% des élèves sont accueillis dans des écoles neuves ou rénovées.

Depuis 2014, l'investissement partenarial a permis la restructuration de la carte des secteurs scolaires et le déploiement de nouveaux projets et établissements.

- Construction du Groupe scolaire Lucie Aubrac et école maternelle Alain Savary livrés en 2014,
- Construction du groupe scolaire George Sand livré en 2015
- Rénovations de Jules Ferry maternelle (2017) et de Lamartine élémentaire (2019).
- Construction de l'école élémentaire Simone Veil livrée en 2021

Depuis 2012, la ville, en lien avec l'Education Nationale, a ouvert :

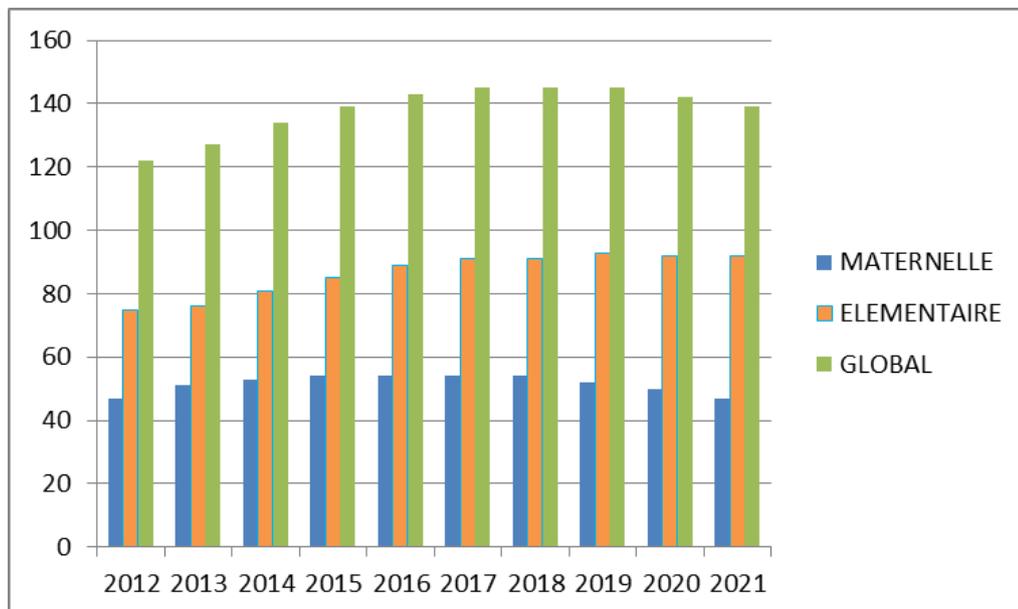
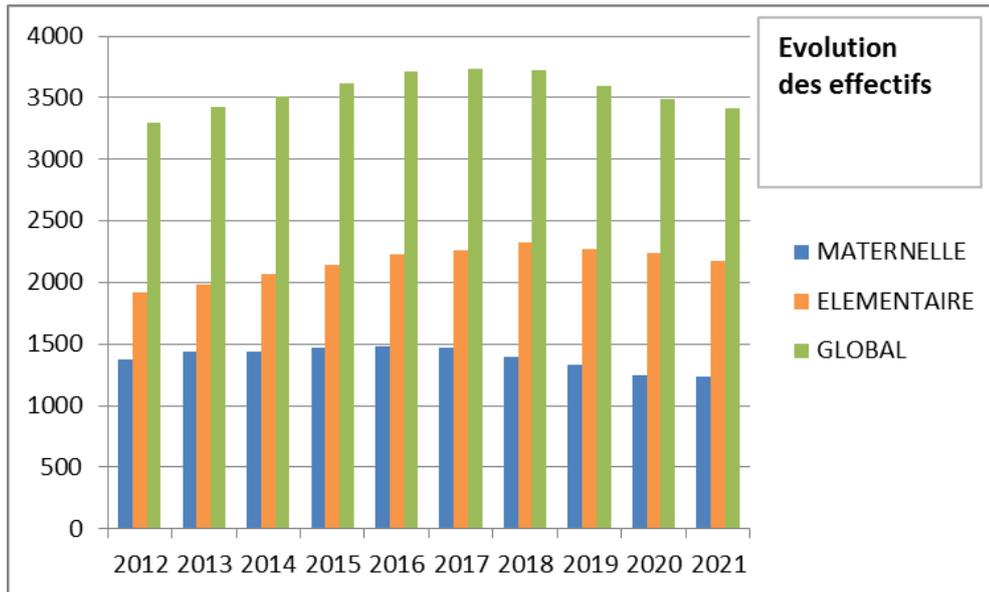
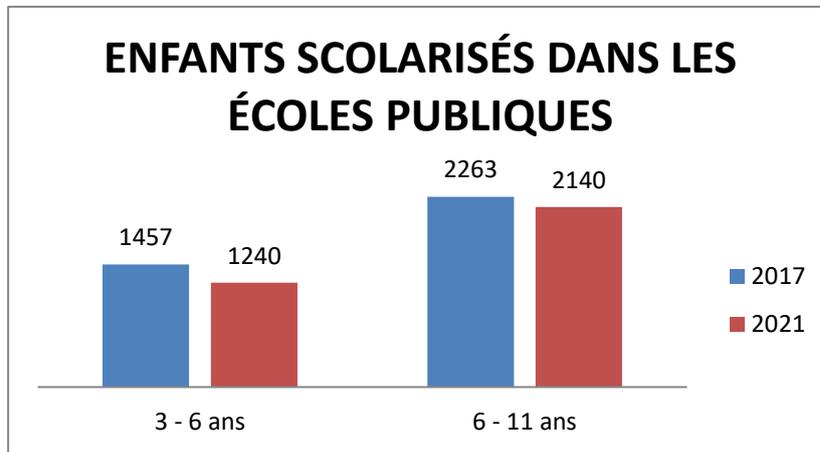
- 18 classes élémentaires (2012 : 75 classes, 2019 : 93 classes / + 25 %, rentrée 2021 : 92 classes)
- 7 classes en maternelle (2012 : 47 classes, 2018 : 54 classes / + 15%, rentrée 2021 : 47 classes).

On constate ces dernières années une baisse du nombre d'enfants scolarisés, dans les écoles publiques, en lien avec la baisse des naissances.

Dans les graphiques à suivre, on observe, entre 2017 (3720 élèves primaires) et 2020 (3380 élèves primaires) :

- Moins 217 enfants en maternelles (-15%),
- Moins 123 enfants en élémentaires (-5%).

Soit une baisse globale de 9% en trois ans.



EVOLUTION DU NOMBRE DE CLASSES DE 2012 A 2021.

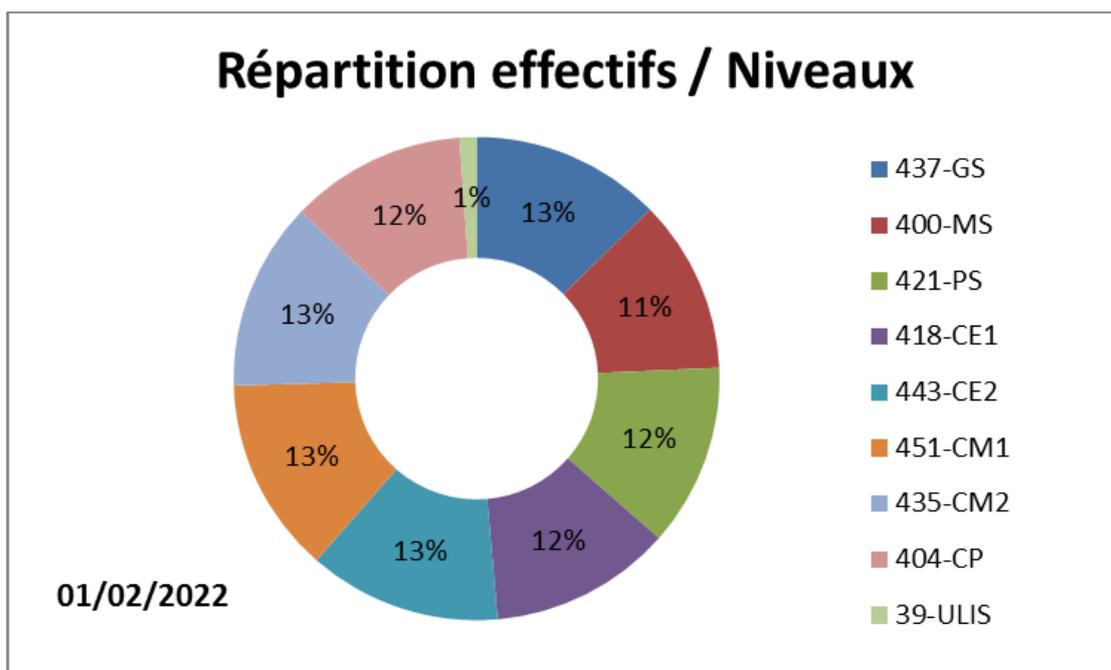


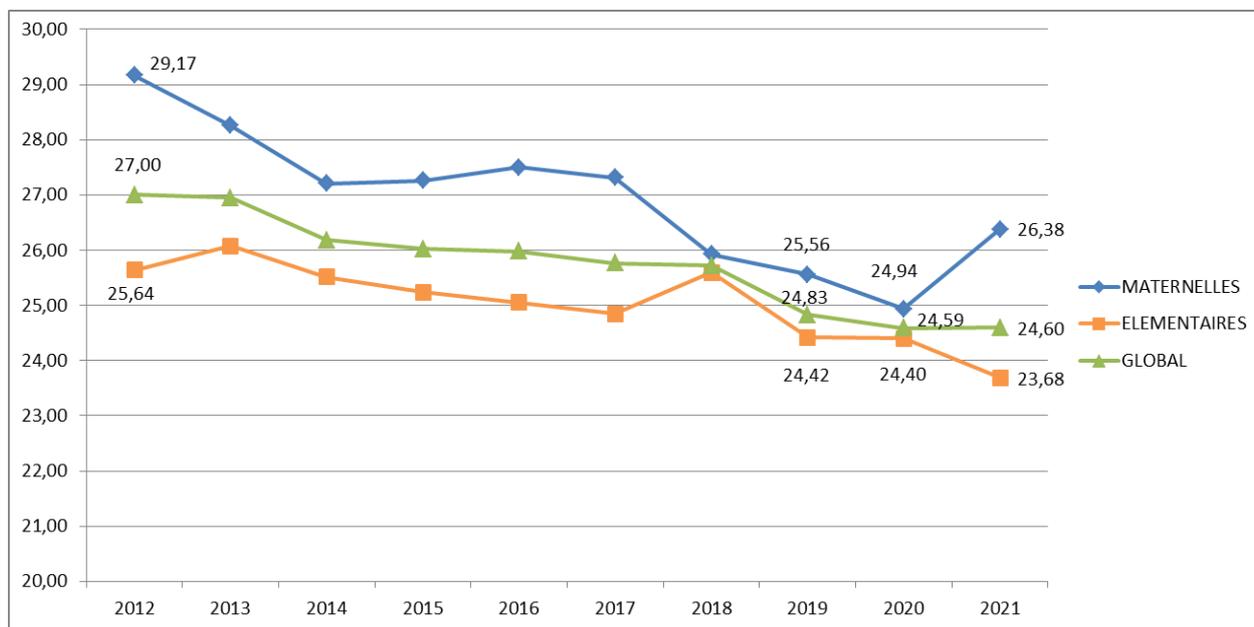
La baisse des effectifs est corrélée, dans une moindre mesure, à une évolution à la baisse du nombre de classes, mais s'est accompagnée principalement d'une baisse des effectifs dans les classes.

En effet, la volonté et l'effort partagés de la ville de Colomiers (investissement municipal dans le patrimoine scolaire) et de l'Education Nationale, permettent la prise en compte de besoins spécifiques au territoire et d'offrir des conditions de réussites optimales aux élèves, en facilitant les apprentissages. A la rentrée scolaire 2020-2021, nous comptons :

- 92 classes élémentaires pour une moyenne de 23.7 élèves par classes (cette moyenne était de 26 en 2013),
- 47 classes maternelles pour une moyenne de 26.4 élèves par classes (cette moyenne était de 29.2 en 2012). A la rentrée prochaine, cette moyenne devrait diminuer encore afin de permettre de restreindre à 24 élèves par classe les Grandes Sections.

A ce jour, les cohortes par niveaux sont très équilibrées puisqu'elle se répartissent entre 400 et 451 élèves de la Grande Section au CM2, démontrant ainsi la stabilité des effectifs pour les années à venir.

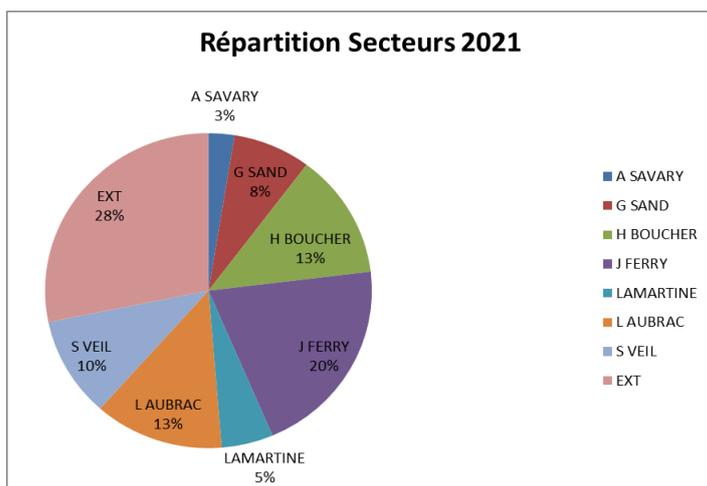




Elémentaire : Passage de 26 élèves/cl par classe environ de 24/cl
 Maternelle : Passage de 29 élèves/cl par classe environ de 26/cl
 Global : Passage de 27 élèves/cl par classe environ de 24,5/cl

L'attention portée à la qualité de l'accueil scolaire et périscolaire signe l'engagement de la collectivité pour faciliter et accompagner les conditions d'enseignement afin de soutenir l'Etat dans sa mission d'égalité des chances pour tous les enfants et d'émancipation.

ULIS – Unités Localisées pour Inclusion Scolaire Elémentaires LAMARTINE – GEORGE SAND – ALAIN SAVARY

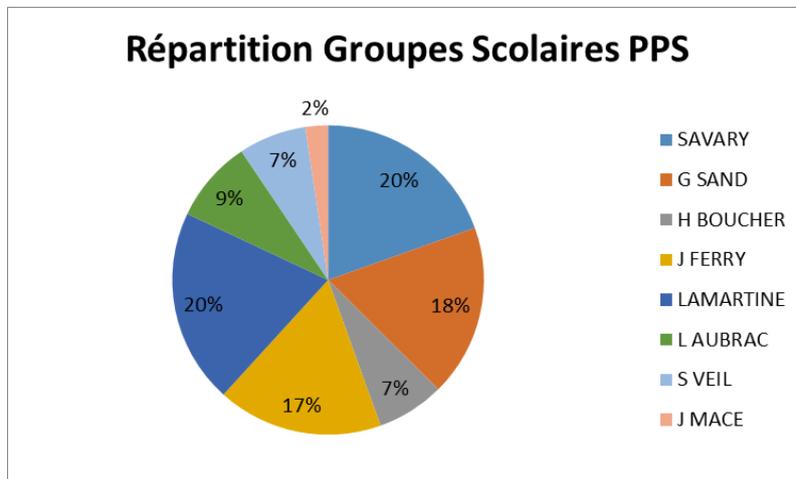


13 PLACES PAR STRUCTURES

CP	7
CE1	11
CE2	6
CM1	9
CM2	6
Total au 10/09/2021	39

Une 4^{ème} structure est prévue à l'ouverture pour septembre 2022 amenant le potentiel d'accueil à 42 places dans les écoles élémentaires publiques de la ville.

Ecoles Publiques	PPS	AVL contrat mairie	PAI
TOTAL	128	24	56



En parallèle avec les structures scolaires (ULIS), la collectivité développe sur les temps péri et extrascolaires des politiques pour favoriser l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

L'accompagnement de la commune auprès des familles d'enfants à besoins spécifiques et auprès de chaque enfant, quel que soit sa spécificité, signe la volonté d'intégrer tous les publics et de permettre à chaque enfant de se réaliser dans toutes ses potentialités, tout en œuvrant pour une meilleure acceptation des différences au sein des structures.

1.4. Organisation du temps scolaire

Les partenaires éducatifs columérins ont fait le choix de rester à 4,5 jours d'école suite à une consultation partenariale élargie organisée en 2019.

Les partenaires ont jugé cette organisation favorable à la réussite de tous, en particulier celle des publics les plus fragiles.

La municipalité de Colomiers porte ce choix de manière affirmée, en soutenant le coût plus élevé d'organisation des services d'accueil sur 5 jours de classes.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en maternelle



Les mercredis en maternelle



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en élémentaire



Les mercredis en élémentaire



A Colomiers, les TAP et les NAP ne sont pas identifiés en tant que tels. Ils sont intégrés aux temps péri/extrascolaires. En ce sens, l'ensemble des séquences péri/extrascolaires et toutes leurs articulations avec les temps scolaires dépendent du PEDT.

L'organisation de ces temps libérés contraint certes la collectivité à mobiliser des moyens spécifiques importants mais la volonté est de les intégrer totalement, sans discontinuité même dans la valorisation, aux dispositifs déjà existants. Cela permet une meilleure fluidité des fonctionnements et assoie la cohérence éducative. En ce sens, même un dispositif phare incarnant les nouveaux temps libérés de l'enfant – **les Parcours Découvertes** (parcours co-construits avec les partenaires associatifs, issus des services municipaux et porteurs de projet du territoire) – se déploient sur tous les temps péri et extrascolaires durant toutes les semaines.

1.5. Les équipements livrés depuis 2018

- Rénovation totale de l'école Lamartine élémentaire ré-ouverte en septembre 2019 après 2 ans de travaux,
- Ecole élémentaire Simone Veil, ouverte en novembre 2021,
- Cinéma VEO Le Central, inauguré en octobre 2021,

- Espace médiation familles financé par la CAF au sein du Relais Petite Enfance,
- Ouverture d'un FabLab et création d'un laboratoire culinaire dans les locaux de l'école Paul Bert.

1.6. Grille tarifaire et dossier unique



ACTIVITES PERISCOLAIRES - CENTRES DE LOISIRS

Les factures sont adressées aux familles par le Régisseur de la Ville de Colomiers, chargé pour le compte du Percepteur, de recouvrer les sommes dues. Ces règlements doivent être effectués dès réception de la facture sur le portail famille ou adressés à la Mairie de Colomiers, Service des Régies, par chèque bancaire ou postal ou également en chèque CESU (papier) libellé à l'ordre de Régie de Colomiers. Possibilité de prélèvements automatiques ou de paiements en ligne (via le Portail famille). Les paiements en espèces doivent se faire sur place. Pour tout problème de facturation > Tél. 05 61 15 22 35 / Pour tout problème de règlement > Tél. 05 61 15 22 41

Ces tarifs varient en fonction du Quotient Familial (du mois de janvier précédent applicable à la rentrée scolaire) attribué à la famille par la Caisse d'Allocations Familiales.

RESTAURATION SCOLAIRE	JOURS	ANNEE SCOLAIRE	TARIFS
REPAS DE MIDI	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	2021 / 2022	
		Quotient Familial inférieur à 400 *	0.00 €
		Quotient Familial de 401 à 600 *	1.25 €
		Quotient Familial de 601 à 1 500	2.50 €
		Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	3.00 €

*Dans le cadre de l'aide à la restauration scolaire, le Centre Communal d'Action Sociale de Colomiers participe, pour certaines familles colomériennes, à hauteur de 50 % ou de 100 %, en fonction du Quotient Familial attribué par la Caisse d'Allocations Familiales.

ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS

L'inscription aux activités ALAE est annuelle et entraîne une facturation mensuelle et systématique que l'enfant soit présent ou pas. Les tarifs horaires sont les suivants :

Quotient Familial inférieur ou égal à 155 :	0.02 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000 :	0.14 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400 :	0.05 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200 :	0.16 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600 :	0.09 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500 :	0.24 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800 :	0.12 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501 :	0.30 €

Les familles n'ayant pas reçu l'attestation de Quotient Familial de la CAF doivent fournir leur numéro d'allocataire CAF si elles souhaitent que les Services municipaux vérifient leur Quotient auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Tarifs de la garderie du mercredi matin (après la classe) : 1 €

L'inscription à la garderie du mercredi est annuelle et entraîne une facturation mensuelle et systématique que l'enfant soit présent ou pas.

CENTRES DE LOISIRS - TARIFS PAR JOURNEE- la prise du repas entraîne une facturation à la journée (les tarifs des 1/2 journées mercredis et vacances correspondent à la moitié des tarifs pour les mercredis)

Les tarifs en fonction du Quotient Familial de la CAF sont applicables à partir des vacances de printemps, la participation ne s'applique que pour une présence à la journée.*

Familles colomériennes - Mercredis		Résidents extérieurs - Mercredis	
Quotient Familial inférieur ou égal à 155	6.00 €	Quotient Familial inférieur ou égal à 155	16.00 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400	7.20 €	Quotient Familial compris entre 156 et 400	17.20 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600	7.70 €	Quotient Familial compris entre 401 et 600	18.20 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800	8.00 €	Quotient Familial compris entre 601 et 800	18.70 €
Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	8.20 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	19.20 €
Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	8.50 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	19.50 €
Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	9.40 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	21.50 €
Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	10.00 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	23.00 €
Familles colomériennes - Vacances		Résidents extérieurs - Vacances	
Quotient Familial inférieur ou égal à 155*	1.00 €	Quotient Familial inférieur ou égal à 155*	11.00 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400*	2.20 €	Quotient Familial compris entre 156 et 400*	12.20 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600*	3.70 €	Quotient Familial compris entre 401 et 600*	14.20 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800 *	5.00 €	Quotient Familial compris entre 601 et 800*	15.70 €
Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	8.20 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	19.20 €
Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	8.50 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	19.50 €
Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	9.40 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	21.50 €
Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	10.00 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	23.00 €

POLE EDUCATION LOISIRS EDUCATIFS ET ACTIVITES SPORTIVES
Tél. 05 61 15 24 35



Les tarifs sont fonction des quotients familiaux, et particulièrement bas en comparaison à la moyenne nationale des collectivités de même strate. Ils se répartissent en 8 tranches.

Pour les inscriptions scolaires, péri et extrascolaires, les familles bénéficient d'une entrée administrative unique, qui offre un accompagnement pour l'ensemble des démarches. Un service est en effet dédié au suivi du **dossier famille unique**, duquel découlent les inscriptions/affectations au sein des écoles, des centres de loisirs, des accueils de loisirs associés aux écoles, à la restauration scolaire...

Pour compléter l'action et les moyens de ce service, la collectivité a développé depuis 2019, **un portail famille** dématérialisé via internet. Chaque usager des services péri et extrascolaires peut consulter son dossier, régler ses factures en ligne, réaliser des réservations pour les activités extrascolaires... Simple et intuitif, le portail proposera courant 2022 de nouveaux services interactifs. C'est un outil facilitant pour les démarches des familles mais également un levier de communication sur les actualités fonctionnelles autour des écoles (ouverture, fermetures liées au COVID, aux mouvements de grèves ; consultation des menus scolaires, du règlement intérieur, communication sur l'évolution de la carte scolaire, etc...)

2. EVALUATION DU PEDT 2018-2022 ET DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EDUCATIFS

Dans la perspective de la réécriture de ce 3^{ème} PEDT, la ville de Colomiers a mené une évaluation à la fois du PEDT actuel et des dispositifs éducatifs structurant la vie des enfants et jeunes columérins. Elle lui permet de compléter les éléments de connaissance de son territoire.

Une partie de cette évaluation a été réalisée en interne, par les services municipaux, via la coordination du PEDT. Il a également été fait le choix de recourir à un cabinet expert des politiques éducatives locales, « **EDUCATION ET TERRITOIRES** », afin de compléter et d'objectiver les éléments de diagnostic et de bilan.

La méthode d'évaluation s'est notamment appuyée sur des questionnaires à large diffusion et des entretiens exploratoires :

- Apres d'enfants accueillis dans les structures d'accueil : **+ de 260 retours** d'enfants de tous les alae/alsh (de tous les âges et de tous les sexes) ; soit plus de 9 % de la population scolarisée dans les écoles publiques.
- Apres de parents : retours de **460 usagers parents** ; soit près de 15 % de la population scolaire globale.
- Apres de responsables des services et pôles municipaux : **12 retours**.
- Apres d'agents municipaux intervenant dans les différents dispositifs : **60 retours**.
- Apres d'enseignants : **40 retours**.
- Apres d'associations du territoire et porteurs de projets : **12 retours**.

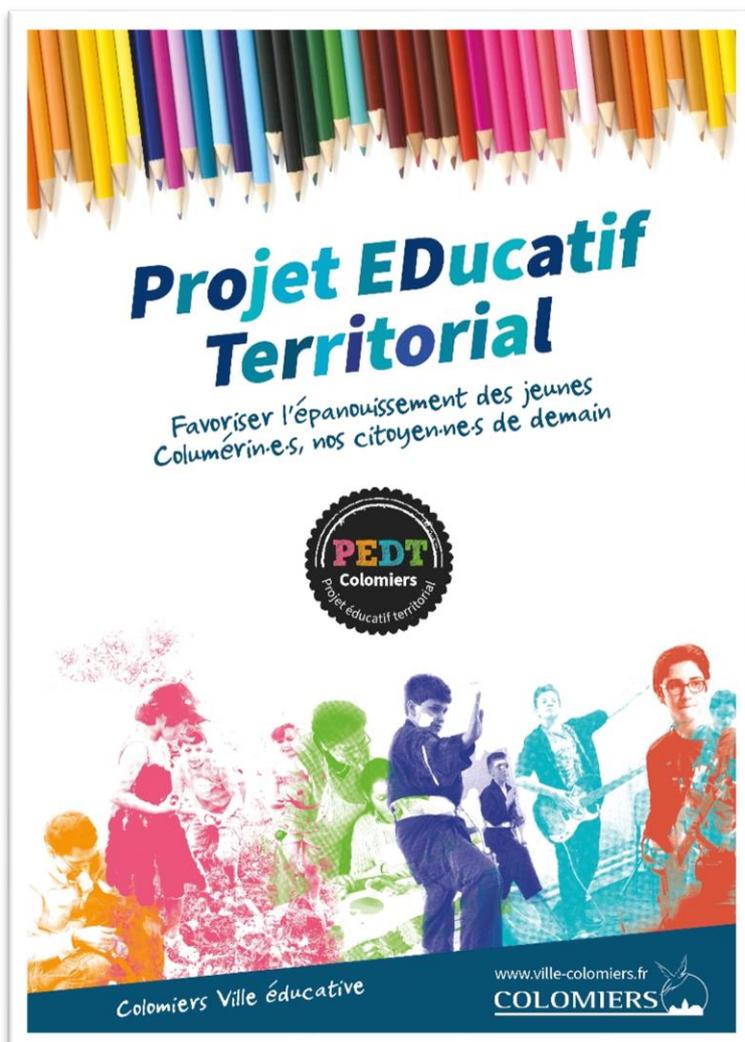
2.1. Rapport d'évaluation du PEDT 2018-2022

Evaluation du PEDT de Colomiers

Rapport final

Education & Territoires

mars 2022



1	<u>Introduction</u>	23
1.1	<u>Conditions de l'enquête</u>	23
1.2	<u>Liste des personnes consultées</u>	24
1.3	<u>Documents consultés</u>	25
1.4	<u>Population scolaire</u>	25
1.5	<u>Vue d'ensemble : le périmètre du PEDT</u>	27
1.6	<u>Notoriété du PEDT</u>	28
2	<u>Bilan des actions réalisées et efficacité du PEDT</u>	28
2.1	<u>Les actions du bloc « droit commun » et la petite enfance</u>	28
2.2	<u>Activités culturelles et sportives sur le temps scolaire</u>	30
2.3	<u>Les actions du bloc périscolaire » et jeunesse</u>	31
2.4	<u>Les actions du bloc extrascolaires</u>	38
2.5	<u>Bilan des actions fléchées PEDT</u>	40
2.6	<u>Gouvernance du PEDT</u>	42
3	<u>Pertinence du PEDT</u>	43
3.1	<u>Comment juger de la pertinence d'une action éducative</u>	43
3.2	<u>Le point de vue des enfants</u>	43
3.3	<u>Le point de vue des agents de la collectivité</u>	44
3.4	<u>Le point de vue des enseignants</u>	50
3.5	<u>Le point de vue des parents</u>	53
3.6	<u>Le point de vue des partenaires associatifs</u>	58
4	<u>Conclusions et recommandations</u>	62
4.1	<u>Réponses aux trois questions évaluatives</u>	62
4.2	<u>Les réalisations du PEDT sur ses axes stratégiques</u>	64
4.3	<u>Recommandations</u>	67
5	<u>Liste des documents annexés</u>	71

Introduction

La Ville de Colomiers a choisi d'inscrire sa politique éducative dans le cadre d'un **PEDT (Projet Educatif de Territoire)** pour la période 2018-2020. Le plan initial a été prolongé d'une année en accord avec les partenaires institutionnels de la Ville, l'Education nationale et les acteurs associatifs. La Ville a également choisi de solliciter un regard extérieur pour évaluer son PEDT, en complément de l'évaluation réalisée en interne. Cette mission a été confiée au cabinet **Education & Territoires** qui a réalisé une enquête entre septembre 2021 et février 2022 et a rédigé le présent rapport d'évaluation.

La crise sanitaire a marqué la mise en œuvre du PEDT. Elle est un élément important du contexte et a incontestablement gêné la mise en œuvre du programme prévu, retardé certaines de ses réalisations et empêché d'autres. Mais on peut admettre qu'en dépit de ces contraintes, l'essentiel des objectifs du PEDT ont été préservés, aussi bien du côté scolaire que péri et extrascolaire. On évitera donc dans le rapport de rappeler de façon systématique pour chaque action évaluée, les contraintes créées par le contexte sanitaire, sauf dans les cas où les effets de la crise sur les actions ont été particulièrement marqués.

Conditions de l'enquête

L'enquête d'évaluation a été conduite de novembre 2021 à février 2022 en trois phases :

- Une phase de consultation de **documents transmis par les services municipaux relatifs au PEDT** et à sa mise en œuvre et à son évaluation : en particulier une série de **questionnaires** imprimés destinés aux enfants, aux enseignants et aux responsables des structures d'accueil et aux agents de la Ville. *(Voir la liste de ces documents en annexe.)*
- Une phase **d'entretiens de cadrage** avec les principaux responsables des services municipaux et des responsables de l'Education nationale ;
- Une phase **d'enquête de terrain** (du 25 au 28 janvier 2022) au cours de laquelle l'évaluateur a pu visiter les écoles et les ALAE Alain Savary (élémentaire) et George Sand (maternelle), le collège Voltaire et son CLAC, l'ALSH du Cabirol. Lors de sa venue, il a pu également animer trois **focus groupes** avec des **responsables et animateurs de centres de loisirs**, des **parents d'élèves** et des **représentants d'associations partenaires** de la Ville. *Voir en suivant la liste des personnes rencontrées au cours de cette enquête de terrain.*

Par ailleurs, un **questionnaire** a été diffusé en ligne aux parents d'enfant scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Un autre questionnaire a été diffusé à l'ensemble des associations contribuant aux actions du PEDT. Enfin, les responsables municipaux ont transmis les résultats de **l'évaluation du PEDT réalisée en interne** et notamment les retours des questionnaires adressés aux enfants, aux animateurs des ALAE et des ALSH, aux enseignants.

L'évaluateur tient à souligner les bonnes conditions d'accueil qui lui ont été réservées par toutes les personnes sollicitées tout au long de l'enquête. Qu'elles soient toutes ici remerciées pour leur disponibilité, en particulier Théo ARMANI et Christine DUPIN qui se sont mis, sans compter leur temps, à notre disposition.

Liste des personnes consultées

Ville

- **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO**, Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, à la parentalité et à l'accueil de loisirs éducatif, en charge de l'animation politique du PEDT
- **Sylvie CADIERGUES**, Responsable Pôle Education Loisirs Educatifs Activités physiques et Sportives
- **Laurence MORENO**, Responsable Pôle Education Loisirs Educatifs Activités physiques et Sportives
- **Théo ARMANI**, Responsable Service Education Loisirs Educatifs, coordonnateur du PEDT
- **Nathalie MAGNE**, Responsable du PRE, des CLAC, du CLAS et des maisons citoyennes
- **Elisabeth AVILES**, Responsable du Pôle Petite enfance
- **Christine DUPIN**, Chargée de projet PEDT
- **Philippe SEBBAN**, Responsable Service Activités Physiques et Sportives
- **Martin ALIAGA**, Adjoint au responsable Service Activités Physiques et Sportives
- **Ségolène CHAMBON**, Responsable Service au public et médiation Pavillon Blanc
- **Anaïs DANNEELS**, Directrice ALSH Cabirol / George Sand
- **Julie PIERRON**, Directrice ALSH Cabirol / George Sand
- **Ingrid SIEURAC**, Directrice ALSH Cabirol / George Sand
- **Christine MUSELET**, Directrice ALAE Alain Savary maternelle
- **Emilie MAILLOU**, Directrice ALAE Jean Macé
- **Coralie VIALETTE**, Directrice adjointe ALSH Cabirol / ALAE Jules Ferry élémentaire
- **Maxime LUNEAU**, Directeur adjoint ALSH George Sand / ALAE Alain Savary élémentaire
- **Delphine LLORENS**, Directrice adjointe ALSH Cabirol / ALAE Hélène Boucher maternelle
- **Amandine ALARCON**, Directrice adjointe ALSH Cabirol / ALAE élémentaire George Sand
- **Sébastien DA SILVA**, Coordonnateur extrascolaire
- **Nathalie FRANCESCHI**, Coordonnatrice périscolaire élémentaire
- **Benjamin MARTIN**, Responsable de la maison citoyenne des Ramassiers
- **Laure Marie NAVARRO**, Responsable de la maison citoyenne du Seycheron

Education Nationale

- **Valérie MARROU**, Inspectrice de l'Education Nationale (circonscription de Colomiers)
- **Anne FLAVIER**, Conseillère pédagogique
- **Claire DURRIEU**, Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry
- **Eric KEHAL**, Directeur de l'école élémentaire Alain Savary

Associations partenaires

- **Nathalie FRISSAC**, formatrice en langue des signes
- **Jean-Yves MONTIES (AZEK)**, graphiste
- **Abdel CHOUARI**, association *Breaking School*
- **Eric MICHEL**, association *Colomiers Basket*
- **Veronique RONDE-OUSTAU**, sophrologue
- **Lionel POTIN**, association *Vitosport et loisirs*
- **Hélène VAN GERBERG**, association *Bleu pétrole*

Parents d'élèves

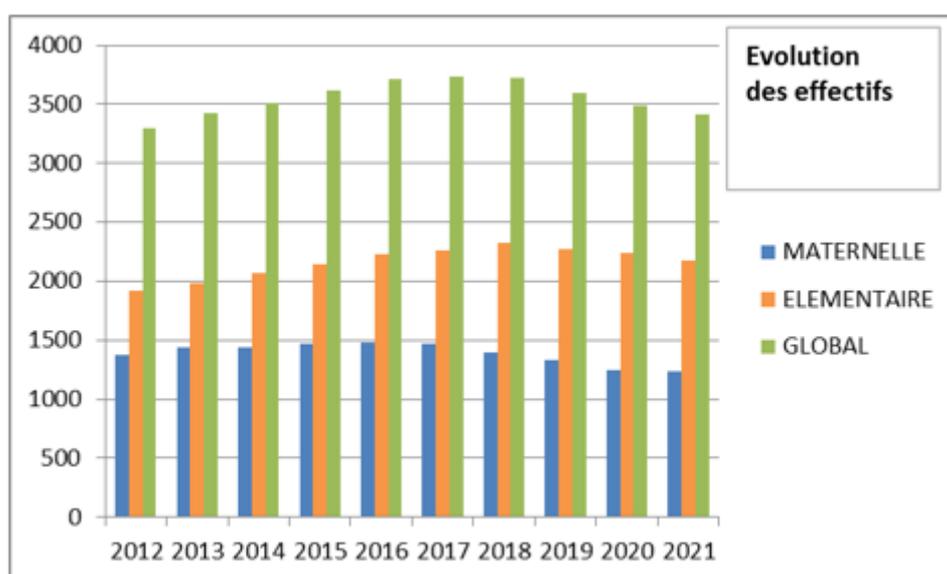
- Anne **RACINE**, Monia **AMALLAL**, Sophie **JUAREZ**, Aurore **BECHARD**, Isabelle **HAMADOUCHE**, Pauline **CABIROL**, Cécile **PAULY-LIBRA**, Marie **FOLLIARD**, Sophie **CALON**, Pierre **MOREAU**, Mansour **HAMMOUTI**, Cécile **MATHIAS** (les parents sollicités dans le cadre de l'évaluation furent pour partie issus des fédérations de parents d'élèves, pour autre partie sur la base du volontariat.)

Documents consultés

La liste des documents transmis à l'évaluateur par les services municipaux figure en annexe.

Population scolaire

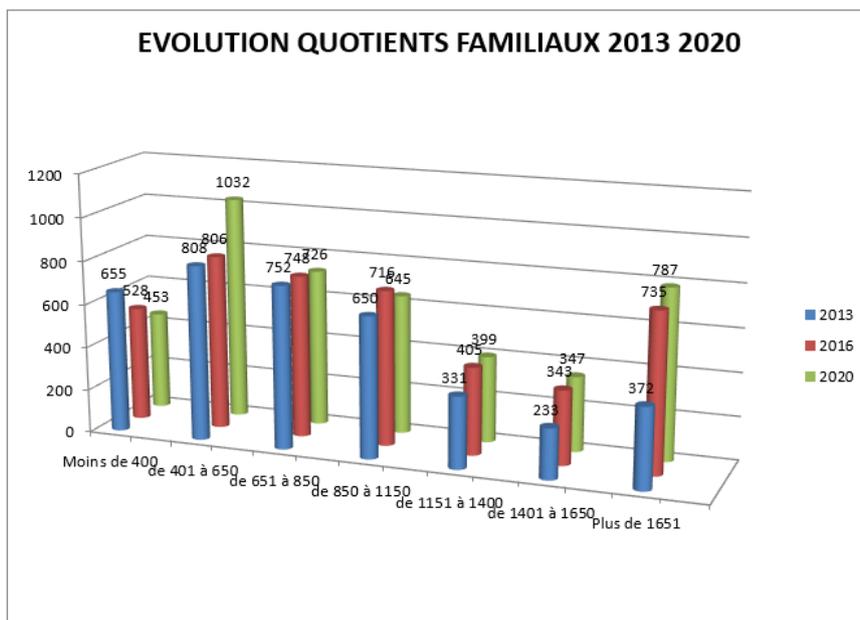
Avant de dresser un bilan des actions éducatives de la Ville inscrites dans le cadre du PEDT, nous rappelons ici quelques données relatives à la population scolaire de Colomiers et à ses évolutions.



Evolution des effectifs scolaires de 2012 à 2021.

Depuis 2018, la population scolaire a sensiblement décru, passant pour l'ensemble de l'enseignement primaire de 3 714 à 3 419, une baisse de près de 8%, soit 295 élèves, équivalent d'une école de taille moyenne. Il semble cependant que cette évolution soit, au vu des naissances, sur le point de s'inverser de façon assez visible en maternelle dont l'effectif s'est stabilisé en 2021.

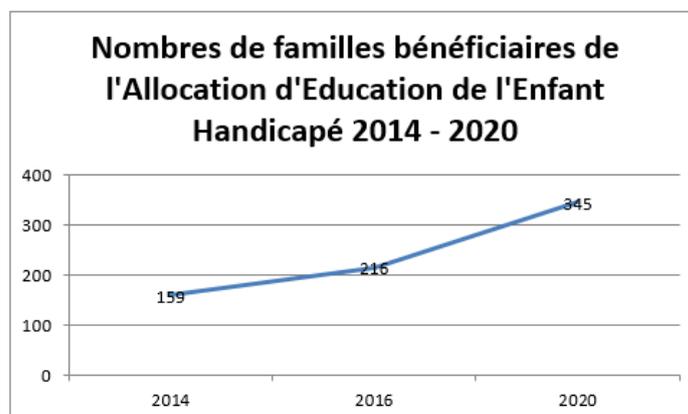
La situation économique des familles, mesurée par le quotient familial (QF), montrait, jusqu'en 2018, du moins, une évolution favorable : augmentation du nombre de familles dans les tranches élevées du QF, baisse dans les tranches basses. Mais cette évolution est contrastée selon les quartiers. Dans les QPV (Quartier Prioritaires de la Ville), la situation des familles a plutôt tendance à se dégrader.



Sur ce schéma, on observe une évolution à la baisse de la tranche de QF la plus faible qui est passée de 21 à 10% entre 2013 et 2021.

Symétriquement, on note une évolution positive pour la tranche la plus élevée qui passe de 12 à 18%.

La Convention Territoriale Globale (CTG) souligne également l'augmentation des enfants scolarisés en **situation de handicap**. C'est entre 6 et 11 ans que les enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) sont les plus nombreux. Ils étaient 118 dans nos écoles et dans cette tranche d'âge en 2018. Leur répartition géographique est inégale.



Le texte du PEDT accorde une attention particulière aux enfants à besoins spécifiques et plus précisément aux enfants porteurs de handicap. Il en fait l'un de ses 4 axes stratégiques : « *Le décret paru en 2017 redéfinissant les contours du PEDT, insiste sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap. La Ville de Colomiers œuvre déjà dans le sens souhaité par la Loi de 2005. Pourtant, elle doit pouvoir constituer une communauté éducative large capable de proposer, à chaque enfant fragilisé, un parcours adapté et aux familles une réponse globale* ».

Vue d'ensemble : le périmètre du PEDT (0-18 ans)

Le périmètre du PEDT considéré comme cadre de la politique éducative municipale, dans son périmètre le plus étendu, est structurellement constitué de trois blocs :

- **Le bloc 1** des actions de **droit commun** correspondant aux obligations légales de la Ville ;
- **Le bloc 2** des **actions facultatives** correspondant aux actions éducatives que la Ville a choisi de mettre en œuvre antérieurement au PEDT et indépendamment de lui : il s'agit principalement de l'accueil éducatif des enfants et des jeunes en dehors du cadre scolaire ;
- **Le bloc 3** des **actions spécifiques du PEDT**, réalisées pour la plupart d'entre elles sur la base d'un budget annuel spécifique, dédié au PEDT (50 k€ pour l'année 2021).

On peut ainsi considérer que le PEDT est le cadre qui réunit ces trois blocs dans un ensemble cohérent.

Bloc 1 Actions de droit commun	Bloc 2 Actions facultatives	Bloc 3 Actions spécifiques PEDT
<ul style="list-style-type: none">• Bâtiments, équipements et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Accueil de la petite enfance• Accueil périscolaire• Centre de loisirs• Aide à la scolarité• PRE et CLAC• Activités sportives et culturelles	<ul style="list-style-type: none">• Parcours découvertes• PEAC• Actions thématiques (besoins spécifiques, citoyenneté)

Les trois blocs de la politique éducative

Les moyens consacrés par la Ville à l'ensemble de ces actions sont importants et notamment les moyens humains :

- Pour le bloc 1 :
 - ATSEM (42 agents),
 - AVL/AESH (2 agents titulaires),
 - Entretien et restauration (84 agents).
- Pour les blocs 2 et 3 :
 - Petite enfance (114 agents),
 - Directeurs, animateurs et AVL des ALAE et centres de loisirs (225 agents),
 - Maisons citoyennes (80 agents),
 - Éducateurs sportifs terrestres (5 agents) et de l'espace nautique,
 - Intervenants culturels, responsables et animateurs associatifs, indépendants.

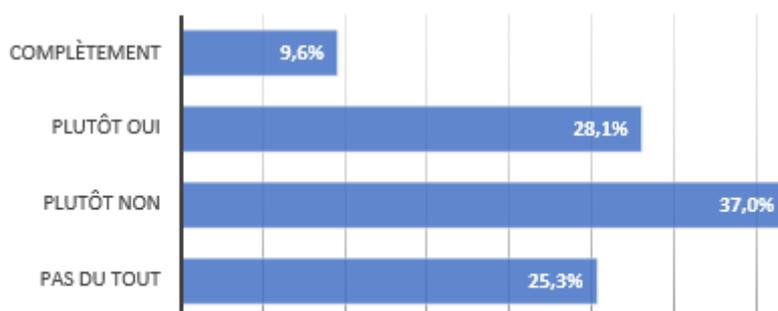
La distinction entre ces trois blocs est importante pour la communication avec les acteurs de terrain. Le texte du PEDT mentionne des actions appartenant aux trois blocs, il se réfère à l'ensemble de la politique éducative municipale. Mais il accorde une attention particulière aux actions facultatives des blocs 2 et 3 qui sont celles par lesquelles la Ville exprime sa politique. Pour les partenaires de la Ville, les actions spécifiques financées dans le cadre du PEDT et regroupées sous l'appellation « parcours découverte » sont souvent assimilées au PEDT lui-même.

Notoriété du PEDT

La notoriété du PEDT apparaît comme très élevée. Elle est maximale chez les acteurs de l'éducation (agents de la Ville, personnels de l'Education Nationale et associations) en raison notamment de la visibilité des actions du bloc 3 « fléchées PEDT », dotées d'un budget propre et valorisées dans le cadre d'une manifestation qui leur est dédiée : le **forum du PEDT**. Pour ces acteurs, le PEDT s'identifie à ce budget, aux actions qu'il soutient et au forum qui lui donne une visibilité maximale.

En revanche, le PEDT est moins connu des familles. Sur les 460 répondants au questionnaire qui leur a été adressé, 146 parents d'élèves disent bien connaître le PEDT (complètement et plutôt oui), soit près de 40% des parents, ce qui doit être considéré comme un niveau satisfaisant dans la mesure où le PEDT lui-même « parle » (au sens de « s'adresser à ») davantage aux acteurs de l'éducation qu'à ses bénéficiaires.

Estimez vous avoir une bonne connaissance du PEDT, de son rôle et de ses objectifs ?



Extrait du questionnaire adressé aux parents

Lors du focus group réunissant les parents, le PEDT a été mentionné par les membres d'associations de parents d'élèves. Les autres parents se réfèrent plus volontiers aux dispositifs et aux structures d'accueil qu'au cadre dans lequel ceux-ci s'intègrent.

Dans la suite, chaque texte encadré est un résumé de la partie suivante.

Bilan des actions réalisées et efficacité du PEDT

La plupart des actions prévues par le PEDT ont été réalisées, en dépit des circonstances défavorables au cours des années 2020 et 2021. Il existe parfois un écart entre le projet initial et la réalité de sa mise en œuvre, soit sur le plan quantitatif (le nombre d'enfants touchés ou la durée de l'action ont été inférieures à celles prévues) soit sur le plan qualitatif (les activités proposées ne répondent pas pleinement aux objectifs éducatifs fixés au départ). Au final cependant, le bilan des actions réalisées, compte tenu des circonstances, apparaît largement positif.

Les actions du bloc « droit commun » et la petite enfance

Les réalisations de ce bloc ne sont pas toujours formellement intégrées dans le PEDT. Elles sont brièvement mentionnées ici car elles conditionnent une partie des autres actions éducatives portées

par la Ville dont elles forment en quelque sorte un arrière-plan. La Ville fait face à ses obligations de façon pleinement satisfaisante, en s'adaptant aux évolutions démographiques mais également sur le plan de la qualité de l'offre éducative pendant le temps scolaire (inclusion, éducation physique et sportive, culture, citoyenneté, développement durable). Ce constat vaut également pour l'accueil de la petite enfance qui n'est pas formellement une obligation de droit commun pour la Ville.

Le secteur scolaire, écoles maternelles et élémentaires

*Le territoire compte **9 écoles maternelles** et **6 écoles élémentaires**. Une nouvelle école (Simone Veil élémentaire) a vu le jour pendant la période du PEDT. Chaque école est dotée d'un Accueil de Loisirs associé à l'École (ALAE) qui gère l'accueil des enfants le matin, le midi et le soir. L'organisation de la **semaine scolaire** reste à **4,5 jours** et elle est identique sur l'ensemble du territoire. Ce choix fait suite à une concertation qui a regroupé les directeurs d'école, les parents d'élèves, les élus et les services municipaux (extrait du PEDT).*

Tout au long du PEDT, la Ville a poursuivi sa politique **d'équipement et de rénovation des écoles** : on considère aujourd'hui qu'au cours des 10 dernières années, 70% des locaux scolaires ont été rénovés ou sont des constructions nouvelles ; 60 M€ auront été dépensés au total sur les deux derniers mandats. En 2021, le projet « **Dessine ta cour** » a été lancé. Il s'agit de rénover les cours de récréation des écoles, d'accroître les zones végétalisées mais au-delà, d'aménager les cours de façon à mieux répondre aux besoins des enfants. Le projet a commencé avec l'école Simone Veil et se poursuivra en 2022 à Jules Ferry. Les équipes éducatives et les enfants sont pleinement parties prenantes du travail de conception.

Le service de restauration a également fait l'objet d'une attention particulière : mise en application de la loi EGALIM, développement du bio, des repas végétariens, prise en compte des régimes alimentaires et développement de l'éducation au goût. La Ville a fait le choix d'internaliser les fonctions supports d'entretien des écoles et se tient à ce choix ce qui lui permet de maîtriser la qualité du service rendu et de maintenir les agents techniques au sein de la communauté éducative.

Par ailleurs, le maintien des **rythmes scolaires** en maternelle et élémentaire sur 9 demi-journées (dont 5 matinées) représente un avantage important pour la scolarisation des jeunes columérins, non seulement au niveau des apprentissages scolaires mais également car il est propice à des activités périscolaires de qualité¹.

Le secteur de la petite enfance

*La Ville accueille les enfants de 0 à 3 ans dans **9 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** dont **7 crèches municipales** (entre 25 et 60 berceaux chacune). Les différentes structures sont réparties sur l'ensemble du territoire. À côté de cette offre, la ville propose un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) destiné aux futurs parents et aux parents d'enfants de moins de 6 ans qui souhaitent rencontrer d'autres parents, partager des moments de jeux, échanger avec des professionnels. Elle propose aussi un **Relais d'Assistantes Maternelles***

¹ Voir par exemple l'évaluation nationale des PEDT réalisée par le cabinet Education & Territoires et ENEIS en 2016. Ce rapport : https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/Eval%20PEDT_Rapport%20VF.pdf

(RAM) qui est un lieu d'accueil et d'information pour les assistantes maternelles libres et les parents employeurs ainsi que lieu d'accueil pour les enfants et les familles (extrait du PEDT)

Depuis la rédaction du PEDT, un nouveau dispositif a été mis en place : la labellisation des établissements comme **crèche à VIP (vocation insertion professionnelle)**. La labellisation est prévue à terme pour 5 crèches.

Globalement on observe une baisse de la natalité et donc des besoins de garde : l'offre d'accueil a diminué, elle s'est aussi adaptée. La Ville offre aujourd'hui **302 places agréées** et accueille en moyenne 400 enfants de 7h30 à 18h30, ce qui permet de satisfaire la totalité des besoins des familles. Le service en charge de la petite enfance représente environ 120 agents dont certains sont associés à des groupes participatifs thématiques : RH, finances, crèches, événements. C'est ce dernier groupe qui pourrait faire le lien avec le PEDT.

L'accueil des enfants de 0 à 3 ans mobilise 150 assistantes maternelles et 4 MAM (maisons d'assistants maternels) dans lesquelles se regroupent entre 10 et 15 assistantes maternelles. Il existe aussi 2 crèches collectives privées. Le RAM devrait devenir un RPE (Relais Petite Enfance) comme le prévoit la réglementation.

La participation de la petite enfance au PEDT a été assez réduite en pratique. La responsable du service souhaite mettre l'accent sur **l'éveil artistique et culturel** développé dans le projet pédagogique des établissements. Colomiers s'est toujours placée en position avancée sur cette question. La crèche doit être un lieu d'éveil et pas seulement de garde. Des interventions d'artistes étaient prévues. Le nouveau PEDT devra reprendre cette question : quelle place pour la petite enfance et quelle place pour les activités culturelles et artistiques : « *Sur le dernier PEDT, on a été timide.* »

Activités culturelles et sportives sur le temps scolaire

La Ville propose aux équipes éducatives (directeurs, directrices et enseignant·e·s) des écoles maternelles et élémentaires des **activités éducatives pendant le temps scolaire**, essentiellement dans le domaine culturel et sportif. Ces activités sont portées par des éducateurs et animateurs compétents et bien encadrés. Elles impliquent la participation des enseignants et semblent bien adaptées en volume et en nature aux besoins et aux attentes des équipes pédagogiques. Les organisateurs veillent particulièrement à ce que les écoles soient toutes impliquées de façon régulière dans ces activités.

Les activités culturelles

Les activités culturelles sont majoritairement portées par le **Pavillon blanc** dans le cadre de **PEAC** (Parcours Educatifs Artistique et Culturel), un dispositif de l'Education Nationale auquel la Ville apporte un soutien décisif. Chaque année les enseignants sont invités à inscrire leur classe dans l'une des actions qui leur sont proposées via un catalogue en ligne. L'offre inclut trois types de propositions : une séance unique, un parcours en 3 à 4 séances, un parcours « au long cours » sur l'année. Les parcours se déroulent généralement au Pavillon blanc et sont pris en charge par des agents du Pavillon qui veillent à ce que chaque action soit co-construite et co-animée avec l'enseignant de la classe.



Les projets au long cours

Les projets au long cours sont des parcours qui s'étendent sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces projets au long cours, en cohérence avec la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, répondent aux grands objectifs suivants :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente;
- développer et renforcer leur pratique artistique;
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

DANSE À L'ÉCOLE

Inscription contact renseignement : Cathy Feybesse (CPD EPS) - catherine.feybesse@ac-toulouse.fr

NIVEAU DE CLASSE PS MS GS - CP CE1 CE2 CM2 - 6^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

DESCRIPTEUR Le dispositif « Danse à l'École, Danse au collège » est coordonné par l'Inspection Académique et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en collaboration avec des villes partenaires et des compagnies chorégraphiques.

Le principal enjeu de « Danse à l'École, Danse au collège » est de développer chez chaque élève, de la maternelle au collège, une sensibilité artistique par une pratique de la danse, de la composition chorégraphique et de la rencontre avec les œuvres, en partenariat ou non avec des artistes.

Le dispositif « Danse à l'École, Danse au collège » s'organise autour de plusieurs actions :

- La mise en réseau des enseignants, artistes et acteurs culturels dans le domaine de la danse en milieu scolaire;
- La formation en direction des enseignants;
- La mise à disposition de valises pédagogiques;
- Les accès aux spectacles chorégraphiques;
- Les rencontres départementales scolaires, les ateliers de pratique chorégraphique pour les élèves.

TARIF Gratuit



intérêt
POCTEFA
MJCDF

Extrait du catalogue PEAC Maternelles (2020-2021)

Les PEAC touchent chaque année **90% des écoles maternelles et 75% des écoles élémentaires** avec une rotation des écoles et des classes à laquelle les responsables du Pavillon blanc et de la Ville sont attentifs. Idéalement un enfant devrait participer à un PEAC au moins une année sur deux.

Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives pendant le temps scolaire sont animées par 5 agents de la Ville (ETAPS), chacun d'eux étant attaché à une école, qui consacrent en principe 1h30 par classe et par semaine à des activités sportives, aux côtés des enseignants, selon une logique de co-construction et de co-animation semblable à celle des PEAC.

La Ville dispose d'un important équipement nautique (l'espace nautique Jean Vauchère) ce qui facilite grandement les activités liées à la compétence « **savoir nager** ». Ces activités sont assurées conjointement par les enseignants et les animateurs de l'ENJV.

Les actions du bloc périscolaire et jeunesse

Les accueils périscolaires en ALAE sont accessibles à toutes les familles (tarification sociale). Le niveau de fréquentation est élevé, les équipes de direction sont stables et compétentes, mais elles risquent d'être fragilisées par des **difficultés de recrutement** d'animateurs dû principalement à la faible attractivité du métier. Deux dispositifs éducatifs portent la politique jeunesse : le **PRE** et le **CLAC**. Les centres de loisirs (CLAC) peinent à trouver leur place dans les collèges.

Les ALAE

Tout au long de la période couverte par le PEDT, les activités périscolaires regroupant **l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir après la classe** à partir de 16h sur 4 jours, se sont maintenues dans une forme principalement internalisée. Ce sont des agents de la Ville qui accueillent les enfants pour les activités périscolaires dans les **ALAE** (Accueil de Loisirs Associés à l'École).

Chacune des 8 écoles maternelles et des 7 écoles élémentaires dispose de son ALAE, avec un accès et de locaux dédiés.



Entrée de l'ALAE maternelle, école George Sand

Pendant la période de pandémie, les parents restent à l'extérieur lorsqu'ils viennent chercher leur enfant mais habituellement ils rentrent dans l'école. Un animateur est présent à l'accueil dès 16h30 et communique par talkie avec les animateurs à l'intérieur.

Les ALAE occupent également, en accord avec les services municipaux et l'équipe pédagogique de l'école, une partie des locaux et des équipements scolaires : cour de récréation, salle informatique, CDI ou BCD. Cette situation peut créer des tensions entre les équipes scolaires et périscolaires mais seulement de façon exceptionnelle et de moins en moins fréquente.

L'amplitude d'ouverture des ALAE pendant les périodes scolaires est représentée par le schéma suivant (extrait du PEDT). Les périodes représentées en vert correspondent à des temps extrascolaires pendant lesquelles les enfants sont pris en charge dans deux centres de loisirs du Cabirol et de George Sand (voir plus loin).

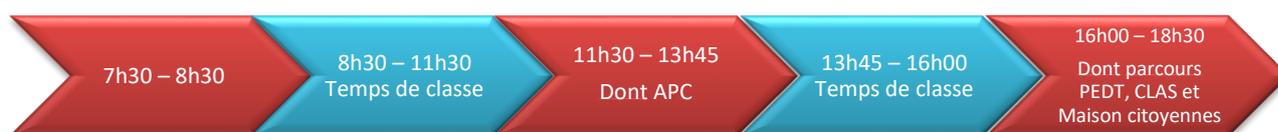
POUR LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS EN MATERNELLE :



POUR LES MERCREDIS EN MATERNELLE



POUR LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS EN ELEMENTAIRE :



POUR LES MERCREDIS EN ELEMENTAIRE



Le niveau de fréquentation des ALAE est très élevé dans toutes les écoles, aussi bien maternelles qu'élémentaires et légèrement supérieur pour la pause méridienne (de 80 à 90%) que pour l'accueil du soir : **70% en maternelles** et **80% en élémentaire**. **Les tarifs** avantageux expliquent en partie ce niveau élevé. Ils varient selon le quotient familial et se situent entre une quasi-gratuité et un maximum de 230 € annuels pour une famille ayant le quotient familial le plus élevé et inscrite à la totalité de l'offre (matin, midi et soir). En moyenne pour les activités de la pause méridienne et du soir, le prix se situe autour de **70 € pour l'année**. Pour l'accueil en fin de journée, les familles peuvent venir chercher leur enfant à leur convenance entre 16h et 18h30, sauf lorsque l'enfant est inscrit dans une activité éducative programmée, nécessitant un suivi et pour certaines d'entre elles un déplacement (par exemple à la piscine). Cette souplesse explique certainement une partie du haut niveau de fréquentation des ALAE.

Le personnel des ALAE est constitué d'un directeur (ou d'une directrice), d'un-e adjoint-e pour ceux d'entre eux qui accueillent un nombre d'enfants important et d'animateurs ou d'animatrices selon le nombre d'enfants accueillis. Les directeurs, directrices, adjoints et adjointes bénéficient pour la grande majorité du statut de fonctionnaire territorial à plein temps et d'un emploi du temps compact. Ils sont encadrés au niveau de la Ville par **trois coordonnateurs**. Les animateurs, qu'ils soient titulaires ou contractuels, exercent le plus souvent à temps partiel et sur des **emplois du temps variables et morcelés**. La proportion d'étudiants parmi eux tend à diminuer et **le recrutement devient difficile**. Les animateurs sont en général titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Des propositions de formation continue leurs sont faites, en autonomie au sein de chaque ALAE sous la responsabilité de l'équipe de direction, dans le domaine de la médiation en format inter-ALAE mais également par les animateurs sportifs ETAPS (voir plus loin). Les absences d'animateurs, particulièrement nombreuses en 2020 et 2021, sont gérées localement par le directeur, avec le soutien des coordonnateurs. Une procédure exceptionnellement mise en place dite de « garderie » permet de s'affranchir des taux d'encadrement prescrits.

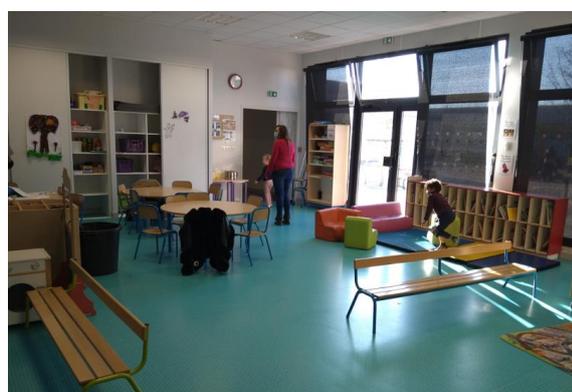
En matière de contenu des activités, les ALAE sont autonomes et doivent présenter, chaque année, un projet pédagogique qui structurera les activités mises en place. L'équipe de direction fixe des axes de travail par cycle, les animateurs choisissent le thème et développent des activités en lien avec ce cadre commun. Les programmes sont généralement établis sur une période inter-vacances et annoncés aux enfants d'une semaine à l'autre.



Programme hebdomadaire des activités de l'ALAE élémentaire Alain Savary

Les activités du matin qui concernent un faible nombre d'enfants sur une durée limitée (1h) sont des activités calmes (lecture, jeu calme). Celle du temps de midi et du soir sont diverses et les enfants y participent librement. Elles alternent des activités d'extérieur ou d'intérieur et sont programmées généralement sur un rythme hebdomadaire (voir photo ci-dessus).

Les directeurs et directrices s'efforcent de renouveler les activités proposées aux enfants : « on essaie en échangeant entre directeur, animateurs, enfants de lancer d'autres dynamiques. L'échange doit être régulier pour que les équipes avancent en termes de compétences. » (Entretien avec une directrice d'ALAE). La formation des animateurs est l'une des missions des directeurs qui doivent veiller à la montée en compétence de l'équipe. La collectivité assure la formation des titulaires par le biais du CNFPT mais dans une moindre mesure celle des contractuels (assurée en interne).



Vue de l'accueil et des salles d'activités des ALAE George Sand et Alain Savary

L'offre des maisons citoyennes

Les **sept maisons citoyennes** se définissent comme des « lieux de proximité ouverts à tous ». Le périmètre d'intervention des maisons va donc bien au-delà de l'éducation. Deux activités proposées par les MC relèvent directement du PEDT :

- **L'accueil extrascolaire** de petits groupes le mercredi après-midi, le samedi et pendant les vacances ;
- **L'accompagnement à la scolarité** coordonné par un service municipal dans le cadre d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité co-financé par la CAF) et qui est pris en charge à Colomiers de façon exclusive par les MC.

Le service « dispositifs et aides éducatives » recrute les accompagnateurs, enseignants, animateurs et bénévoles, au total se sont **80 personnes** chaque année qui interviennent sur 10 sites (MC et antennes), tout au long de l'année scolaire. Parmi eux, une trentaine d'enseignants, une quarantaine d'animateurs exerçant simultanément en ALAE et une dizaine de bénévoles. L'offre va **du CP à la 3^e** et se déroule sur 4 jours de la semaine de 17h à 18h30, d'octobre à juin hors vacances scolaires.

La MC Seycheron que nous avons visitée accueille en moyenne une cinquantaine d'enfants inscrits sur une année pour 6 animateurs (dont 2 à l'antenne La Crabe). La directrice rappelle que la charte des CLAS prévoit non seulement des prestations sous forme d'aide aux devoirs mais également des activités éducatives complémentaires. Par exemple des activités de robotique avec une intervenante

spécialisée ainsi que des séances animées par les *petits débrouillards*. Au-delà de l'accueil extrascolaire et de l'accompagnement à la scolarité, les MC interviennent dans le champ de la parentalité (accueil des jeunes mamans, des assistantes maternelles, conseil aux parents) et des activités intergénérationnelles qui contribuent certainement à l'éducation et devraient, à ce titre, être incluses dans le périmètre du PEDT.

Les CLAC et le PRE

Depuis de nombreuses années, la Ville exerce volontairement des responsabilités en matière d'éducation au-delà du public de l'enfance et de l'enseignement primaire. Cette politique se manifeste notamment dans le domaine de l'éducation à travers deux dispositifs : le PRE (**Programme de Réussite Educative**) et les CLAC (**Centres de Loisirs Au Collège**). A ces deux dispositifs, devrait s'ajouter celui de la **cit  éducative** qui sera mise en place en 2022 et touchera des élèves du premier et du second degré.

Les Centres de Loisirs des Collèges (CLAC)

Il existe un CLAC dans chacun des 4 collèges publics de la commune. Chaque CLAC dispose d'un local réservé à ses activités. Celui de Voltaire que nous avons visité est très vaste et installé dans la cour. Les élèves doivent s'inscrire pour pouvoir accéder aux activités. Le niveau de participation des collégiens aux activités est très variable d'un collège à l'autre. Deux animateurs vacataires de la Ville, tutorés par un éducateur spécialisé, sont présents sur le site 2 jours par semaine. Le CLAC n'est accessible que pendant la pause méridienne.

Les **données du CLAC Léon Blum**, considéré comme le plus dynamique, indiquent une moyenne de fréquentation quotidienne de 30 élèves ce qui pourrait paraître satisfaisant compte tenu du fait que le taux d'encadrement interdit de dépasser une jauge de 24 élèves. Mais il n'est pas certain que ce niveau soit régulier et il n'est pas atteint dans les autres CLAC. Plusieurs contraintes pèsent sur le fonctionnement de ces dispositifs : faible amplitude d'ouverture, offre d'activités limitée, peu de lien avec la vie de l'établissement ni avec les autres structures de loisirs de la Ville. Cela justifierait sans doute qu'une réflexion sur la pertinence de leur organisation actuelle soit conduite.

Focus sur le CLAC du collège Voltaire

Le collège Voltaire accueille 415 élèves provenant des deux QPV de la Ville et une section SEGPA importante (85 élèves). L'effectif est en baisse régulière due en partie à des comportements d'évitement de la part des familles et à une évasion vers le privé parfois même hors de Colomiers. Bien que la part de familles défavorisées soit très élevée (IPS de 87 et de 70 en SEGPA), le collège n'est pas classé en REP ni REP+, ce qui le prive de moyens qui devraient logiquement lui revenir. Les équipes de direction changent régulièrement, de même que les enseignants. Mais l'équipe en place est active et se mobilise sur de nombreux projets sportifs (section golf, foot féminin), chorale, théâtre en langue anglaise, atelier instrumental...

L'équipe de direction porte un regard globalement positif sur la politique éducative municipale et son volet « jeunesse » mais également sur le PEDT lui-même qu'elle connaît grâce au CLAC. Elle exprime cependant le souhait que la jeunesse ait « *plus de poids dans le futur PEDT* ». Le collège sera chef de file de la **cit  éducative**.

Cette année le CLAC a démarré tardivement. La Ville a eu un problème de recrutement. Deux animateurs sont mobilisés pour accueillir 26 élèves deux fois par semaine pendant la pause

méridienne. L'inscription auprès de la mairie est gratuite mais obligatoire. La fréquentation est très inégale (2 élèves présents seulement le jour de notre visite) : « pour l'instant le rythme de croisière n'est pas atteint ; on n'a jamais plus de 10 élèves ». En dehors des horaires CLAC du midi, le local fonctionne comme un foyer sous surveillance AED (baby-foot et jeux de société disponibles).

L'équipe de direction du collège constate que les élèves n'accrochent pas sur les projets du CLAC. Le projet ne leur paraît pas suffisamment travaillé en collaboration avec le collège : « les animateurs sont trop jeunes, ils n'ont pas suffisamment d'expérience avec ce public et peinent à trouver le bon positionnement. Nous avons fait des propositions de changement, les services municipaux sont attentifs à nos demandes et à nos propositions. »



Fresque dans la cour du collège Voltaire, réalisée dans le cadre du CLAC

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le **Programme de Réussite Educative (PRE)** est en capacité de suivre de façon individualisée **une centaine d'enfants et de jeunes** de 3 à 16 ans (108 en 2021) repérés par les enseignants du premier et du second degré, par les animateurs des ALAE et des centres de loisirs. Il s'agit d'enfant en difficulté éducative. Les signalements se font dans le cadre de cellules de veille strictement encadrés afin de respecter la confidentialité des données échangées. La prise en charge est de 14 mois en moyenne. La gestion financière est assurée par Toulouse métropole pour l'ensemble des PRE du territoire dont celui de Colomiers qui dispose d'un budget global de 180 k€ dont 100 sont apportés par la collectivité.

Le PRE est piloté avec le CLAS et les CLAC par le pôle Vie citoyenne et solidaire. L'équipe pluridisciplinaire est animée par une coordinatrice, une psychologue à temps partiel, et trois éducateurs spécialisés qui suivent chacun un maximum de 25 enfants simultanément.

Le PRE est un dispositif en principe inscrit entièrement dans le PEDT mais son apport y est peu valorisé pour deux raisons principales. D'une part, son rattachement au Pôle Vie citoyenne et solidaire tend à le tenir éloigné du centre d'animation du PEDT mais surtout, la communication autour du dispositif doit rester limitée du fait de sa nature qui exige une certaine confidentialité et doit éviter un effet possible de stigmatisation. Les bénéficiaires du PRE ne doivent pas être connus de même que les actions dont ils bénéficient grâce au PRE.

Les actions du bloc extrascolaires

Le champ extrascolaire est potentiellement très vaste. Il regroupe les **activités éducatives conduites hors du temps scolaire**. Dans ce champ, le PEDT mentionne explicitement l'action des **centres de loisirs (ALSH)** et les activités sportives, notamment autour du « **savoir nager** ». Dans ces deux sous-domaines la Ville dispose d'équipements capables de répondre aux besoins des familles et des enfants. Ces équipements sont accessibles pendant la totalité des temps extrascolaires, mercredi après-midi et vacances.

Les centres de loisirs

La Ville dispose de deux centres de loisirs (ALSH) accueillant séparément les enfants scolarisés en élémentaire et maternelle le mercredi après-midi et pendant les vacances. Ce sont donc en réalité 4 centres de loisirs qui sont proposés aux familles sur deux sites physiques. Le **Cabirol** est le centre « historique », vaste et disposant d'espaces verts importants. Le centre **George Sand** est de création plus récente avec une capacité d'accueil et des espaces extérieurs inférieurs.

La structure de fonctionnement (horaires, tarifs, moyens humains, etc.) sont identiques pour les deux centres, l'affectation se faisant selon l'école d'origine.



Salles d'activité des centres de loisirs Cabirol et George Sand



Potager du centre de loisirs de Cabirol

Les deux centres disposent d'un service de **restauration**. Le mercredi, les enfants des écoles qui vont au centre pour l'après-midi, sont véhiculés en car depuis leur école jusqu'au centre, ce qui suppose une organisation sans faille de la part des animateurs des ALAE qui organisent l'embarquement des enfants. Un service de garderie est disponible à l'école jusqu'à l'arrivée des parents avant 12h30. Les centres des maternelles sont équipés d'une salle de sieste. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants jusqu'à 18h30.

Les deux centres de loisirs **Cabirol** et **George Sand**, ce dernier ayant pris le relais en 2020 de l'ALSH Alain Savary, se sont réunis pour rédiger un projet pédagogique commun, l'un pour la maternelle, l'autre pour l'élémentaire. Le projet décline les axes stratégiques du PPEDT. L'équipe de direction est composée d'un directeur ou d'une directrice et d'un adjoint.

Les niveaux de fréquentation des **mercredis** se situent autour de **150 enfants au Cabirol en maternelle et en élémentaire** et moins de **100 pour chaque centre Alain Savary et George Sand**. Pendant les **vacances scolaires**, la fréquentation s'établit à hauteur de **400 enfants** pour les deux centres en moyenne avec des périodes à 300 enfants en élémentaire et 250 en maternelle. Les niveaux de fréquentation sont cependant orientés à la baisse, en particulier bien sûr en raison de la crise sanitaire (les familles ont eu tendance à rechercher des modes de garde « moins » collectifs) mais également de la baisse de la population scolaire.

L'offre sportive extrascolaire

La réputation de Colomiers comme ville sportive est bien établie. **L'espace nautique Jean Vauchère** (ENJV) y est pour beaucoup, mais aussi la forte présence sur le territoire de sports d'élite (rugby, foot, basket, natation synchronisée, gymnastique). La politique sportive prévoit depuis 2018

l'attribution de **Tickets Sport** aux jeunes de moins de 16 ans d'un montant de 33 € ou de 59 € selon le Quotient Familial pour l'acquisition d'une licence dans l'un des nombreux clubs de la Ville. Chaque année, la Ville distribue un peu plus de 30 k€ en Tickets Sport. Les tableaux de répartition entre les différents clubs permettent de repérer les sports les plus demandés : **football**, très largement en tête, suivi de **gymnastique, taekwondo, basket** et **judo**. Formellement, les Tickets Sport ne sont pas inscrits dans le PEDT bien qu'ils participent activement de la politique éducative municipale.

La place du sport dans le texte du PEDT semble sous-estimée par rapport à la réalité constatée sur le terrain. Plus précisément, certaines actions comme par exemple la prise en charge par les animateurs sportifs (ETAPS) d'activités éducatives dans les écoles pendant le temps scolaire, ne sont pas identifiées au sein du PEDT.

L'ENJV contribue à l'un des objectifs du PEDT avec la mise en place d'un parcours découverte « **savoir nager** ». En plus des actions conduites sur le temps scolaire, l'ENJV accueille chaque année plus de 500 enfants (6-11 ans) à **l'école de l'eau** pour un coût annuel de 45 à 138 € selon le QF de la famille donnant droit à un cours de 45' par semaine.

Toujours dans le domaine sportif, la Ville soutient de nombreux clubs accueillant des enfants et des jeunes. Ces initiatives sont rattachées à la politique sportive et ne sont pas formellement inscrites dans le périmètre du PEDT.

Bilan des actions fléchées PEDT

Le PEDT finance chaque année depuis 2018 une quarantaine d'actions « fléchées PEDT » dans les écoles mais surtout dans les ALAE. Il s'agit d'**actions innovantes** portées par des acteurs associatifs ou indépendants, dans des domaines peu couverts par les structures existantes (les sciences, des sports peu pratiqués). Ces initiatives donnent de la **visibilité** au PEDT et sont pilotées de façon partenariale.

Depuis 2018, la Ville a choisi de réserver un **budget spécifique** (50 k€ en 2021) pour des activités complémentaires explicitement présentées comme des « **projets PEDT** ». C'est cette initiative qui explique que pour beaucoup d'acteurs interrogés, ces « projets PEDT » sont identifiés au PEDT lui-même et même parfois confondus avec lui.

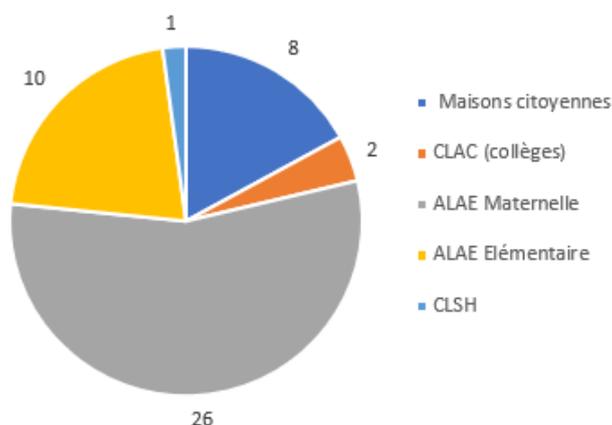
Les parcours découverte s'adressent aux établissements scolaires (écoles et collèges), aux ALAE, aux centres de loisir et aux maisons citoyennes. Ils sont majoritairement portés par des associations ou des personnes sous statut d'autoentrepreneurs mais également par les animateurs sportifs municipaux (ETAPS) ou le Pavillon blanc, ces deux derniers opérateurs ne bénéficiant naturellement pas d'un apport financier pour ces activités, le budget bénéficiant alors en totalité au tissu associatif.

La Ville diffuse deux fois par un **appel à projet** (AAP). Les projets sont proposés conjointement par un service ou un équipement municipal et une association ou un prestataire individuel. La plupart des projets sont issus de rencontres entre un « offreur » (un prestataire) et un « bénéficiaire » (l'une des structures éducatives de la Ville) à l'occasion du **forum de septembre** dont c'est le principal objet. Mais ce n'est pas une obligation et les associations indiquent établir régulièrement des relations directes avec leurs partenaires potentiels en dehors du forum.

Les projets sont sélectionnés selon une procédure partenariale (ville, éducation nationale) sur la base d'une grille d'évaluation commune. Les projets soumis par les offreurs de parcours avec leurs

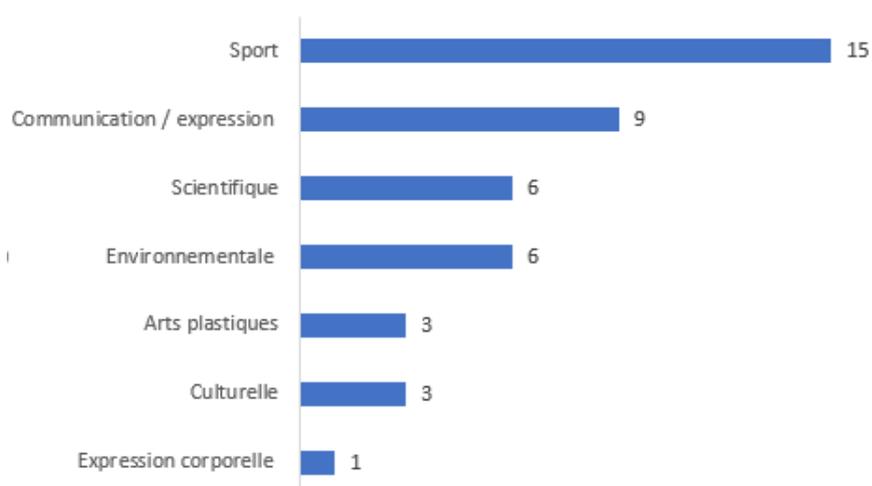
bénéficiaires potentiels font l'objet d'une première analyse par la Ville avant d'être soumis au « **comité partenarial d'engagement des projets** », l'une des instances de la gouvernance du PEDT (voir plus loin).

Un bilan quantitatif et qualitatif est réalisé à la fin de chaque année. Pour l'année scolaire 2020-2021, la répartition des **47 projets** retenus pour un montant total de 38 834 € montre que ce sont les ALAE des maternelles qui suscitent le plus grand nombre de projets (26).



Répartition des 47 parcours découverte par structure bénéficiaire pour l'année 2021

Le nombre d'enfants touchés est variable d'un parcours à l'autre. Si l'on met de côté les projets qui ont bénéficié à la totalité des élèves d'une école ou même de plusieurs (sortie, manifestation littéraire, fresque murale), le nombre d'enfants touchés par des actions individualités se situe à hauteur de 400. En termes de **contenu des parcours découverte**, on note une large domination des activités sportives mais également un nombre relativement significatif des actions inscrites dans le domaine scientifique, portées pour l'essentiel par l'association *les petits débrouillards*.



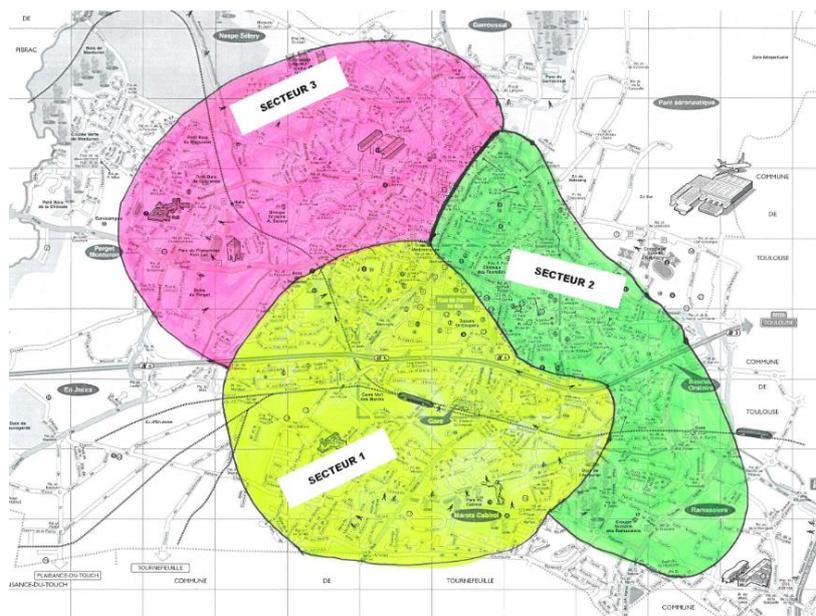
Répartition des parcours découverte de l'année 2020 selon leur contenu

Gouvernance du PEDT

La gouvernance initiale a été révisée en 2020 à l’occasion du changement de l’ élu référent et les instances de pilotage non réunies pendant cette année en raison de la crise sanitaire. Le PEDT est piloté par quatre instances qui assurent le suivi des actions et la coordination des acteurs : le **comité de pilotage (réunions deux à trois fois par an)** des acteurs institutionnels, le **comité d’engagement des projets (réunions deux fois par an)** pour la validation des parcours découvertes et 3 **conseils techniques de secteur (réunions 3 fois par année scolaire)**. Le Comité de suivi initialement constitué a été fusionné en 2021 avec le Comité de Pilotage pour une simplification de la gouvernance.

Deux de ces instances sont originales : le **comité d’engagement** des projets lié aux parcours découverte, caractéristique intéressante du PEDT et les **conseils techniques de secteur** qui semblent avoir trouvé leur pertinence après une période d’hésitation.

La réunion régulière d’un **comité de pilotage** réunissant les représentants des partenaires institutionnels principaux (Education nationale, Ville, CAF) est une nécessité pour le PEDT. Le COPIL valide et rappelle les orientations stratégiques. C’est une instance à laquelle le présent rapport d’évaluation devrait être communiqué. Il doit se réunir en début et en fin d’année scolaire. Les **comités techniques internes** se réunissent au niveau des services municipaux en tant que de besoin. Les services concernés étant répartis dans divers pôles, il est important que tous les pôles participent à ces comités autant que nécessaire. Le **comité partenarial d’engagement** est entièrement dédié aux AAP de parcours découverte. Ils réunissent, en principe à chaque appel à projet, deux fois par an, les services municipaux qui enregistrent les demandes de financement, des élus municipaux, des représentants de parents d’élèves élus et des représentants de l’Education nationale qui contribuent à l’évaluation et à la sélection des projets. Environ 10 à 20% des projets présentés sont rejetés, soit pour inadéquation du contenu, soit pour insuffisance de lien entre le parcours proposé et le projet de la structure support. Les services en charge du PEDT veillent en effet à éviter les activités éducatives sans lien avec le projet pédagogique des écoles ou des ALAE.



Cartes des conseils techniques de secteurs

Les conseils techniques de secteur (3 secteurs aujourd'hui contre 4 au lancement du PEDT) semblent, au vu des rapports des dernières réunions en novembre 2021, des instances utiles et efficaces pour la concertation des acteurs. Ils réunissent les directeurs d'ALAE, des ALSH, des maisons citoyennes, des écoles, du ou des collèges du secteur et des EAJE avec les responsables des services municipaux en charge du PEDT. La réunion permet aux participants d'échanger sur l'état d'avancement du PEDT et sur les projets en cours, à un niveau inférieur à celui du périmètre du PEDT, qui paraît adéquat à la fois pour faire circuler l'information entre les participants mais aussi pour soulever et traiter de sujets pratiques les concernant.

Plusieurs participants interrogés au sujet du fonctionnement des conseils de secteur confirment la pertinence du dispositif. Ils sont partagés sur l'intérêt d'inviter des représentants des habitants à ces réunions et suggèrent qu'un suivi des demandes exprimées soient mieux pris en compte par les organisateurs.

Pertinence du PEDT

Comment juger de la pertinence d'une action éducative

La question de la pertinence telle qu'elle a été posée dans le référentiel est la suivante : **dans quelle mesure les actions réalisées ont-elles répondu aux besoins des enfants, des jeunes et des acteurs éducatifs ?**

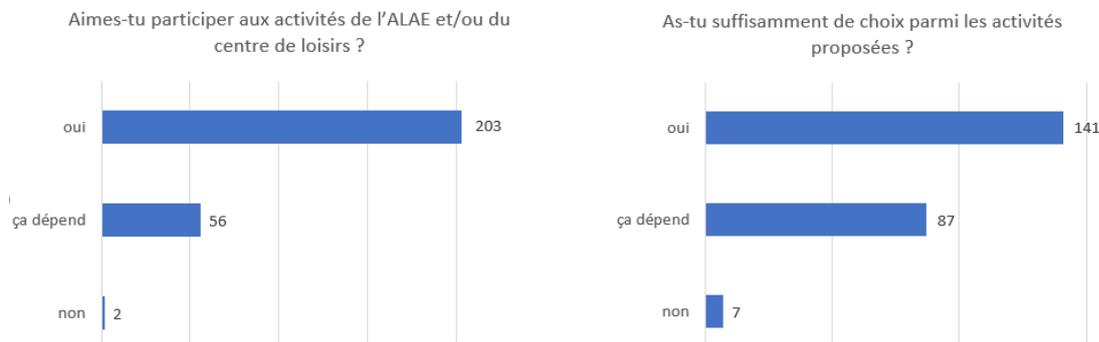
La mesure des impacts des actions éducatives mises en œuvre dans le cadre du PEDT sur les bénéficiaires qu'elles visent (les enfants, les jeunes) est très délicate, tant les enfants et les jeunes sont soumis à une diversité et à une multiplicité d'influences entre lesquelles les relations de cause à effet sont généralement indiscernables. Pour approcher cette question délicate, nous pouvons rendre compte des points de vue des différents acteurs : les enfants eux-mêmes ainsi que les différentes catégories d'éducateurs qui les entourent, leurs familles, leurs enseignants, les animateurs et les éducateurs. Nous pouvons enfin considérer le point de vue de l'évaluateur lui-même qui s'inspire de ses observations directes et des données qu'il recueillies au cours de son enquête évaluative.

Le point de vue des enfants

Le point de vue des enfants est important, il est même essentiel. Il est cependant difficile à recueillir et à interpréter. L'opinion des enfants de cet âge est souvent localisée dans le temps ; ils ne portent pas facilement d'appréciation générale sur une période longue. L'ALAE peut être jugée positivement un jour et négativement un autre. Quoiqu'il en soit, l'enquête organisée par la Ville avec le soutien des enseignants des écoles montre des **niveaux de satisfaction élevés** de la part des enfants sur l'ensemble des activités à propos desquels ils ont été interrogés dans les ALAE et les centres de loisir.

Les services municipaux ont organisé une enquête auprès des écoles. Au total, 286 enfants ont rempli un questionnaire (à base d'icône marquant l'approbation ou la désapprobation) aux propositions qui leur étaient présentées à propos de leurs relations avec les ALAE et les centres de loisirs.

Des réponses, il ressort très clairement que les enfants apprécient les activités qui leur sont proposées par les ALAE et les centres de loisirs ainsi que les conditions dans lesquelles ils y participent.



Dans les réponses qu'ils donnent à la dernière question (qu'est-ce que tu aimes le moins dans les activités), les enfants mettent souvent en cause les autres élèves (bruyants) mais aussi les temps morts (c'est long, on ne fait rien), les jeux auxquels on ne peut pas participer (le foot pour les filles) mais aussi soi-même (je n'aime pas perdre...).

- « Quand c'est trop bruyant »
- « Il y a trop d'enfants »
- « Quand on ne s'écoute pas »
- « Quand on se dispute »
- « Je n'aime pas quand c'est trop long à finir ou à ranger »
- « Quand c'est trop long / Quand y en a qui se rajoute pour faire des histoires »
- « Quand on ne fait rien »
- « Je n'aime pas le foot » ; « on se moque de nous si on en fait » (filles de l'ALAE élémentaire Simon Veil)
- « Quand c'est nul / Quand je ne connais pas les règles »
- « Je n'aime pas perdre »

L'une des questions portait sur la présentation par les enfants de leurs activités (As-tu l'occasion de présenter ce que tu as appris ou réalisé pendant les activités ?). Beaucoup de parents se plaignent que leurs enfants leur parlent peu de ce qu'ils font à l'ALAE ou au centre de loisirs (voir plus loin). Or, une forte majorité d'enfants (76%) déclarent avoir l'occasion de présenter ce qu'ils ont appris ou réalisé pendant leurs activités. C'est donc sans doute, au moins pour une large partie d'entre eux, qu'ils font ces présentations à d'autres qu'à leurs parents. Probablement, à des camarades avec lesquels ils n'ont pas partagé ces activités. Mais le questionnaire ne cherchait pas à en savoir davantage sur ce point...

Le point de vue des agents de la collectivité

Les personnels impliqués dans le fonctionnement des ALAE, des centres de loisirs et des maisons citoyennes ainsi que les animateurs sportifs (ETAPS) ont été consultés par questionnaire, des entretiens individuels et un focus groupe. Les conditions de travail et les moyens mobilisés sont jugés globalement de façon positive mais certains aspects réglementaires et le statut de certains personnels, les animateurs notamment, font l'objet de critiques, comme partout sur l'ensemble du territoire national, concernant le niveau des rémunérations et les horaires. **Le PEDT est très familier**

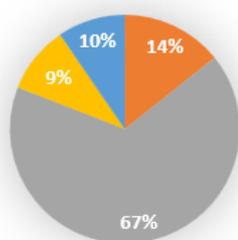
pour tous ces agents. Ils apprécient particulièrement le cadre favorable que celui-ci a offert pour la **coopération** entre les agents et les structures.

Les **directeurs et animateurs des ALAE** et des **centres de loisirs (ALSH)**, les **animateurs sportifs (ETAPS)** et les directeurs et animateurs des **maisons citoyennes** sont des acteurs essentiels du PEDT. Ils assurent une très grande partie des activités des temps péri et extrascolaires. Ils ont été consultés dans le cadre de l'évaluation du PEDT par des entretiens individuels, un questionnaire diffusé par la Ville (61 répondants) et par un focus groupe (durée 1h30) organisé le 27 janvier auquel ont participé 13 directeurs et adjoints d'ALAE, de centres de loisirs de Maisons citoyennes.

Analyse du questionnaire

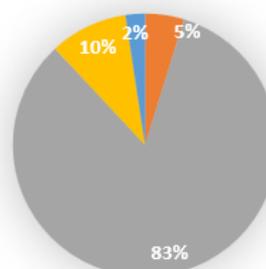
Sans surprise, les personnes ayant répondu au questionnaire connaissent bien le PEDT, ses objectifs et les actions menées dans ce cadre. A cette occasion, il faut cependant rappeler que la perception de ce qu'est le PEDT (blocs 1, 2 et 3 évoqués en introduction) est probablement variable d'un répondant à l'autre. On peut cependant retenir que le niveau de notoriété du PEDT est très élevé chez ces professionnels de l'éducation.

Connaissez-vous les actions menées dans le cadre du PEDT



■ Aucune ■ Très peu ■ Quelques unes ■ Beaucoup ■ NR

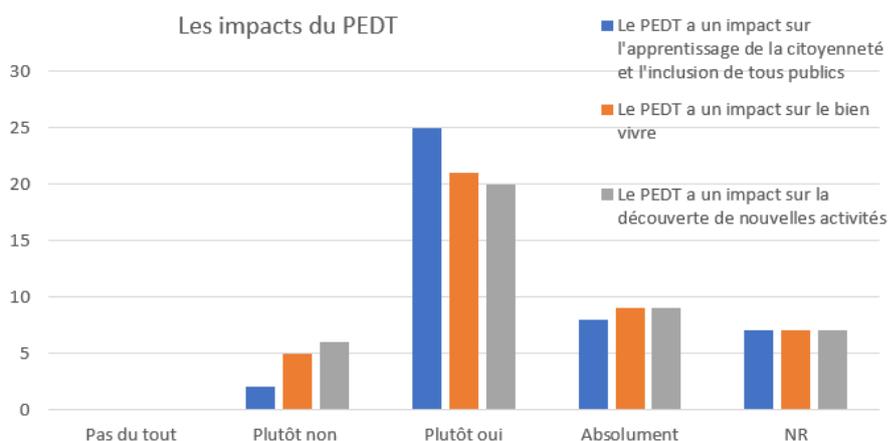
Connaissez-vous les objectifs du PEDT ?



■ Pas du tout ■ Plutôt non ■ Plutôt oui ■ Complètement ■ NR

Tous, qu'ils en aient conscience ou non, contribuent d'ailleurs à la mise en œuvre du PEDT. Ils portent un regard majoritairement positif à propos de l'impact de leur action sur les objectifs stratégiques du PEDT : apprentissage de la citoyenneté, inclusion, bien vivre, découverte de nouvelles activités.

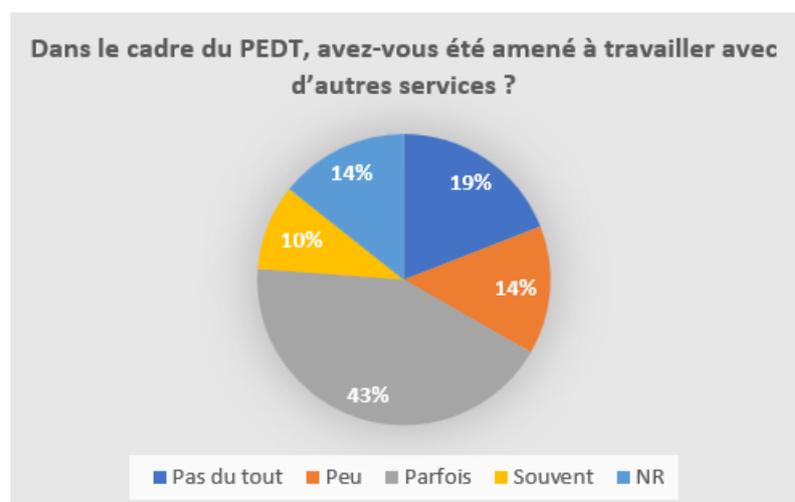
Les impacts du PEDT



Le travail collaboratif ayant permis la construction d'une base commune entre les différents éducateurs est souligné, dans les questions ouvertes, comme étant l'un des acquis principaux du PEDT.

- « Le PEDT a permis de faire travailler ensemble les différents services municipaux et les partenaires éducatifs de la commune de manière transversale »
- « Une réelle communauté éducative s'est installée »
- « Pour moi, le PEDT est un projet qui permet de mettre en lien différents partenaires de l'éducation au sein de la ville et de poser des objectifs communs à tous pour travailler à partir de bases communes »
- « Le travail et l'échange partenarial avec les différents acteurs pédagogiques pour l'intérêt de l'enfant. »
- « Le PEDT permet de créer un lien entre les différents acteurs, c'est une base commune pour mettre en œuvre une politique éducative cohérente sur la collectivité. »
- « La communauté éducative créée autour de l'enfant, les temps d'échanges institutionnalisés et récurrents. Le lien entre toutes les structures de loisirs de la ville ».

Cette qualité du PEDT se manifeste de façon concrète à travers les actions communes que les agents ont été amenés à conduire avec d'autres services que le leur. Certes ces coopérations sont le plus souvent occasionnelles mais, près de 80% des agents ont eu l'occasion, au moins une fois, de s'impliquer dans une coopération inter-service.



Pour autant, tout n'est pas parfait dans l'organisation actuelle et les éducateurs soulignent ce qu'ils estiment être les aspects négatifs de l'organisation actuelle. Le **taux réglementaire d'encadrement** que la Ville respecte scrupuleusement, c'est-à-dire en pratique le **nombre d'animateurs** présents, est jugé insuffisant par de très nombreux agents du fait des absences. Ce défaut peut impacter à leurs yeux l'efficacité de leur action éducative.

- Si le PEDT a pour vocation de répondre au mieux, aux besoins de la population, la mise en place de groupes plus petits serait bien afin de s'assurer de la bonne disponibilité des agents pour chaque enfant ».
- « Le PEDT est difficile à mettre en place quand il manque des animateurs »

Malgré le fait que certains agents et responsables soulignent les avantages du travail de groupe et reconnaissent l'existence d'une « galaxie éducative », cette position n'est pas unanime car d'autres **déplorent le manque de coopération** :

- « Chacun travaille dans son coin »
- « Il y a un manque de lien et de travail commun entre les structures éducatives »
- « Sentiment d'avancer un peu seul »

Tout n'étant évidemment pas parfait, les agents ne manquent pas d'idées pour **améliorer le fonctionnement actuel du PEDT**. Ils expriment en particulier leur volonté de **participer à l'élaboration du PEDT**.

- « Convier un directeur ALSH/ALAE pour participer à l'élaboration du PEDT et avoir des constats/retour de terrain ».
- « Si cela était possible, je souhaiterais participer davantage à l'élaboration du PEDT ».
- « Que plus d'acteurs soient impliqués dans l'écriture, notamment les animateurs qui sont en première ligne avec les enfants et constatent les besoins de changement ».

Les suggestions portent également sur le calendrier de mise en œuvre des actions et en particulier sur l'organisation du forum.

- « Les échéances entre la présentation du forum et les dates d'envoi des projets sont courts, surtout en début d'année scolaire »
- « Revoir le format du forum PEDT, avec l'arrivée de nouveaux prestataires »

Retours du focus groupe (ALAE et maisons citoyennes)

Le focus groupe a permis de reprendre, d'approfondir et d'illustrer les constats et les propositions recueillies via le questionnaire.

Organisation du forum

Les participants sont sceptiques quant à la demande des prestataires pour une organisation du forum plus ramassée avec des présentations courtes en amphi par exemple.

- « Le forum PEDT est hyper intéressant pour la rencontre avec les partenaires. »
- « Comme les intervenants sont très nombreux, la présentation en amphi comme le réclament les prestataires, ça serait trop long. »
- « Cette année, le forum est tombé un jour scolaire ; les directeurs d'écoles n'étaient pas disponibles. »
- « Il existe un doc avec tous les prestataires. C'est l'avantage de la journée entière : le temps d'en parler de spécifier les besoins. »

Fonctionnement des ALAE : relations avec les parents

La libre disposition des parents pour venir chercher leurs enfants à partir de 16h15 n'est pas mise en question mais des aménagements possibles sont évoqués.

- « Pendant les parcours, on demande aux familles de respecter un créneau horaire. On donne les horaires aux parents à l'oral et après à l'écrit. On montre l'heure sur l'horloge. Dès qu'un enfant s'inscrit on voit les parents. Et ça se passe bien, c'est respecté. »
- « On essaie de montrer aux parents ce que font les enfants. On incite les parents à laisser les enfants plus tard et on leur en fait une restitution. S'ils souhaitent que leurs enfants bénéficient plus des actions et parcours, ils peuvent les laisser plus longtemps sur les accueils. »
- « On pourrait animer des clubs qui fonctionnent comme les parcours découvertes avec des horaires contraints pour les parents. »

Recrutement et management des animateurs

La question du recrutement, de la formation et de gestion des animateurs est clé. Les responsables des structures y sont particulièrement attentifs. La crise sanitaire a ajouté des contraintes supplémentaires mais elle a aussi contribué à souder les équipes qui ont dû affronter solidairement des situations difficiles, notamment pour gérer les absences.

- « *On a quand même des bases d'équipes qui sont très stables, très attachées à leur ALAE.* »
- « *La situation actuelle du métier d'animateur est compliquée – au niveau national. Il y a beaucoup de choses à travailler pour que le métier évolue et soit compatible avec les objectifs pédagogiques des collectivités. Les conditions des contrats ne sont pas encore satisfaisantes.* »
- « *Les animateurs aimeraient avoir des horaires continus. Certaines communes mixent les contrats et donc arrivent à faire 35h.* »
- « *Il y a une usure des animateurs : grosses journées (7h30 – 18H30), grosses semaines. Peu font ça longtemps.* »
- « *Dans les maisons citoyennes, les animateurs sont permanents sur 35h. Les problématiques ne sont pas du tout les mêmes.* »
- « *Le directeur organise le temps de préparation, avec un volume imposé de 2h par semaine, on peut aussi l'annualiser. C'est un temps important.* »
- « *Il faudrait un pool d'animateurs volants qui remplacent les absents.* »
- « *Il y a un changement de profil. Avant, on avait beaucoup d'étudiants, maintenant beaucoup de personnes qui ne travaillent pas.* »
- « *Dans les centres de loisirs mais aussi dans les maisons citoyennes, on a beaucoup d'animateurs qui travaillent dans les ALAE et qui viennent le mercredi ou pendant les vacances.* »

Contenu des activités, formation des animateurs

Les responsables présents sont sensibles à la nécessité de renouveler les activités et de les structurer autour d'orientations pédagogiques explicites, d'un projet de structure. La formation par les pairs est de plus en plus valorisée. Une formation de ce type impliquant les ALAE de 5 écoles a été réalisé.

- « *Nous les directeurs, on donne la base, les axes de ce qu'on travaille par cycle, les animateurs choisissent le thème et font des activités en lien avec cette base.* »
- « *On s'appuie sur les compétences de nos animateurs. Mais si les animateurs n'ont pas d'idée c'est à nous d'impulser la chose. Il y a aussi les échanges de pratiques. La vie d'équipe permet de monter en compétences. C'est aussi un de nos objectifs.* »
- « *En centre de loisirs, il y a un essoufflement des activités. On est en réflexion : une grille de travail pour raccrocher les activités à un axe pédagogique. On essaie de travailler les orientations.* »
- « *Nous avons organisé une formation en médiation par les paires. C'est un dispositif qui fonctionne sur 5 écoles élémentaires.* »
- « *La formation des animateurs : c'est une des missions des directeurs. La collectivité propose des formations pour les titulaires mais pour les contractuels les dispositifs sont moindres.* »

Continuité éducative scolaire-périscolaire

C'est incontestablement l'un des points forts de l'organisation actuelle des ALAE et des centres de loisirs. La qualité des relations entre les équipes enseignantes des écoles et les ALAE donne lieu à des

activités communes qui se déroulent successivement pendant les temps scolaires et périscolaires. Ces activités communes sont développées avec le soutien de la Ville et souvent, avec l'intervention de prestataires extérieurs.

- « Il y a pleins de projets d'écoles dans lesquels l'ALAE peut s'intégrer et inversement. Par exemple : une journée autour des JO handisport organisée par le scolaire et l'ALAE. »
- « On peut mentionner le projet de jardin partagé avec l'école. »
- « Dans le projet « dessine ta cours », les équipes de l'école élémentaire Jules Ferry et de l'ALAE participent au projet : la cour est commune à l'école et à l'ALAE. »
- « Dans certains ALAE, il y a un espace devoir pour les enfants qui le souhaitent. Le plus souvent, ce sont les enseignants de l'école qui le prennent en charge. »

Participation à la gouvernance du PEDT

Les responsables d'ALAE souhaitent être davantage impliqués dans la conception du PEDT. Ils reconnaissent en revanche qu'ils sont impliqués de façon satisfaisante dans le pilotage du PEDT et dans ses instances, les conseils techniques de secteurs PEDT notamment. C'est pourquoi, ils formulent des propositions concrètes pour améliorer leur fonctionnement.

- « Les conseils techniques de secteurs PEDT c'est un sujet important. Ils sont utiles. C'est une instance où l'on peut échanger mais il n'y a pas toujours de continuité derrière. On pose un constat et parfois on n'en fait rien. Mais d'autres fois, il faut être juste, on a fait, nous par exemple, on a fait ».
- « Les parents pourraient être là de temps en temps, mais pas systématiquement, ça n'est pas nécessaire. »
- « Cette année, on a vraiment créé un évènement au conseil PEDT, on s'est lancé. »
- « Pour les parents, la gouvernance du PEDT n'est pas lisible. Il faudrait utiliser davantage le numérique pour communiquer en direction des parents. Un grand évènement PEDT ça pourrait être intéressant. »

Animateurs sportifs

Il y a actuellement 5 ETAPS sur le terrain et 2 encadrants. Ils n'interviennent plus dans les clubs comme par le passé et consacrent une grande partie de leur temps aux écoles. Rappelons qu'il s'agit pour la Ville d'une mission facultative, l'éducation physique et sportive (EPS) étant de la pleine responsabilité des enseignants.

Ce système n'est pas obligatoire, le sport c'est à l'Etat de le faire pour les écoles (les enseignants). Là c'est un **choix politique de la ville** de faire intervenir des éducateurs. L'équipe est aujourd'hui très mobilisée par le label « Terre de Jeux » créé à l'occasion des jeux olympiques de 2024 et que les animateurs sportifs souhaitent exploiter pour diversifier et développer leur action auprès des enfants et des jeunes. Le label couvre également le domaine culturel, notamment les cultures urbaines puisque la break dance est devenue une discipline olympique. La ville a par ailleurs postulé pour être centre de préparation aux jeux (gymnastique artistique et trampoline). Terre de jeux pourrait prendre une place dans le futur PEDT.

Les activités sportives sur le temps scolaire couvrent 92 classes avec un éducateur référent par école. Les activités se partagent entre le terrestre et le nautique. Les ETAPS sont également sensibles aux enfants ayant des besoins spécifiques pour lesquels ils prévoient des « parcours ciblés ».

Les ETAPS se mobilisent également pour la **formation des animateurs des ALAE** : « *On vient à la demande d'un animateur, pour l'épauler. Le public n'est plus l'enfant mais l'animateur. Par exemple s'il veut faire du badminton. L'animateur sait gérer un groupe mais pas forcément mener une activité sportive qu'il ne maîtrise pas. On est là pour l'aider. Avec cette proposition, on s'est ouvert sur les maternelles.* »

Les ETAPS ont conçu un parcours découverte « terre de jeux » particulièrement proposée aux ALAE maternelles. Le mercredi après-midi enfin, ils accueillent dans un gymnase des enfants des centres de loisirs et des Maisons Citoyennes qui ne sont pas inscrits dans un club sportif, pour leur faire découvrir des nouveaux sports, de nouvelles activités physiques et pour provoquer de la mixité. Ce nouveau fonctionnement a permis de toucher un public avec un quotient familial plus faible.

Le point de vue des partenaires de l'Education nationale

Les responsables académiques (IEN et conseillers pédagogiques) reconnaissent et apprécient la complémentarité des actions éducatives portées par la Ville en particulier par le PEDT, avec quelques réserves cependant. Les enseignants n'ont qu'une connaissance partielle du PEDT. Ils le connaissent surtout à travers les interventions proposées par la Ville sur le temps scolaire (culture et sport) et les ALAE dont ils sont physiquement proches. Le niveau élevé de coopération entre les acteurs du champ scolaire et du champ périscolaire apparaît ici comme l'un des points forts du PEDT.

Le point de vue des responsables académiques

L'IEN et la Conseillère pédagogique consultées se félicitent de la qualité de leur relation avec la Ville : « *nous sommes des partenaires conjoints du parcours éducatif* ».

Elles apprécient en particulier le partage des espaces entre scolaire et périscolaire, mais surtout la mise en œuvre du principe de coéducation à travers des projets communs qui se déroulent sur les temps scolaire et périscolaire ainsi que la participation des directeurs des écoles aux réunions autour du PEDT, par exemple pour l'évaluation des projets soumis pour financement. Symétriquement, les directeurs d'ALAE sont présents à tous les conseils d'école.

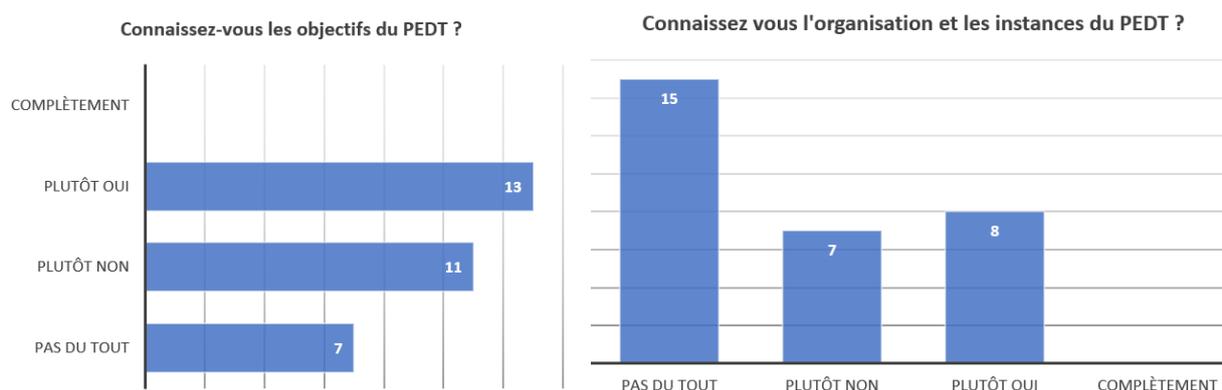
L'exemple des parcours natation mis en place il y a 4 ans illustre la qualité et l'efficacité de la coopération : les enfants scolarisés en classe de CE1 qui n'avaient pas atteint le palier 1 de natation ont pu bénéficier d'un cycle de renforcement. Le ciblage et l'évaluation des élèves se fait sur le temps scolaire et les cours de natation sur le temps périscolaire, avec un binôme d'encadrant animateur/enseignant. La présence d'un enseignant à tendance à rassurer les familles et à donner davantage de légitimité et de crédibilité à l'action.

Les responsables académiques regrettent cependant que les enseignants soient de moins en moins présents sur les temps périscolaires, leur présence contribuant pourtant à renforcer la continuité entre temps scolaires et périscolaires. Elles souhaitent être impliquées dans la rédaction du PEDT et que les directrices et directeurs des écoles soient davantage informés de son contenu et des conditions de sa mise en œuvre. Enfin, les responsables académiques souhaitent que le second degré soit davantage pris en compte dans le futur PEDT, ce qui permettrait de renforcer les liens entre premier et second degré.

Le point de vue des professeurs et directeurs

Les enseignants des écoles maternelles et élémentaires ont été consultés sur le PEDT, en interne par les services municipaux et par l'évaluateur à travers un entretien avec une directrice et un directeur d'école élémentaire (Jules et Ferry et Alain Savary).

Le questionnaire diffusé par la Ville (31 répondants, 23 en élémentaire, 8 en maternelle) permet de juger de la notoriété du PEDT chez les enseignants. Ils déclarent majoritairement connaître le PEDT, surtout à travers les actions qui leur sont proposées par la Ville et ses partenaires associatifs sur le temps scolaire. Ils utilisent d'ailleurs l'expression « *je fais un PEDT* » lorsqu'ils participent à de telles actions mais ils sont moins assurés lorsqu'il s'agit d'indiquer les objectifs du PEDT ou confirmer la cohérence des actions du PEDT avec le projet de leur école.



Les deux directeurs interrogés partagent un **jugement très positif** sur leurs relations avec la Ville, que ce soit sur le plan matériel et s'agissant des obligations de la Ville en matière de fonctionnement des écoles (Bloc 1 des activités du PEDT) que sur le plan des actions facultatives inscrites dans le temps scolaire et en particulier celles spécifiquement « fléchées PEDT ».

Les activités culturelles proposées par le *Pavillon blanc*, les activités sportives portées par les ETAPS et les activités éducatives complémentaires proposées par les associations correspondent bien, pour les deux chefs d'établissement, aux besoins des équipes éducatives et contribuent à leurs objectifs pédagogiques tels qu'ils sont formulés dans le projet d'école.

Qualité de l'offre

L'offre d'activités éducatives complémentaires donne pleine satisfaction aux enseignants. L'offre des ETAPS est clairement appréciée. Celles spécifiquement proposées dans le cadre du PEDT sont librement choisies par les écoles, leur qualité et leur cohérence avec le projet d'école sont contrôlés par les services municipaux. L'offre du Pavillon blanc bénéficie d'une longue expérience et de la consultation systématique des écoles.

Relations école-ALAE

Les relations entre les équipes des ALAE (directeurs et animateurs) et les équipes des écoles (directeurs et enseignants) sont, pour les uns comme pour les autres, très bonnes, si l'on accepte de mettre de côté les inévitables accrocs que le partage de certains espaces et de certains équipements peut parfois provoquer. Mais les conditions semblent réunies pour que ces incidents soient rares.

Un dispositif égalitaire

Bien qu'aucun pointage individuel systématique ne soit réalisé au niveau des écoles, il apparaît acquis qu'au cours des 5 années de sa scolarité primaire, chaque jeune columérin scolarisé aura, chaque année de sa scolarité primaire, l'occasion de participer à au moins une activité culturelle dans le cadre d'un PEAC ou d'une action complémentaire du PEDT. Les directions d'écoles y veillent, par exemple en mobilisant les classes d'un même niveau (cycle 2, cycle 3) sur une même activité. Dans le domaine sportif, l'intervention de la Ville est systématique : chaque classe bénéficie d'une session d'EPS animée par un ETAPS chaque semaine et d'une formation au « *savoir nager* ».

Complémentarité éducative

La complémentarité entre l'éducation scolaire et l'éducation péri ou extra-scolaire est, dans le cadre du PEDT, reconnue par les enseignants. Elle l'est également par les acteurs du périscolaire (voir plus haut). Elle s'exprime de multiples façons :

- Les relations quotidiennes entre les enseignants et les animateurs des ALAE qui se croisent systématiquement pendant les moments de transition ;
- Les concertations prévues entre les directeurs d'écoles et les directeurs d'ALAE ;
- L'implication systématique des enseignants lors des activités sur le temps scolaire (sport, culture) ;
- Les projets communs développés sur le temps scolaire et sur le temps ALAE ; parmi les exemples cités à Jules Ferry et Alain Savary : un jardin pédagogique auquel participent également les agents municipaux en charge des espaces verts, un spectacle danse et musique animé par l'association *Breakin'school* pour deux classes pendant le temps scolaire et à l'ALAE
- La participation des directeurs des ALAE aux conseils d'écoles, ce qui a permis par exemple à l'école Alain Savary de concevoir un règlement intérieur commun à l'école et à l'ALAE avec une orientation « communication non violente ».

Par ailleurs, toutes les écoles contribuent activement aux cellules de veille du PRE.

Points positifs majeurs du PEDT 2018 - 2021 :



Points d'amélioration à développer :



Le point de vue des parents

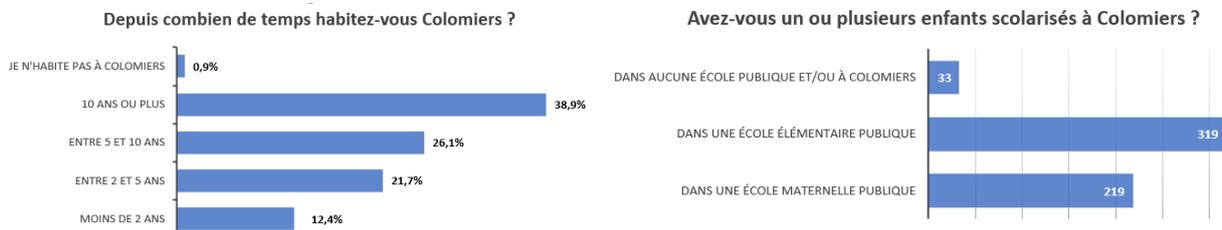
Les familles portent un jugement positif sur les conditions d'accueil de leurs enfants. Ils connaissent cependant mal les activités de leurs enfants en ALAE ou en centres de loisirs. Beaucoup souhaitent une meilleure communication en leur direction de la part des structures, régulière et anticipatrice. Certains parents déplorent ce qu'ils ressentent comme une concurrence entre ALAE et MC. La taille du Cabirol est parfois signalée comme un frein pour certains enfants.

Les parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires ont été consultés sous deux formes : par un questionnaire diffusé en décembre et janvier puis dans le cadre d'un focus groupe le 28 janvier qui a réuni 12 parents en visioconférence, certains d'entre eux au titre de représentants d'une

association de parents d'élèves, d'autres invités à la suite de leur accord pour participer à la rencontre exprimée dans le questionnaire.

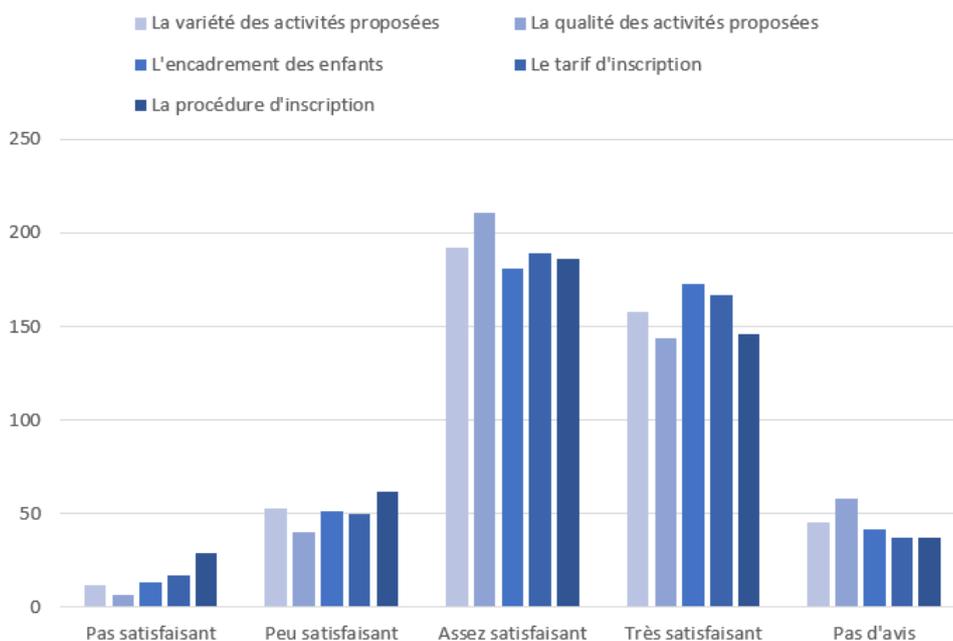
Analyse du questionnaire

Au total, **460 parents** ont répondu au questionnaire. Leurs profils sont résumés ci-dessous.



Les écoles maternelles et élémentaires sont représentées de façon équilibrée parmi les répondants. Seule l'école Simone Veil apparaît sous représentée aussi bien la maternelle que l'élémentaire. Les principaux résultats du questionnaire sont présentés de façon synthétique ci-dessous.

Comment jugez-vous globalement les services éducatifs proposés par la Ville à destination des enfants ?



Le nombre de parents insatisfaits est faible. La récrimination la plus importante concerne les tarifs mais, compte tenu des tarifs pratiqués qui sont objectivement avantageux, cette remarque est peu significative. On observe que les jugements de satisfaction concernent de façon homogène, l'ensemble des thématiques (qualité, variété, encadrement, procédures), ce qui justifie le constat d'un niveau de satisfaction global élevé des familles.

Le niveau de satisfaction pour les accueils du matin et du soir proposés par les ALAE est supérieur à celui concernant les centres de loisirs (ALSH). Ce jugement reflète celui des enfants. Un parent

souligne à propos du Cabirol qu'il y a « *beaucoup trop d'enfants* » et « *pas assez de personnes encadrantes* ». Cette remarque rejoint celles exprimées lors du focus groupe avec les parents :

« *Mes enfants ont des réticences à aller au Cabirol* »

« *Je pense que la taille de la structure n'est pas assez sécurisante pour les enfants* »

Quelques parents déplorent le manque d'activités de l'accueil du matin : « *Les enfants sont en totale autonomie, pas d'activités organisées par les animateurs* ».

La moitié seulement (46,7%) des parents d'enfants scolarisés en élémentaire connaissent les activités de leurs enfants en ALAE et en centres de loisirs. Ils sont encore moins nombreux en maternelle (34,5%) : « *Les enfants de cet âge ne parlent pas trop de ce qu'ils font, on a donc besoin de communication* ».

Les ALAE ne mettent généralement pas en œuvre une information systématique des parents. Ils le font cependant lorsqu'un enfant participe à une activité qui ne peut pas être interrompue (par exemple une séance à la piscine). Dans ce cas, les parents doivent être prévenus de cette contrainte : ne pas venir avant telle heure à l'ALAE ou venir chercher leur enfant à un endroit et à une heure précise, par exemple à la piscine à 17h30. Les parents du focus groupe nous indiquent que la circulation de l'information entre eux et l'ALAE est toujours satisfaisante.

La grande majorité des parents considèrent que l'organisation des activités pendant le temps périscolaire du soir est bien expliquée aux enfants. Certains pourtant signalent quelques dysfonctionnements :

« *Je n'ai pas l'impression que les enfants savent ce qui est vraiment proposé.* »

« *Je ne connais pas les activités proposées dans ce temps.* »

Retours du focus groupe parents

Nous mentionnons ci-dessous quelques témoignages de parents recueillis dans le cadre du focus groupe. Les thématiques abordées reflètent des points de vue sur lesquels un consensus a semblé se dégager ou bien au contraire des divergences se sont exprimées.

ALAE et ALSH : préférence des enfants

« *Ma fille est en grande section, elle va à l'ALAE le soir mais elle ne va plus au centre de loisir le mercredi, ça ne lui plaît pas et je ne sais pas pourquoi. L'ALAE est très bien, il y a beaucoup de matériel, des choses nouvelles, ils communiquent bien, les animateurs sont très enthousiastes, elle est toujours très contente et me parle plus de l'ALAE que de l'école.* »

« *Ma fille va à l'ALAE, le matin et le soir, au centre de loisir Cabirol de temps en temps. Globalement ça se passe bien. Beaucoup de retour de Cabirol mais peu de l'ALAE. Il y a une difficulté de communication. Il y a bien un blog mais peu d'informations. Les animateurs sont investis mais ils ne communiquent pas aux parents. Je ne connais pas leurs prénoms ! Ce que me dit ma fille ne me suffit pas. J'aurais aimé un programme sur ce qu'elle fait. A Cabirol, on a plus de retour car il y a un affichage. En amont on a du mal à savoir ce qui va se passer.* »

« Mes trois enfants ont des réticences à aller au centre de loisir Cabirol alors que ce sont les mêmes animateurs. Je pense que la taille de la structure n'est pas assez sécurisante pour les enfants. Tout y est pour que ça fonctionne mais c'est trop grand... »

ALAE : information des parents

« Au conseil d'école, on a un bilan. Mais au jour le jour, on n'a pas le fruit de ce qu'ils ont fait. Comment les parents peuvent-ils créer une continuité à la maison ? j'ai pris connaissance de telle ou telle activité grâce au conseil d'école. »

*« A Lamartine, rien à dire, on était au courant de ce qu'ils faisaient, les activités qu'ils allaient faire à la prochaine session. Ils devaient s'inscrire sur les activités donc on savait ce qu'ils faisaient. Il n'y a pas de CLAC au collège Voltaire, c'est dommage il serait le bienvenu. »
(En réalité, il y a bien un CLAC dans ce collège mais, visiblement, l'information ne passe pas...)*

« A Lamartine, ils ont un affichage sur tableau et une grande richesse d'activités. Les animateurs sont à l'écoute. Si on les sollicite, on a toujours une réponse. Tout se passe très bien. Ma grande garde un très bon souvenir de Lamartine elle a plaisir de reparler avec eux. »

ALAE et Maisons citoyennes

« A la MC du Seycheron, les enfants sont bien mieux qu'au centre de loisir car c'est plus familial. J'ai voulu inscrire mes enfants à l'aide aux devoirs mais il n'y avait plus de places... »

« Les tarifs sont bien, on a la programmation en amont dans les boîtes aux lettres. La MC propose aussi des activités parents-enfants. On ne va pas à l'aide aux devoirs, ça ne me convient pas car ça finit trop tôt. »

« Il faudrait un travail en commun entre les ALAE et les MC. Ils devraient mettre leurs compétences en commun. »

« On n'est pas redirigé vers la MC quand on est à l'ALAE. Il faudrait une communication entre les deux car ce n'est pas les mêmes publics visés. Les ALAE ne font pas toujours d'aide aux devoirs. »

Tarifs

« Certains tarifs paraissent trop élevés : notamment pour le mercredi et les vacances même si les parents savent qu'ailleurs, c'est plus cher... »

« Les tarifs sont toujours trop élevés pour les familles monoparentales avec plusieurs enfants »

Sport et Culture

« C'est une chance d'avoir plusieurs sports et des éducateurs sportifs, c'est top ! »

« Le sport a un coût dans le privé. La ville fait l'effort de participer à ces coûts avec le ticket sport mais beaucoup ne connaissent pas. »

« Excellent programme de sport ! »

« Pavillon blanc est un excellent support mais il est vite limité en disponibilité. »

« Beaucoup de parents connaissent AZEK ! »

« C'est très dur d'avoir une place au conservatoire »

« Colomiers est doté de beaucoup d'équipements pour la culture mais je regrette qu'on n'ait pas la programmation et que sur les temps d'ALAE on ne propose pas des activités d'initiation. »

« La ville devrait proposer plus de cours de langues. »

« En terme culturel, il manque la musique dans les ALAE. La musique est une chance inouïe d'ouverture aux autres et au monde et un moteur d'empathie. Ça passionne les enfants. »

Au collègue

« L'offre PEDT est très variée à l'élémentaire, mais au collège ça s'interrompt brutalement, c'est dommage surtout pour les 6^{èmes}, c'est un gros point noir. »

Le point de vue des partenaires associatifs

Les associations et prestataires individuels sont pleinement conscients de leur rôle dans le PEDT et notamment de la diversité des approches éducatives dont ils sont porteurs. Certains disposent d'une expérience très longue de coopération mais chaque année, de nouveaux venus, souvent des intervenants individuels opérant sur des domaines nouveaux (sophrologie, théâtre, langue des signes...) contribuent à diversifier encore davantage l'offre éducative culturelle. Le dispositif des parcours découverte est bien adapté mais certaines critiques concernant l'organisation du forum de septembre mériteront d'être prises en compte.

La participation d'associations et d'acteurs individuels (généralement sous statut d'autoentrepreneur) aux actions du PEDT (bloc 3 notamment des actions fléchées) n'est pas nouvelle mais elle s'est développée et s'est diversifiée au cours des dernières années, notamment grâce aux actions nouvelles mises en place dans le cadre du PEDT. La formule du forum est particulièrement bien adaptée pour ces nouveaux intervenants.

Les appréciations de ces acteurs (que nous appellerons dans la suite « associations » même si certains d'entre eux interviennent sous un autre statut) ont été recueillies sous deux formes :

- Un questionnaire auquel 12 responsables ont répondu dont 5 au nom d'une association, 5 comme autoentrepreneurs, une entreprise et un indépendant ;
- Un focus groupe auquel ont participé 7 représentants d'associations (voir la liste en introduction du rapport).

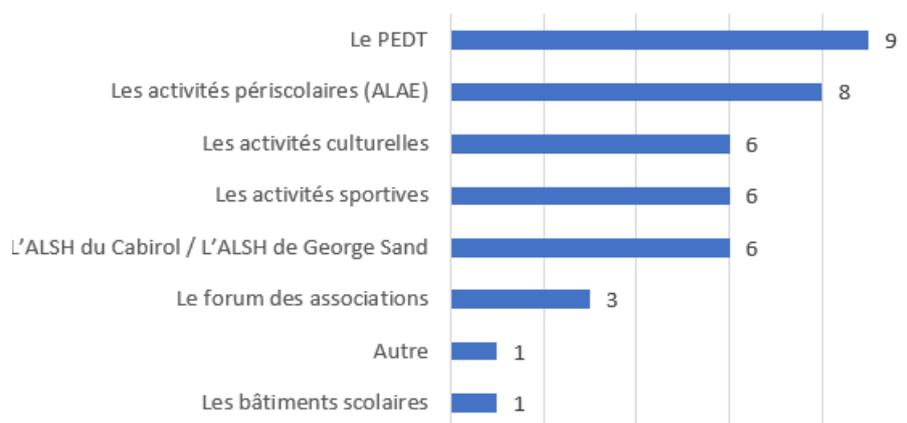
Analyse du questionnaire

Les répondants ont tous une connaissance satisfaisante (5 répondants) ou très satisfaisante (7 répondants) du PEDT. Ils sont également tous satisfaits de leurs relations avec les enfants, les parents, les enseignants, les directeurs et animateurs des ALAE et des centres de loisirs que les services municipaux.

Une majorité (8) ont participé au forum de septembre 2021. Cette journée est perçue comme utile pour les partenaires de la ville. Elle leur a permis d'échanger et de prendre contact avec d'autres acteurs du PEDT et de mettre en place des partenariats.

Le PEDT lui-même est considéré par les associations comme l'un des points forts de l'action éducative de la ville. Le focus groupe confirme ce constat.

- « Quand on demande aux élèves où est-ce qu'ils nous ont connu, c'est grâce au PEDT »
- « Le sport ça coûte cher et donc un dispositif comme le PEDT permet d'amener les enfants à faire des choses qu'ils ne seront pas amenés à faire en temps normal »



Les points forts de la politique éducative municipale pour les associations

Interrogés sur les **évolutions souhaitées** dans la politique éducative municipale, sans surprise, les associations réclament davantage de moyens mais également davantage de diversité, ils en sont porteurs, mais également davantage de communication sur leur offre en direction des écoles et des familles, et une meilleure coordination entre eux et les autres éducateurs.



Dans quels domaines souhaiteriez-vous voir la politique municipale pour l'éducation évoluer en 2022 et au-delà ?

Echos du focus groupe (durée 1h30)

Pertinence de l'offre des associations

Les participants sont conscients de l'originalité de leur offre et de sa diversité. Chacun intervient dans un champ qui lui est propre et qui s'écarte des activités généralement proposées par les animateurs des ALAE et des ALSH, mais aussi des acteurs culturels installés. C'est leur atout principal. Mais la souplesse de leur offre, permise par la taille réduite des structures sur lesquelles ils s'appuient joue

également un rôle, notamment pour la Ville qui peut faire appel à eux de façon flexible et avec un niveau d'engagement plus faible dans la durée.

- « On apporte de la nouveauté, un peu de peps, des échanges avec les enfants, ils ont envie de faire ce qu'on leur propose ; ça amène le petit plus. »
- « De la souplesse d'utilisation pour la ville. On a cette capacité de venir et de repartir d'un endroit à un autre. Avantage pour la ville : pouvoir mettre en place une initiation sportive ou culturelle pour un groupe d'enfant et changer l'année d'après. Le tissu associatif français est tellement dense. Nous, on met des graines. »
- « On a des profils double : éducation et culture ou sport. Aujourd'hui on s'aperçoit qu'il y a des failles, les enseignants ne sont pas toujours à l'aise dans certains domaines, ils n'ont plus de formation pour le sport ou les arts qu'ils sont pourtant censés enseigner. »
- « Si la ville réduit le nombre d'ETAPS, ce sera intéressant pour elle d'avoir des gens comme nous pour intervenir sur le sport. »
- « Le sport ça coûte cher et donc un dispositif comme le PEDT permet d'amener les enfants à faire des choses qu'ils ne feront pas en temps normal. Aujourd'hui est ce que c'est un luxe ? »

Qualité et contrôle de la qualité de l'offre des associations

Les associations acceptent volontiers d'être contrôlées sur la qualité de leurs prestations. Pour celles qui interviennent depuis plusieurs années, leur expérience parle pour elles, mais pour les nouveaux venus, cela peut être difficile. Il faut commencer à petite échelle, faire ses preuves, éventuellement par le bénévolat.

- « On arrive à apporter des choses un peu plus rares ; on travaille avec Colomiers depuis longtemps, dans une relation de confiance. Il faut savoir travailler avec des enfants, au début on ne peut pas savoir, il faut essayer. »
- « On est dans le PEDT depuis 4-5 ans. On n'avait déjà pas mal de projets avant. J'ai été sollicité après 25 ans de graph. J'ai un bagage à transmettre. »
- « Notre association existe depuis longtemps. On est visibles et bien identifiés. Les intervenants suivent des formations depuis plusieurs années. »
- « La confiance n'empêche pas le contrôle. On est interrogés régulièrement sur nos actions. Ils regardent ce qui se passe et c'est normal. »
- « Je travaillais en tant que conseillère en insertion professionnelle et je voulais amener la sophrologie à l'école. J'ai commencé en tant que bénévole sur la pause méridienne. Les agents qui m'ont permis de faire ces séances sont venus assister aux séances et il y a eu un super retour. Les agents ont proposé une rémunération l'année suivante dans le cadre du PEDT.
Pour mesurer les effets sur les groupes que j'accompagne, je fais un bilan en fin de parcours avec les enfants que je transmets à la mairie. Parfois, on invite les parents en fin de parcours pour leur montrer ce qu'on fait et pourquoi on l'a fait. »
- « Nous devons tous fournir un bilan général par action dans le cadre du PEDT. Quantitatif et qualitatif. C'est exigé par la ville. »

- « On est entré dans le PEDT via l'animation, il y a 6 ans. On voit notre qualité au nombre de sollicitations dans l'année. »
- « Pour moi qui arrive à Colomiers, la première difficulté, c'est de rencontrer les gens, c'est fermé c'est vraiment difficile. Il faut un coup du hasard, un coup de chance... J'avais envoyé le projet dans toutes les écoles. Réponse d'une seule école primaire : on aimerait bien faire du théâtre. Suite à cette rencontre, on a mis en place un projet de théâtre de médiation. J'ai aussi rencontré des personnes du département, ce qui va permettre de s'installer sur le territoire. »

Une position mitigée des associations à propos du forum

L'organisation actuelle du forum convient à certains et pas à d'autres. Les nouveaux venus y trouvent l'occasion de rencontres et de faire connaître leur offre. Les associations déjà installées se montrent plus critiques : la manifestation leur prend du temps pour un bénéfice parfois décevant dans la mesure où ils peuvent nouer des contacts plus directs avec les structures qu'ils connaissent bien. Mais tous reconnaissent que, dans son principe, le forum mérite d'être maintenu.

- « Le forum est bien organisé, mais je ne le ferais pas en septembre, plutôt en fin d'année, pour préparer les projets de début d'année »
- « C'est parti d'un petit forum qui a grossi. Ça se passe vraiment bien mais il y a un problème au niveau des dates. On perd la période du premier trimestre, les deux premiers mois. »
- J'ai un peu une autre vision. Le forum, pour moi, n'est pas très productif, à la fois à cause de la date et par rapport aux fréquentations. Le contact avec les maisons citoyennes ne se fait pas via le forum par exemple. Toutes les structures ne sont pas présentes au forum PEDT. Les maisons citoyennes vont nous contacter de façon individuelle après le forum. Il faut revoir les choses !
- « C'est une perte de temps. Pourquoi ne pas condenser tout le monde sur 2h par exemple ? »
- « Le forum des associations est beaucoup plus efficace, c'est blindé. Je vous rejoins tous sur la date et sur le condensé. Il faut le faire en mai-juin et sur 1h-2h dans un amphi. Faire venir tous les directeurs d'ALAE en même temps. »
- « Attention, il ne faut pas confondre le forum du réseau PEDT et le forum de la vie associative. Ce sont deux choses différentes. »

Pour conclure : nécessaire co-construction des projets

L'exigence de co-construction des projets entre l'association et la structure éducative partenaire est bien comprise, acceptée et même appréciée par les associations qui y voient un gage de qualité des actions réalisées.

- « Je trouve très pertinent de construire les projets avec les structures. Co-construction avec l'utilisateur final. Ça prend du temps mais ça permet d'éviter des dérives. Et on reste dans une démarche éducative. »
- « Quand on fait de la co-construction, on vient en conseil aussi, pour la rédaction etc. Avec notre expertise, on amène un plus. »
- « Il faut qu'on continue à amener du peps, de l'évasion ! »

Conclusions et recommandations

Dans cette partie conclusive de l'évaluation, nous reprenons de façon synthétique, d'une part les trois questions évaluatives en proposant, pour chacun d'elles, une réponse fondée sur les analyses précédentes, d'autre part les trois axes stratégiques du PEDT que nous confrontons aux acquis des actions du PEDT.

Réponses aux trois questions évaluatives

Les actions prévues par le PEDT ont-elles été réalisées comme elles étaient prévues ?

Comme indiqué en introduction (1.4), le périmètre du PEDT englobe trois catégories d'actions. Pour les actions des blocs 1 et 2, le PEDT s'est inscrit dans la continuité de la politique éducative municipale conduite depuis plusieurs années : maintien des rythmes scolaires, rénovation du patrimoine bâti et construction d'une nouvelle école (Simone Veil), maintien d'un réseau de structures d'accueil périscolaires et extrascolaires rattachées aux écoles, aux collèges, aux maisons citoyennes, profitant principalement aux enfants de 3 à 11 ans et dans une moindre mesure aux jeunes (12-18 ans).

La plupart des actions du bloc 3 (parcours découverte) ont, elles aussi été réalisées dans les termes prévus par le PEDT, sous forme d'appels à projets annuels auxquels ont répondu des associations et des acteurs indépendants ainsi que les animateurs sportifs municipaux (ETAPS), ces derniers sans émarginer au budget réservé à ces actions. Les moyens ainsi dégagés ont été consommés et, pour autant que l'on puisse en juger au vu des bilans et du suivi réalisé par les services municipaux (voir 2.5) mais aussi des appréciations portées par les responsables des structures en ayant bénéficié, les actions ont été réalisées comme elles avaient été prévues par le PEDT et ont globalement donné satisfaction, d'une part à leurs bénéficiaires, mais également aux acteurs qui les ont portés.

Pour autant, toutes les actions du bloc 3 ne sont pas des parcours découverte. Certaines actions, spécifiquement rattachées aux objectifs stratégiques, n'ont pas été réalisées. Nous en faisons l'inventaire plus loin.

Rappelons que le PEDT a connu, du fait de la crise sanitaire, des conditions de mise en œuvre particulièrement difficiles. Le maintien de la plupart des actions prévues mérite donc d'être souligné et doit être porté au crédit des services municipaux qui ont accompagné la mise en œuvre du PEDT.

Les actions prévues ont-elles contribué à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PEDT ?

Cette question est traitée plus loin (4.2)

Dans quelle mesure les actions réalisées ont-elles répondu aux besoins des enfants, des jeunes et des acteurs éducatifs ?

La pertinence de actions réalisées dans le cadre du PEDT, c'est-à-dire leur adéquation aux besoins des acteurs visés (enseignants, animateurs, éducateurs, enfants et jeunes) est traitée

plus haut pour chacune des catégories concernées (voir 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6). Nous en reprenons ici les conclusions résumées.

- **Le point de vue des enfants** est important, il est même essentiel. Il est cependant difficile à recueillir et à interpréter. L'opinion des enfants de cet âge est souvent localisée dans le temps ; ils ne portent pas facilement d'appréciation générale sur une période longue. L'ALAE peut être jugée positivement un jour et négativement un autre. Quoiqu'il en soit, l'enquête organisée par la Ville avec le soutien des enseignants des écoles montre des niveaux de satisfaction élevés de la part des enfants sur l'ensemble des activités à propos desquels ils ont été interrogés dans les ALAE et les centres de loisir.
- **Les familles** portent un jugement positif sur les conditions d'accueil de leurs enfants. Les parents connaissent cependant mal les activités de leurs enfants en ALAE ou en centre de loisirs. Beaucoup souhaitent une meilleure communication en leur direction de la part des structures, régulière et anticipatrice. Certains parents déplorent ce qu'ils ressentent comme une concurrence entre ALAE et MC. La taille du Cabirol est parfois signalée comme un frein pour certains enfants.
- **Les enseignants** n'ont qu'une connaissance partielle du PEDT. Ils le connaissent surtout à travers les interventions proposées par la Ville sur le temps scolaire (culture et sport) et les ALAE dont ils sont physiquement proches. Le niveau élevé de coopération entre les acteurs du champ scolaire et du champ périscolaire apparaît ici comme l'un des points forts du PEDT.
- **Les personnels impliqués dans le fonctionnement des ALAE, des centres de loisirs et des maisons citoyennes** ainsi que les animateurs sportifs (ETAPS) ont été consultés par questionnaire, des entretiens individuels et un focus groupe. Les conditions de travail et les moyens mobilisés sont jugés globalement de façon positive mais certains aspects réglementaires et le statut de certains personnels, les animateurs notamment, font l'objet de réserves légitimes, notamment concernant le niveau des rémunérations et les horaires. Le PEDT est très familier pour tous ces agents. Ils apprécient particulièrement le cadre favorable que celui-ci a offert pour la coopération entre les agents et les structures.
- **Les associations et prestataires individuels** sont pleinement conscients de leur rôle dans le PEDT et notamment de la diversité des approches éducatives dont ils sont porteurs. Certains disposent d'une expérience très longue de coopération mais, chaque année, de nouveaux venus, souvent des intervenants individuels opérant sur des domaines nouveaux (sophrologie, théâtre, langue des signes...) contribuent à diversifier encore davantage l'offre éducative culturelle. Le dispositif des parcours découverte est bien adapté mais certaines critiques concernant l'organisation du forum de septembre mériteront d'être prises en compte.

La mise en œuvre du PEDT s'appuie-t-elle sur des collaborations efficaces, innovantes et cohérentes avec les partenaires internes (service et élus) et externes ?

Plusieurs acteurs internes (services municipaux, pôles) sont impliqués dans la mise en œuvre du PEDT. L'organisation en pôles, récemment mise en place, ne facilite pas toujours la

coordination entre les services et les personnes concernées. **Le pilotage du PEDT** est assuré par une mission *ad hoc* (2 personnes dont l'une spécifiquement chargée du PEDT) au sein du pôle « **Opérationnel – Contractualisations** ». Mais cette équipe est également rattachée au pôle « **Education, loisirs éducatifs, activités physiques et sportives** » qui regroupe 4 services couvrant une grande partie du champ dans lequel opère le PEDT. Des liens existent avec d'autres pôles, celui en charge de **l'alimentation de l'hygiène des locaux** qui intervient dans les écoles et est donc susceptible de contribuer à l'éducation au goût, explicitement mentionné dans le PEDT (8.B), celui de la **petite enfance** dont les publics (0-3 ans) sont également inclus dans le périmètre du PEDT, et enfin, le pôle « **vie citoyenne et solidaire** » qui gère deux dispositifs importants du PEDT : le PRE et les CLAC. En dépit de la complexité de cette organisation, le pilotage interne du PEDT semble fonctionner de façon efficace, grâce à la bonne connaissance de l'écosystème du PEDT et à l'implication de l'équipe qui en la charge ainsi qu'à l'engagement de l'élue référente.

La gouvernance du PEDT donne satisfaction aux partenaires de la Ville, en particulier à l'Education nationale qui apprécie à la fois l'engagement de la Ville dans le champ de l'éducation et les structures de concertation mises en place au niveau des écoles et de la circonscription. Les **conseils techniques de secteurs** permettent aux acteurs internes et externes de se concerter à une échelle limitée qui permet de traiter de manière efficace certaines questions pratiques.

Le forum mettant en relation des acteurs associatifs externes avec les structures péri et extrascolaires a permis de réaliser de nombreux **projets innovants** (une quarantaine chaque année) qui sont en quelque sorte la **vitrine et l'image de marque** du PEDT. La procédure retenue pour le forum présente des avantages mais également quelques inconvénients qui mériteront d'être examinés (voir les recommandations sur ces deux sujets).

Les réalisations du PEDT sur ses axes stratégiques

La principale réussite du PEDT columérin est, du point de vue de l'évaluateur, **la cohérence qu'il réussit à établir et à maintenir entre les multiples éducateurs qui se succèdent auprès des enfants**, ce qui est la finalité principale de toute politique éducative territoriale. En particulier, s'agissant du public des 3-11 ans, cœur de cible du PEDT, la continuité éducative entre les domaines scolaires, péri et extra scolaires, fait l'objet d'une attention particulière.

Parallèlement à cet objectif sous-jacent qu'il est important de ne pas perdre de vue, la Ville avait retenu **4 objectifs stratégiques**. Nous les reprenons ci-dessous en distinguant les actions prévues qui ont été réalisées et celles qui ne l'ont pas été.

Créer les conditions des mixités et de l'accueil des enfants à besoins spécifiques

L'accueil des enfants à besoins spécifiques et en particulier des enfants porteurs de handicap dont on sait qu'ils sont de plus en plus nombreux était l'un des objectifs majeurs retenus pour le PEDT 2018-2021. Parmi les actions prévues, l'une (mise en place d'une commission handicap) n'a pas été réalisée. Deux autres concernent principalement l'Education nationale (création d'outils) et les deux autres (formation d'animateurs et accueil par les associations) n'ont pu être mises en application que de façon partielle et limitée. Mais ce bilan mitigé ne doit pas masquer un atout important dont la

Ville peut se prévaloir dans ce domaine : le recrutement d'un nombre important d'AVL (Auxiliaires de Vie Loisirs), équivalents des AESH de l'Éducation nationale : le tableau suivant indique le nombre d'AVL intervenant dans les ALAE pour accompagner les enfants identifiés par la MDPH. Le nombre d'AVL a presque doublé pendant la durée du PEDT ce qui représente la contribution la plus importante, mais sans doute la moins visible, à cet objectif stratégique du PEDT.

	Enfants identifiés MDPH scolarisés dans nos écoles	AVL recrutés dans les ALAE
2019-2020	103	13
2020-2021	126	15
2021-2022	126	23

Le PEDT ne prévoyait pas d'action spécifique en faveur des **mixités sociales** ou de **genre**. Pour traiter la première, la Ville a mis en place une grille tarifaire du service de restauration des écoles et des accueils périscolaires et de loisirs très favorable aux familles les plus en difficulté. Cette mesure rend possible une réelle mixité sociale dans les structures d'accueil de l'enfance. Dans le domaine sportif également, la Ville a mis en place un dispositif (*Ticket Sport*) qui va dans le même sens. En revanche, en matière de mixité de genre, le PEDT n'est pas parvenu à identifier un angle adapté pour traiter cette question. La totalité des activités proposées sont évidemment accessibles à tous même si l'on observe, en particulier dans le domaine sportif, des orientations de genre bien connues par ailleurs. En introduisant de nouvelles disciplines sportives qui ne sont donc pas a priori genrées comme le sont certains sports ou activités physiques (par exemple le foot ou la danse), le PEDT donne indirectement ses chances à une pratique sportive réellement mixte. Par ailleurs, dans le domaine culturel et artistique des pratiques nouvelles comme le théâtre par exemple pourraient également se révéler favorables à la mixité de genre. Enfin, un travail spécifique pourrait être fait pour promouvoir la place des filles dans le domaine de la culture scientifique et technique.

Renforcer le « bagage culturel » des enfants et des jeunes.

Pour cet objectif stratégique de la même façon, il conviendrait de distinguer entre les actions déjà présentes et éventuellement développées pendant la durée du PEDT par la Ville et ses partenaires et les actions qui avaient été fléchées spécifiquement pour incarner cet objectif au sein du PEDT. Sur cet objectif, l'écart entre ce qui était prévu par le PEDT et ce qui a été réalisé est faible. En effet, les **parcours découverte culturels et sportifs**, mentionnés dans le tableau des actions sous des appellations diverses, s'inscrivent pleinement dans cet objectif et ont tous été réalisés.

On peut rapprocher l'objectif de renforcement du bagage culturel des enfants et des jeunes de celui de **continuité éducative** signalé plus haut comme étant l'une des réussites, sans doute insuffisamment valorisée, du PEDT columérin. La continuité entre scolaire et périscolaire suppose en effet un élargissement, par le périscolaire, de la culture scolaire structurée par les apprentissages

fondamentaux et que les activités périscolaires peuvent s'employer à diversifier et à élargir dans leur forme comme dans leur contenu.

Le contenu culturel des parcours découverte est dépendant des structures qui les proposent et peut, de ce fait, ne pas couvrir équitablement la totalité du champ. Le **domaine sportif** est incontestablement bien servi. L'accent mis sur le « savoir nager » est justifié ainsi que la diversité des disciplines proposées par les ETAPS et les associations. Dans le champ culturel, l'offre est principalement portée par le Pavillon blanc et ne couvre pas avec la même intensité l'ensemble des disciplines. L'offre **de culture scientifique et technique** du Pavillon blanc s'appuie naturellement sur ses animateurs dont les compétences sont principalement orientées vers les cultures de l'écrit mais elle inclut néanmoins un intéressant volet numérique (fab-lab). Seuls les parcours découverte proposés par l'association « les petits débrouillards » s'inscrivent dans le champ de la culture scientifique, ce qui peut sembler paradoxal pour une ville située dans un environnement technologique et industriel particulièrement marqué. De même, **la musique** semble être un autre parent pauvre de l'offre culturelle du PEDT. Elle est certes présente dans le sous-domaine des **cultures actuelles urbaines** grâce aux propositions des associations, mais mériterait sans doute davantage de diversité.

Créer les conditions du bien-vivre sur les territoires Citoyenneté et développement durable.

Ces deux axes stratégiques partagent plusieurs caractéristiques communes. Ils correspondent à des finalités larges de l'action éducative qu'il est difficile de rattacher à des initiatives particulières. D'ailleurs, le tableau des actions spécifiques du PEDT n'en mentionne que deux pour chacun de ces axes. En pratique, la totalité des actions éducatives portées par la Ville et ses partenaires peuvent se réclamer de ces objectifs.

L'organisation chaque année (fin novembre ou début décembre) de la **journée de la laïcité** à destination de tous les collégiens est un moment fort qui donne lieu à des débats, des manifestations théâtrales, des interventions extérieures. Cette journée contribue incontestablement aux objectifs du PEDT associés à la **citoyenneté**. Cela justifie qu'une partie substantielle de l'enveloppe financière consacrée aux actions spécifiques du PEDT lui soit allouée.

De la même façon le « **parcours d'éducation au goût** » inscrit dans le cadre de « l'école du goût » et porté par le pôle « alimentation et hygiène des locaux » contribue-t-il directement à l'objectif lié aux conditions du bien vivre mais aussi du développement durable.

Pour autant, ces deux initiatives, bien que parfaitement alignées sur les objectifs du PEDT, apparaissent aussi comme des actions relativement isolées des autres actions qui composent, au quotidien, la trame du PEDT. Cette observation vaut pour d'autres actions comme le PRE ou les CLAC. Elle devrait conduire les représentants à veiller à renforcer la cohérence d'ensemble du PEDT, aussi bien dans le texte qui le fonde que dans les modalités de sa mise en œuvre.

S'agissant des thématiques du bien-être sur les territoires, de la citoyenneté et du développement durable, deux questions devraient enfin faire l'objet d'une attention particulière.

- **Les conditions du bien-vivre sont-elles réunies de façon égale sur l'ensemble du territoire ?** Qu'en est-il en particulier des quartiers où les conditions de vie des familles, des enfants et des jeunes, sont objectivement les plus difficiles ? Aucun de ces quartiers ne bénéficie des moyens de l'éducation prioritaire que pourrait apporter l'Education nationale, de sorte que

la Ville se trouve en première ligne pour apporter une réponse. Notre enquête montre que la politique municipale et le PEDT en particulier ont peu pris cette question en compte. Dans les prochaines années, ces quartiers seront bénéficiaires des moyens de la cité éducative ce qui devrait permettre à la Ville de mieux investir ce sujet pour son prochain PEDT.

- **La thématique du développement durable** a été mieux prise en considération. Elle l'a principalement été dans le cadre scolaire mais également dans le cadre périscolaire à travers les activités des ALAE et des CLSH. On mentionnera en particulier, le développement du PNNS dans les cantines scolaires, le projet de végétalisation des cours de récréation et les projets de potagers des écoles et des centres de loisirs et le label « éco-école » obtenu par l'ALAE et l'école Lucie Aubrac.

Recommandations

L'analyse évaluative nous permet de suggérer des pistes d'évolution pour le futur PEDT. Certaines concernent les **orientations stratégiques** du projet, d'autres des **aménagement techniques**. L'ordre dans lequel ces recommandations sont présentées est sans relation avec l'importance qu'il convient de leur donner.

Recommandations stratégiques

1. S'assurer que chaque enfant bénéficie d'un nombre minimal d'activités éducatives culturelles et sportives sur le temps scolaire.

La Ville veille à ce que les activités éducatives sur le temps scolaire soient équitablement distribuées entre les écoles. Tout indique que cet objectif est atteint mais il manque des données statistiques permettant de l'attester sur la durée. De telles données permettraient de connaître le nombre d'activités culturelles et sportives auxquelles chaque enfant aura participé au cours de sa scolarité et de s'assurer ainsi que chaque enfant a bénéficié de telles activités et de s'assurer de leur diversité. Ce travail de collecte de données devrait être conduit avec l'Education nationale. Indirectement, il pourrait être l'occasion d'améliorer la qualité des échanges de données entre la Ville et l'Education nationale. Mais, il pourrait également servir à s'assurer de la prise en compte différenciée des besoins des enfants selon leur quartier de résidence.

2. Information des parents

L'information des parents sur les activités éducatives proposées à leurs enfants par les écoles et surtout les accueils de loisirs est un sujet important. Les parents signalent que l'information par les enfants n'est pas suffisante. L'information amont sur les activités à venir semble bien fonctionner, notamment lorsqu'elle est contraignante pour les parents (lieu et heure de récupération de l'enfant) mais de façon diverse d'une structure à l'autre. Des règles communes pourraient être proposées par la Ville et figurer dans le texte du prochain PEDT.

3. Affirmer plus clairement la place du sport dans le PEDT

L'enquête de terrain montre que le sport est une composante importante dans les réalisations dont le PEDT se prévaut. C'est aussi un point fort de la Ville. Colomiers est certainement une ville éducatrice mais elle est aussi une ville sportive. En regard, la place du sport dans le texte du PEDT ne reflète pas son importance dans les pratiques réelles mais aussi dans les moyens que la Ville lui consacre. Seul le « savoir nager » est valorisé directement par le PEDT. Il serait sans doute

intéressant que le prochain PEDT définisse de façon plus précise la contribution du sport à l'éducation en général et notamment :

- Le sport et plus généralement l'éducation physique sont des instruments majeurs à la disposition des éducateurs pour la promotion de la **santé** et donc aussi du **bien-être** aussi bien physique qu'affectif, l'un des axes stratégiques du PEDT ;
- Le sport est un espace efficace pour l'apprentissage des dimensions collectives de la **vie sociale** : respect des règles et de l'autre, solidarité, acceptation de la défaite, etc.

4. Renforcer la place de petite enfance

Bien que couvrant formellement le champ de la petite enfance, le PEDT ne lui a accordé en pratique qu'une part très réduite. Elle devra être améliorée dans le futur PEDT car il est incontestable que l'éducation commence dès les premiers âges de la vie. Colomiers bénéficie de structures municipales de qualité pour accueillir les publics concernés (enfants, parents, assistantes maternelles). La contribution du PEDT ne devrait pas se limiter à la phase de transition à l'école maternelle mais couvrir le champ de la petite enfance en lui-même, notamment dans ses dimensions d'apprentissage de la sociabilité et de découverte culturelle.

5. Renforcer les actions en direction de la jeunesse en temps scolaire et hors temps scolaire

La remarque faite pour la petite enfance vaut pour la jeunesse. Les efforts et l'attention des acteurs du PEDT sont majoritairement concentrés sur l'enfance. Les CLAC et le PRE mais également les centres de loisirs, les maisons citoyennes et les clubs sportifs interviennent sur ces publics jeunes. Il est recommandé que le futur PEDT soit plus explicite sur ces volets, en distinguant toutefois le public des 11-15 ans (collégiens) sur lequel le PEDT pourrait être plus explicite et plus cohérent et celui des jeunes de plus de 15 ans pour lequel la Ville ne peut intervenir que de façon indirecte en soutien aux acteurs directement engagés (lycées, missions locales, etc.).

6. Renforcer les relations du PEDT avec le volet éducatif du contrat de Ville

La nécessité de liens entre le PEDT et le volet éducation du contrat de Ville est affirmée dans le texte du PEDT. Pourtant, dans la réalité, les liens sont peu visibles et ne sont pas mentionnés dans les entretiens ni dans les données transmises. Les quartiers concernés ne bénéficient pas des moyens de l'éducation prioritaire apportés par l'Education nationale et que, pourtant, une partie d'entre eux mériteraient de recevoir. Les moyens qu'apportera la cité éducative pourraient pallier ce déficit. Le futur PEDT devra intégrer plus clairement et de façon plus opérationnelle la prise en compte des besoins de ces quartiers et de leurs populations.

7. Choisir des axes stratégiques plus opérationnels pour le futur PEDT

Il est également recommandé que le futur PEDT distingue plus clairement les **axes stratégiques** qui fixent les orientations politiques de la politique éducative municipale et les **axes opérationnels** sur lesquels les actions du PEDT sont structurées. Dans la version actuelle, les uns et les autres ne sont pas clairement distingués ce qui empêche, au moins au niveau de l'évaluation, de mesurer le degré d'achèvement du PEDT.

- La prise en compte des besoins des **enfants à besoins spécifiques et de la mixité** est un axe stratégique ; il devrait être associé à un axe opérationnel qui précise de quelle façon les différentes structures devraient les prendre en considération et les moyens qui leur sont alloués en distinguant les moyens existants (par exemple les AVL dans les ALAE) et ceux qui pourraient être apportés par le PEDT (par exemple l'accroissement de la mixité dans les sports) ;

- Le renforcement du **bagage culturel** est bien un axe stratégique auquel un axe plus opérationnel pourrait être associé, identifiant par exemple certains domaines culturels (les sciences, la technique, la musique) considérés comme sous-représentés et que le PEDT viserait à renforcer ;
- L'axe stratégique concernant les conditions du **bien-être** pourrait être complété par un axe opérationnel visant de façon spécifique les territoires défavorisés où ces conditions sont les plus difficiles à satisfaire ;
- La valorisation des valeurs de la **citoyenneté** et du **développement durable** mériteraient sans doute d'être distinguées ; les premières font l'objet d'une attention permanente de tous les éducateurs ; les secondes sont plus nouvelles et méritent de faire l'objet d'une attention plus soutenue du prochain PEDT ; mais là encore, il conviendra de distinguer entre les orientations politiques générales (renforcer l'EDD) et leur incarnation dans des actions éducatives spécifiques : lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets, biodiversité, etc.

Recommandations opérationnelles

1. Envisager la révision du fonctionnement des CLAC

Le succès des CLAC (en termes de fréquentation et de qualité des activités) est variable d'un collège à l'autre mais l'impression d'ensemble est mitigée. Leur positionnement manque de clarté, aussi bien pour les collégiens que pour les personnels des collèges. Le temps de présence des animateurs dans les collèges (la pause méridienne pour l'essentiel) est limité. Une réflexion d'ensemble devrait être conduite en concertation avec les personnels de chaque collège (équipe de direction et vie scolaire principalement) pour envisager une organisation nouvelle. Le CLAC du collège Voltaire, chef de file de la cité éducative, pourrait être un terrain d'expérimentation à mettre rapidement en œuvre. Des fonctionnements différents d'un collège à l'autre devraient être possibles. Des sources d'inspiration pourraient être recherchées ailleurs (par exemple auprès de l'association *Escalado* à Saint-Nazaire qui organise, pour la Ville, des activités dans les collèges mais également en dehors pour les 11-15 ans). Cette révision devrait s'accompagner, dans le futur PEDT, par une présentation plus explicite du projet sur la tranche 11-15 ans.

2. Aménager l'organisation du forum

Le forum du PEDT a fait l'objet de plusieurs changements d'organisation. Le dispositif actuel (une journée, présentation de l'offre tout au long de la journée) apparaît pénalisant pour les associations et les indépendants. Une procédure antérieure prévoyait des présentations collectives en temps limité mais présentait également des défauts. Une concertation entre les acteurs devrait être organisée pour envisager les aménagements optimaux de la formule actuelle.

3. Veiller à la continuité et surtout à l'opérationnalité des comités PEDT ; compléter leur mode de fonctionnement, en assurant un suivi ; envisager une participation des parents.

Les résultats de l'analyse évaluative de la gouvernance du PEDT sont positifs. Les comités de secteur sont considérés comme une instance intéressante qu'il conviendrait de conserver dans la gouvernance du futur PEDT. Quelques aménagements mériteraient cependant d'être envisagés :

- **Sur le fonctionnement général des comités** : plusieurs acteurs ont souligné le risque de lassitude de certains participants si les comités devaient rester des **instances uniquement**

consultatives, ce qui semble être le cas aujourd'hui. Il serait souhaitable, a minima, que les pilotes du dispositif veillent en particulier à assurer le suivi des demandes exprimées par les comités d'une séance à l'autre. Peut-être aussi, les comités devraient-ils être de façon plus affirmée des instances de **proposition** de nouvelles actions ou d'ajustements d'actions et de dispositifs existants, avec, là encore, un **suivi des propositions** dans la durée.

- **Sur la participation des parents** : la question mérite d'être posée ; les parents consultés semblent le souhaiter ainsi que certains participants des comités. Ils sont les représentants des bénéficiaires du PEDT et, à ce titre, ont certainement un droit d'intervention dans le suivi et pilotage du PEDT. Mais pour que cette participation soit utile, la place des parents dans les comités doit être soigneusement définie. Elle pourrait comprendre deux volets : l'un concernant l'expression des besoins, des satisfactions et des insatisfactions des familles et des enfants à propos des acteurs du territoire, l'autre, la diffusion auprès des familles, sans intermédiation, des propositions et des décisions du comité.

4. Veiller à la complémentarité ALAE / MC

Le fonctionnement des MC est celui d'un service municipal. Certaines de leurs caractéristiques les distinguent cependant des ALAE et des ALSH. En principe ces structures sont complémentaires et la concurrence entre eux n'a pas lieu d'être. Les familles peuvent choisir de s'adresser à l'une ou l'autre de ces structures et les alterner. Certains parents manifestent leur préférence pour les unes ou les autres, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. La stratégie de communication de la Ville devra veiller à affirmer dans sa communication le positionnement de ces structures dans leur complémentarité et leur diversité. Celles-ci visent précisément à répondre au mieux à la diversité des besoins et des attentes des familles.

Liste des documents annexés

- Référentiel d'évaluation
- Retours des questionnaires passés par les services municipaux
- Questionnaires des enfants
- Traitement du questionnaire enfants
- Traitement du questionnaire enseignant
- Questionnaire adressé aux parents
- Traitement du questionnaire parent
- Analyse du questionnaire parent
- Affiche du questionnaire parent
- Questionnaire adressé aux associations et aux prestataires individuels
- Traitement du questionnaire associations et prestataires individuels
- Traitement du questionnaire animateur
- Analyse du questionnaire des animateurs
- Questionnaires des chefs de service
- Tableaux de suivi de parcours découvertes

2.2. Synthèse des éléments issus de l'évaluation et du diagnostic par « Éducation et Territoire » et de l'évaluation interne de la ville

2.2.1. LES ELEMENTS CONCERNANT LE CADRE DU PEDT

- Un PEDT cohérent, construit et bien implanté sur tout le territoire.
- Une notoriété du Pedt assez élevée chez les principaux acteurs de l'éducation (services municipaux, associations, éducation nationale...). Un PEDT moins identifié par les familles en tant que tel.
- Les actions projetées ont majoritairement été réalisées malgré la période de crise sanitaire.
- Un changement d'équipe municipale en 2020 dans une continuité de politique éducative.
- Le PEDT a suivi et a accompagné le développement de grands projets innovants de la ville : reconstruction de l'école Lamartine, construction de l'école Simone Veil, lancement du projet « dessine-moi ta cour », développement de l'école du goût....
- La pertinence éducative relevée du rythme des semaines scolaires à 4,5 jours.
- Un impact relatif de la crise sanitaire sur le déploiement du PEDT :
 - Des instances de gouvernance moins réunies mais le maintien de la majeure partie des projets, activités, intervention et propositions d'animations pour les publics dans les structures,
 - Le contexte de crise a renforcé les liens entre acteurs éducatifs (alae, école, services municipaux, IEN...),
 - Des impacts sur des dimensions de sociabilité, de capacités physiques et de santé des publics.
- Une stabilisation récente du fonctionnement des conseils techniques de secteurs. Un dispositif jugé pertinent qui permet l'émergence de projets transversaux locaux.
- Une satisfaction globale des parents sur les conditions d'accueil et les propositions d'activités.
- Un niveau de satisfaction élevé des enfants par rapport à l'ensemble des activités alae, centres de loisirs et maisons citoyennes.
- Un PEDT connu et reconnu par les agents municipaux œuvrant à sa mise en place. Un cadre favorable à la coopération entre les agents et les structures.
- Des agents d'animation impliqués dans la mise en place et voulant être davantage associés à la conception du PEDT. Connaissance partielle du PEDT par les enseignants mais appropriation importante par les directeurs d'école.

- Un partenariat fort avec l'Inspectrice de l'Education Nationale autour du PEDT.
- L'importance d'une cohérence entre projets d'écoles, projets des structures d'accueil et PEDT.
- Une coopération forte et quotidienne entre les acteurs de terrain des champs périscolaires et scolaires.

2.2.2. LES POINTS SAILLANTS POSITIFS

- La qualité reconnue des propositions municipales aux écoles (dans le domaine du sport, des arts et de la culture) qui permettent de participer au développement des apprentissages dans le temps scolaire.
 - **Un Parcours d'Education Artistique et Culturel**, très ancré, touchant pratiquement tous les enfants – pouvant être amélioré dans sa dimension de co-construction avec les enseignants.
 - Pertinence de l'intervention **des Educateurs Terrestres des Activités Physiques et Sportives** sur les temps scolaires et hors scolaires.
 - La plus-value de l'équipement **Espace Nautique Jean Vauchère** dans le cadre du « Savoir Nager ».
- Des offres péri/extrascolaires accessibles et adaptées aux besoins des familles, confirmées par un niveau de fréquentation très élevée.
 - Des tarifs très bas pratiqués.
 - Richesse et diversité des activités proposées.
 - Stabilité des personnels de coordination et de direction.
 - Une implication des ATSEM sur tous les temps des enfants pour les apprentissages, l'accompagnement quotidien et la priorisation des plus jeunes.
 - Une proposition d'accueil de proximité par les maisons citoyennes adaptée aux besoins du territoire / Un contrat local d'accompagnement à la scolarité dynamique et très implanté.
- Un lien de communication de qualité entre la ville et les collèges qui peut être approfondi. Quelques projets d'envergure innovants ont pu se mettre en place (l'exemple de la Journée de la Laïcité).
- Un Programme de Réussite Educative (PRE) très actif sur l'ensemble du territoire (ouvert à tous les âges).
- Des projets multiples autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire ; à travers l'essor de l'école du goût.

- La mise en place de parcours de découverte riches et novateurs choisis par des instances participatives.
- Des liens de qualité construits avec les associations locales et des porteurs de projets éducatifs.
- Des impacts globalement positifs sur l'apprentissage de la citoyenneté, sur l'inclusion de tous les publics, sur le bien vivre et sur l'ouverture à de nouvelles activités. Des projets autour du développement et de la transition écologique en cours de développement.

2.2.3. LES POINTS SAILLANTS A AMELIORER

- Peu d'actions au bénéfice de la petite enfance dans le PEDT.
- Un secteur animation concerné par des problématiques de recrutement et d'absentéisme.
- Une nécessité d'accentuer les liens entre ALAE/ALSH et maisons citoyennes pour renforcer la complémentarité de l'offre.
- La pertinence d'ouvrir une réflexion sur le fonctionnement des CLAC.
- Peu d'actions identifiées pour les jeunes au-delà 12 ans.
- Des activités autour de l'éducation musicale qui pourraient être développées.
- Des actions autour du développement durable et de la transition écologique qui pourraient être plus et mieux identifiées, valorisées.
- Un besoin de renforcer la communication et l'information aux parents en particulier depuis que les parents ne rentrent plus dans les structures.
- Une participation des parents à développer dans le cadre du PEDT.
- Des questionnements relatifs à la taille du centre de loisirs du Cabirol ou de la structuration de son projet d'accueil.
- Des liens peu développés avec le contrat de ville mais des actions multiples au sein des écoles en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

2.2.4. LES PRECONISATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Veiller à ce que chaque enfant bénéficie d'un nombre minimal d'activités éducatives, culturelles et sportives sur tous les temps, tout en maintenant un cadre libre permettant le développement de la socialisation de chaque enfant, dans le respect de ses rythmes biologiques.

- Renforcer la place de la Petite Enfance (0 – 3 ans).
- Renforcer l'intervention du PEDT en faveur de la jeunesse en temps scolaire et hors temps scolaires (11-15 ans).
- Renforcer les relations du PEDT avec le volet éducatif du contrat de Ville.
- Envisager une plus large participation des parents au PEDT.
- Affirmer plus clairement la place du sport dans le PEDT.
- Renforcer la complémentarité et la cohérence des propositions ALAE / ALSH / Maisons citoyennes.
- Etudier le développement des activités des CLAC.
- Renforcer le lien et la cohérence entre le PEDT et les projets d'école.
- Veiller à la continuité et à l'opérationnalité des actions et projets qui émanent des conseils territoriaux PEDT.
- Déterminer des axes plus opérationnels pour le futur PEDT.
- Développer des communications lisibles pour les parents sur les activités de loisirs éducatifs proposées aux publics.

3. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 ET LIEN AVEC LES GRANDS CONTRATS DE TERRITOIRE

Le cadre éducatif général du PEDT 2022 – 2025 est déterminé par les élus municipaux en concertation avec les représentants locaux de l'Education Nationale et les membres du comité de pilotage qui réunit les représentants de la communauté éducative territoriale. Le choix a été de définir les axes stratégiques du Pedt 2022-2025 en lien avec les dispositifs présents sur le territoire et avec les axes politiques de la collectivité. Les axes stratégiques ont été partagés lors du dernier comité de pilotage du Pedt actuel.

3.1. Les dispositifs du territoire existant en 2022

- Convention Territoriale Globale (CTG).
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP).
- Le Relai Petite enfance.
- Le contrat de ville.
- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC).
- Analyse des Besoins Sociaux (ABS).
- Contrat Local de Santé (CLS).
- Label Terre de Jeux.
- Label Unicef Ville Amie des Enfants.

La volonté politique est d'inscrire le nouveau Pedt dans l'ensemble des dispositifs contractuels préexistants sur la Ville et d'assurer une véritable cohérence d'objectifs de tous les dispositifs au travers du Projet Educatif nouvellement défini.

3.2. Le périmètre du Pedt en lien avec les grands contrats du territoire

3.2.1. LE PERIMETRE DU PEDT

Définition : Le PEDT est l'ensemble de la politique éducative municipale à destination des 0 – 15 ans (fin de la scolarité obligatoire)

La volonté pour ce PEDT 2022-2025 est qu'il ne soit plus seulement considéré comme un dispositif territorial parmi d'autres mais comme le levier de l'ensemble de la politique éducative municipale pour cette tranche d'âge. Il s'articule ainsi avec les différents autres contrats et dispositifs à l'œuvre sur le territoire.

Son champ d'action est élargi afin d'intégrer l'ensemble de la politique éducative portée par la ville de Colomiers sur tous les champs thématiques touchant les enfants et les jeunes adolescents dans tous leurs moments de vie.

En contrepartie, la volonté politique est de redéfinir le périmètre des âges du PEDT pour concentrer son action au bénéfice des 0-15 ans, soit de la prime enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Le choix d'un périmètre d'âges plus resserré vise à permettre des mises en actions plus efficaces et mieux adaptées et à clarifier l'articulation et la cohérence avec d'autres dispositifs portant des ambitions fortes pour les 16 ans et plus, au travers de la nouvelle politique jeunesse.

En effet, une politique jeunesse (16-25 ans) en cours de structuration, intégrée à la convention territoire globale récemment signée avec la CAF, et la labellisation d'une cité éducative (3-25 ans) ont vocation à couvrir les besoins spécifiques et variés des 16-25 ans et notamment des jeunes les plus en difficultés socialement. Colomiers présente, en effet, une diversité de jeunesse avec des besoins bien différents selon la situation. La volonté politique est de prévenir les ruptures et les addictions dans le cadre des politiques de préventions durant toute la période de scolarité obligatoire et de mobiliser les moyens publics et associatifs pour venir en soutien aux jeunes en difficultés.

Le futur PEDT s'inscrit ainsi dans le maillage des autres politiques publiques et des différents dispositifs en œuvre sur le territoire.

Il doit par ailleurs tenir compte des grands enjeux portés nationalement par l'éducation nationale et la caisse d'allocations familiales, partenaires privilégiés des PEDT, tout en s'appuyant sur les éléments de diagnostic plus locaux issus de la Convention Territoriale Globale.

3.2.2. LE MAILLAGE DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Schéma de l'articulation des grands contrats : CTG / PEDT / PARENTALITE ET POLITIQUES FAMILIALES / POLITIQUE JEUNESSE // CITE EDUCATIVE

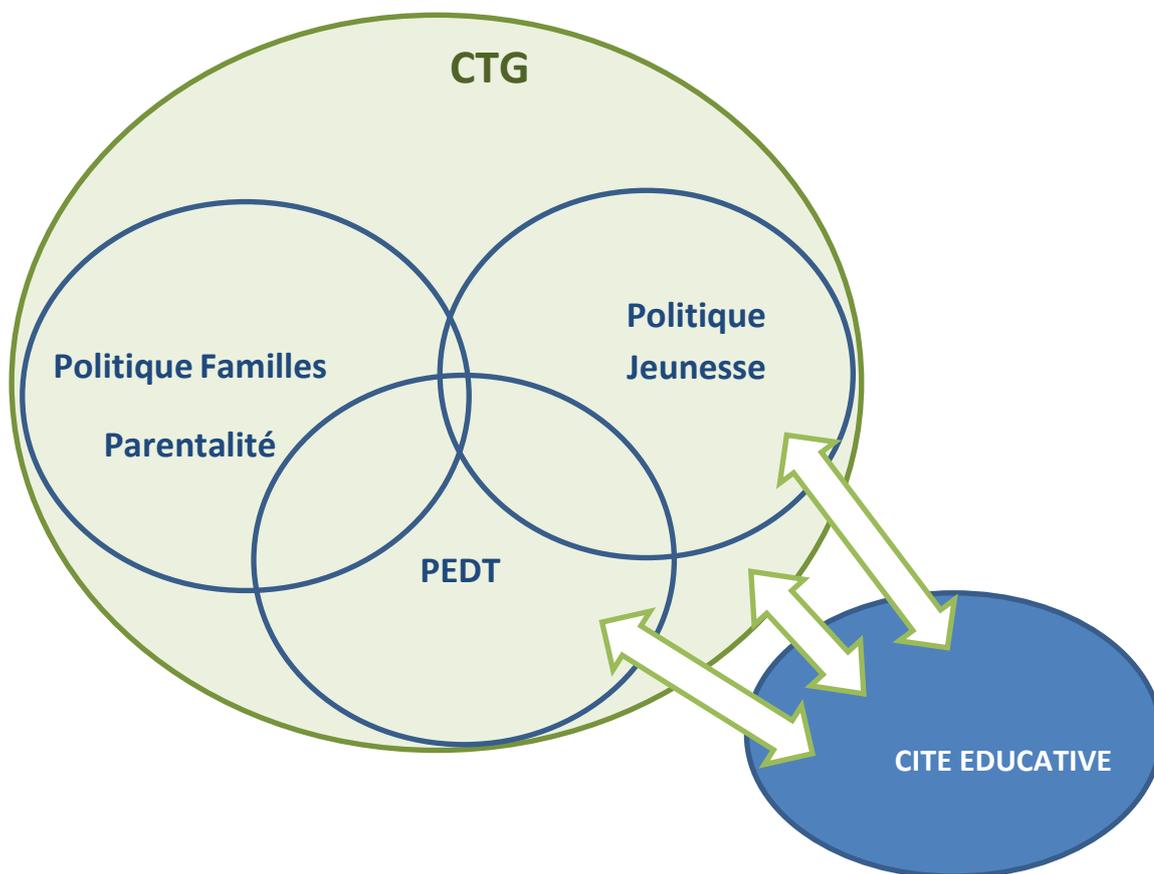
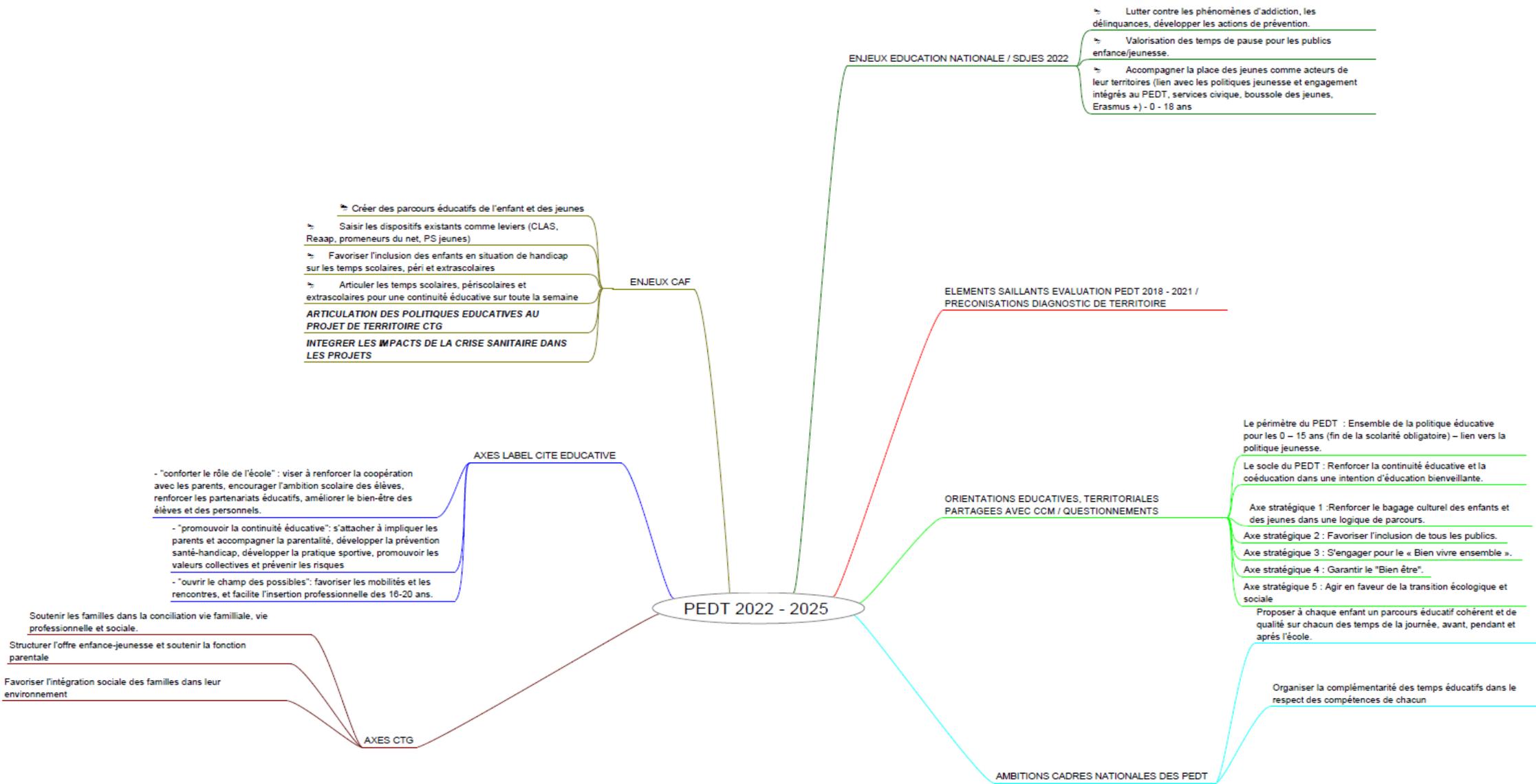


Schéma ouvert des orientations et des enjeux



PEDT et CTG

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 a été signée entre la ville de Colomiers et la CAF au début 2022.

Elle se décline en trois axes :

- Soutenir les familles dans la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Structurer l'offre enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale,
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement.

Elle comprend, à ce stade, 13 fiches actions qui ont vocation à être actualisées et complétées tout au long de la durée de vie de la CTG, pour s'adapter aux besoins des familles et du territoire.

Le PEDT s'entend comme le volet éducatif de la CTG pour les moins de 16 ans. Il vient en particulier s'articuler avec la politique jeunesse de la municipalité (16-25 ans) et avec les politiques de soutien des familles et de la fonction parentale.

A ce titre, le PEDT, une fois adopté, sera intégré par avenant sous la forme d'une fiche action au sein de la CTG.

PEDT et Politique jeunesse

Le PEDT 2022-2025 de la ville de Colomiers concerne spécifiquement les 0-15 ans.

Il est prolongé pour les 16-25 ans par la politique jeunesse de la ville de Colomiers, qui fait l'objet d'une fiche action de la CTG. Il s'agit moins d'une politique pour les jeunes que d'une politique par les jeunes, visant à les rendre acteurs de leurs parcours vers l'autonomie. Ses axes sont en continuité de ceux du PEDT :

- Favoriser le bien-être
- Accompagner les jeunes vers la construction individuelle
- Accompagner les jeunes vers une construction sociale
- Favoriser leur expression
- Envisager les mobilités multiples
- Accompagner les jeunes tout au long de leurs parcours
- Préparer la transition socio-écologique avec ces acteurs de demain

Le lien entre les référents PEDT et les référents jeunesse du territoire se veut renforcé, afin de garantir la cohérence et la continuité des dispositifs au bénéfice des jeunes et de leur parcours éducatif, social et citoyen.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), lieu d'expression citoyenne et de développement d'initiatives par de jeunes columérins de 8 à 15 ans fait, par ailleurs, l'objet d'une réflexion en vue d'adapter la proposition au niveau d'autonomie des enfants et des jeunes, en envisageant un parcours d'engagement citoyen différencié selon les tranches d'âges.

Les actions du CMJ dans sa nouvelle formule s'articuleront avec le PEDT et la politique Jeunesse de la ville de Colomiers.

Enfin, concernant le développement des dispositifs jeunesse, **un tiers lieu jeunesse** est en cours de préfiguration et pourrait voir le jour dès 2023 sous la forme d'un lieu ouvert, hybride, adapté aux besoins des jeunes. Il concernera les plus de 15 ans.

Des passerelles, des continuités d'offres et d'actions entre ce tiers-lieu et d'autres dispositifs pour les pré-adolescents pourront être développés, notamment avec le centre des préadolescents du Cabirol.

L'ALSH préado du Cabirol, créé dans le cadre du précédent PEDT, poursuit le développement de son offre pour les 11 – 15 ans de l'ensemble du territoire. Dans le prolongement des activités des centres de loisirs élémentaires, il accueille les préadolescents durant toutes les périodes de vacances. Sa fréquentation moyenne s'élève à 25 jeunes chaque jour d'ouverture. Sa vocation est de permettre aux préadolescents de co-construire avec des animateurs aux profils dédiés, leurs projets de loisirs et de vacances. En ce sens, sur la base de moyens spécifiques, ils construisent leur programme d'activités quotidiennes mais également des séjours de vacances et des événements thématiques.

PEDT, séjours de vacances

La ville de Colomiers organise, chaque été, 3 à 4 séjours de vacances à destination des 6-15 ans ainsi que des séjours co-construits avec des pré-adolescents. Ils s'inscrivent dans la continuité éducative des autres dispositifs de la ville mais aussi dans une rupture du quotidien de l'enfant. Ils visent à travailler l'autonomie, l'expérimentation, la citoyenneté, le vivre ensemble et la reconnexion à la nature. Ils s'inscrivent dans l'ensemble des axes du PEDT.

De plus, depuis 2020 et la création du dispositif Colonies Apprenantes par l'Etat, les séjours de la ville sont labellisés. Dans ce sens, en lien avec l'Education Nationale et la PRE, des enfants en situation de fragilités (sociales, économiques, scolaires et culturelles) sont repérés de façon transversale et bénéficient d'un départ en séjours gratuit.

PEDT, contrat de ville et Cité éducative

Les Cités éducatives sont un dispositif de l'État visant à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État (Préfecture, rectorat), des collectivités locales, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, la volonté est de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires en fragilité, en renforçant les dispositifs de droit commun au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin.

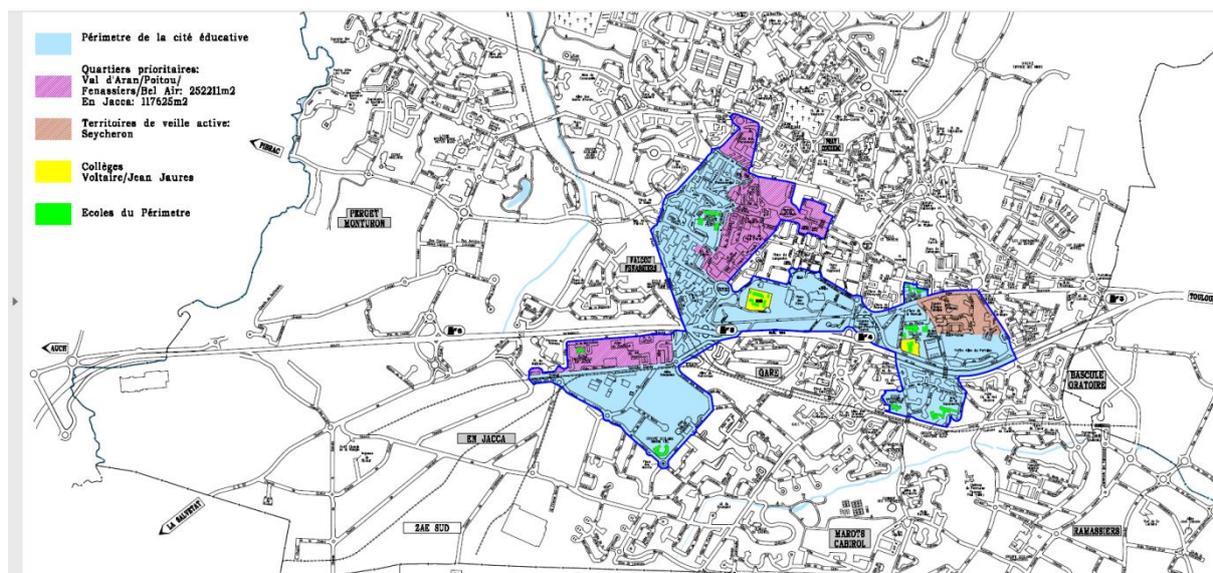
La Cité Educative de Colomiers a été labellisée le 29 janvier 2022 pour trois ans. Elle concerne un territoire intégrant les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville : En Jacca et Val d'Aran-

Poitou-Fenassiers ainsi que le quartier de veille du Seycheron. Elle intègre les collèges Voltaire (établissement chef de file de la Cité) et Jean-Jaurès ainsi que les écoles Jules-Ferry, maternelle et élémentaire, Lamartine maternelle et élémentaire, Simone-Veil et Simone-Veil-En Jacca et Jean-Macé. Elle concerne près de 2 000 jeunes de 0 à 25 ans.

La Cité éducative de Colomiers s'adosse au PEDT sur le territoire concerné, dans la mesure où ces deux dispositifs interviennent avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, et dans des espaces commun (même si la Cité Educative intervient au-delà des murs des structures d'accueil, au cœur des quartiers.)

La synergie des deux dispositifs doit bénéficier aux enfants et aux jeunes qui en ont le plus besoin : Le diagnostic de territoire, mené dans le cadre de la candidature de la ville à la labellisation Cité Educative, alimente le ciblage des actions éducatives de la ville dans le cadre du PEDT. En complément, la Cité Educative permet de renforcer sur ces territoires, les actions de droit commun quand cela apparait nécessaire.

Le pilotage politique des deux dispositifs est confié à l'Adjointe au Maire en charge de l'Education, de la Parentalité et des Accueils de loisirs, afin d'assurer une cohérence d'objectifs et de favoriser les expérimentations ayant vocation à être généralisées.



PEDT et Petite Enfance

Le Pôle Petite Enfance (PPE) valorise, sur l'ensemble de ses structures, les dimensions artistiques, culturelles et esthétiques des médiations proposées aux enfants. Les équipes des EAJE, RAM et LAEP déclinent au quotidien des :

- Propositions éducatives variées
- Médiations corporelles
- Médiations culturelles

- Évènements festifs, créatifs et préventifs

Ces actions ont une forte valeur éducative et sociale puisqu'elles reconnaissent le tout-petit comme acteur et actif sur le monde qui l'entoure et spectateur exigeant sur la qualité et la variété des offres. L'ensemble des propositions repose sur la complémentarité des compétences des professionnel(le)s de terrain (Educatrices de jeunes enfants, puéricultrices, Infirmières, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE) et sur de solides partenariats (Pavillon Blanc, Conservatoire de Colomiers, Institut de Formation des Musiciens Intervenants de Toulouse, cinéma de Colomiers, Mutualité Française, Musiciens, plasticiens...). Par le biais de ces propositions, le Pôle Petite enfance cherche également la participation active des familles et leurs implications dans la vie des établissements.

Le très récent décret 2021-1131 du 30/08/2021, relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux assistants maternels pose le principe de l'éveil de l'enfant « notamment en matière artistique et culturelle et, pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons » (art. 2324-29). Il est largement complété par l'arrêté du 23/09/2021 portant création d'une Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Cette Charte Nationale positionne clairement le champ de la Petite Enfance dans le secteur de l'Education et décline « dix grands principes pour grandir en toute confiance » devant être déployés dans les établissements :

- « L'art, la culture et les échanges interculturels » doit permettre à l'enfant de construire sa place dans le monde constitue un des principes.
- La « rencontre avec des œuvres et des artistes, la pratique vivante d'activités culturelles (...) et l'émotion esthétique doivent faire partie du quotidien » est posée comme indispensable.
- La lutte contre les stéréotypes sexistes dès la prime enfance notamment par la valorisation des compétences personnelles et la non assignation à des rôles genrés, est affirmée.

Anticipant et relayant ces 2 derniers textes de loi, l'année 2021-2022 a permis au Pôle Petite Enfance une relance des projets pédagogiques questionnant ainsi ce que pourrait être la « Petite Enfance de demain ». Les questions du langage et des mouvements de l'enfant, de la nature et de l'environnement, de l'égalité fille-garçon et des émotions de l'enfant traversent régulièrement nos débats et nourrissent nos projets dans une logique de transversalité et de cohérence de territoire à l'échelle du PPE. Nos actions visent également à dépasser la petite enfance et à créer des passerelles en participant activement aux différents dispositifs qui animent la Commune: Semaine UNICEF des droits de l'enfant, Journée prévention santé en collaboration avec le CLS, Charte Passerelle PPE vers l'école pour les enfants porteurs de handicap, Terre de jeux...

Des groupes d'analyses des pratiques, une journée pédagogique annuelle et des formations-actions ont vocation à renforcer les savoir-faire des équipes et à rechercher des pratiques innovantes. Ainsi depuis quelques mois, la Compagnie de théâtre Rouge Virgule est accueillie en Résidence pour 8 semaines. Une création artistique autour de l'album jeunesse devrait naître de cette collaboration entre les artistes, les enfants et les professionnels. De même, une concertation avec l'ARS et l'association Occitadys est amorcée pour développer des actions de développement du langage.

En renforçant son intégration dans le PEDT, le Pôle Petite Enfance répond pleinement à l'alerte de Sophie Marinopoulos, qui dans son rapport de 2019 « Culture Petite Enfance et parentalité » alertait déjà sur la malnutrition culturelle du tout-petit en France.

L'ensemble des propositions éducatives vient en complément du maternage, des soins du quotidien et de l'apprentissage très progressif du vivre ensemble.

3.3. Le socle, les axes et les objectifs du Pedt 2022-2025

Un séminaire partenarial autour du bilan du PEDT 2018-2022 et de la construction du nouveau PEDT a été organisé en avril 2022. Ses objectifs étaient les suivants :

- Informer les acteurs et partenaires de la communauté éducative de l'avancement du processus de réécriture et leurs présenter les points saillants ressortant de l'évaluation.
- Présenter les axes stratégiques du futur PEDT proposés par l'équipe municipale et les définir ; puis les décliner en objectifs généraux propres à permettre le déploiement du projet sur l'ensemble du territoire.
- Impliquer les acteurs et partenaires de la communauté éducative dans la conception du PEDT.
- Créer une dynamique collective entre les acteurs éducatifs du territoire.

Les représentants et porteurs de projets, d'actions, de dispositifs au sein du PEDT ont été associés :

- Directeurs d'ALAE/ALSH, responsables de MC, responsables d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).
- Représentants des services municipaux supports.
- ATSEM.
- Directeurs d'écoles, principaux de collèges, Inspection de l'Education Nationale.
- Représentants de la CAF.
- Représentants des parents d'élèves.
- Associations / porteurs de projets du territoire.

Suite à la définition des axes stratégiques du Pedt 2022-2025 en comité de pilotage, la volonté a été posée afin que les acteurs éducatifs du territoire traduisent les axes en objectifs opérationnels.

Notre sentiment est qu'un Pedt fonctionnel doit avant tout être porté par des acteurs et des professionnels en lien avec les enfants. L'objectif atteint du séminaire, a permis de définir un socle du Pedt avec un lexique précis, partagé et, dès à présent, des axes opérationnels engageant pour chacun.

3.3.1. LE SOCLE DU PEDT

Définition : Renforcer la continuité éducative et la coéducation (parentalité) dans une intention d'éducation bienveillante.

Ce socle du PEDT est fondamental. Il sera transversal à tous les axes et objectifs du PEDT.

Les partenaires éducatifs réunis ont travaillé à la définition partagée pour le territoire columérin des concepts de **coéducation**, de **continuité éducative** et de **d'éducation bienveillante**. Ces notions fortes étaient déjà très présentes dans les précédentes versions du PEDT. La volonté était de les clarifier par une définition commune et partagée, de les renforcer pour porter plus loin les réussites déjà engagées.

La continuité éducative : « Construire ensemble ».

Les enfants et les jeunes de 0 à 15 ans traversent de très nombreux dispositifs dans une même journée, une même semaine et durant leur scolarité. Les temps de l'enfant doivent être pensés dans un continuum, favorisant les apprentissages via les éducations formelles, informelles et non formelles.

La notion de parcours de l'enfant doit être privilégiée.

Les acteurs éducatifs doivent pour cela œuvrer de concert pour permettre une cohérence, et une complémentarité de leurs actions. Ils s'engagent en faveur de la définition d'objectifs communs et co-construits, pour répondre au plus près des besoins des enfants et des jeunes.

Ils s'appuient sur l'interconnaissance et sur le développement de langages et de codes communs. Ils doivent pouvoir partager leurs outils, leurs approches, et leurs moyens dans l'intérêt des publics.

Pour ce faire, des échanges apaisés entre tous les acteurs devront régulièrement se mettre en place. Ces échanges représenteront l'élément fondateur de la continuité éducative et devront pouvoir vivre dans un esprit de tolérance, d'ouverture, d'expérimentation et de transmission. Dans ce cadre toute forme de hiérarchie entre les partenaires éducatifs est contreproductive.

Le socle commun de connaissance, de compétences et de culture pourra être un des leviers de cette continuité éducative. Le lien entre les projets d'école et le PEDT devrait créer une synergie facilitée.

La coéducation : « Projeter Ensemble ».

Le contexte de crise COVID vécu depuis deux années a impacté fortement les liens entre les acteurs. Cette sortie de crise nécessite que les liens soient renforcés, que les fractures soient résorbées et les distances abolies.

La communauté des acteurs éducatifs considère qu'elle ne pourra exister que via un climat favorable reposant sur la transversalité, la notion d'ouverture du champ des possibles et sur le fait que chacun, au-delà des différences et des enjeux particuliers, puisse être considéré comme un « co-éducateur ».

Cela sous-entend, l'importance de l'interconnaissance, des reconnaissances mais également et surtout, le fait de mettre à distance les représentations, les statuts et de pouvoir sortir des différents carcans.

En ce sens, la coéducation à Colomiers ne pourra exister qu'à travers un esprit de soutien et d'accompagnement des acteurs les plus en fragilité avec les aspects institutionnels et communicationnels.

Les parents, premiers éducateurs des enfants, des jeunes devront être pleinement associés et les acteurs professionnels devront s'adapter à leur intégration.

Il sera nécessaire également d'impliquer les enfants dans cette coéducation et de leur permettre d'exprimer leurs besoins, envies, idées. Ces expressions constitueront un terreau pour les co-éducateurs.

Cette coéducation devra également être porteuse d'innovation, d'expérimentation et de créativité ; tout en étant lisible et dans la valorisation ce qui a été entrepris. Explorer de nouveaux horizons pour apporter des plus-values éducatives sera un moteur du processus.

Par rapport aux actions et aux propositions à développer, des définitions partagées autour de sens communs devront être conjointement élaborées. Il sera primordial d'estimer le véritable degré d'adhésion des co-éducateurs engagés dans le déploiement d'un projet. Les non adhésions doivent être possibles mais elles ne doivent pas forcément être un frein total pour le développement des initiatives.

Repousser les limites dans un cadre décidé communément et dans un climat convivial, gai et enthousiaste.

L'éducation bienveillante, un état d'esprit, une philosophie, une mise en action : « Bienveiller ensemble ».

Les notions définies de continuité éducative et de coéducation devront se mettre en place dans un cadre bienveillant envers tous les publics.

L'éducation bienveillante s'articule autour du fait d'accompagner l'enfant à grandir dans les meilleures conditions possibles.

C'est une philosophie qui vise à accueillir, à former, à transmettre en posant un cadre sécurisant permettant aux publics d'évoluer selon leurs rythmes biologiques et physiologiques, selon les divers besoins, les capacités et les émotions.

Dans cette logique, les éducateurs devront s'appuyer sur les savoir-être de tous les enfants, jeunes en favorisant la notion de bien-être collectif et individuel ; en tenant compte des richesses et particularité de chacun.

La bienveillance sous-entend la prise en compte des dimensions de prévention, de sécurisation, de réassurance propices à l'épanouissement et à l'acquisition de nouveaux apprentissages. L'écoute devra être centrale dans les approches pédagogiques.

Les libertés de penser et d'agir devront être garanties ainsi que la notion de pouvoir « prendre son temps », de pouvoir vivre des temps de pause.

Une vigilance devra également être marquée autour des phénomènes d'isolement, de harcèlement de discrimination et d'agression.

Enfin, l'éducation bienveillante devra également permettre aux enfants de se connecter au monde qui les entoure (à travers les regards multidirectionnels); de fournir des clés de compréhension de la société pour favoriser leur émancipation.

3.3.2. LES AXES STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS GENERAUX

Les axes stratégiques et objectifs généraux seront déclinés à travers l'ensemble des projets pédagogiques des structures péri/extrascolaires (ALAE, ALSH, ALAC, Maisons citoyennes) et des accueils du jeune enfant maillant le territoire.

Ils seront de plus, pour tout ou partie, intégrés aux nouveaux projets d'école pour la rentrée 2023.

En effet, les orientations de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale prévoient que les futurs projets d'école intègrent au moins un axe stratégique et les objectifs inhérents, facilitant ainsi la cohérence entre les temps scolaires et péri/extrascolaires.

Les axes stratégiques ont été définis collectivement et travaillés en tenant compte du contexte, en lien avec les autres grands contrats à l'œuvre sur le territoire et dans le cadre des orientations définies par l'Education Nationale, le Service départemental de la jeunesse et de Sports et de la CAF.

Les objectifs généraux ont été déclinés collectivement par les acteurs éducatifs du territoire dans le cadre du séminaire d'avril 2022.

AXE 1 : Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes dans une logique de parcours

Définition :

Le bagage culturel peut se définir comme l'ensemble des expériences vécues et des apprentissages acquis en rapport avec les différents objets culturels : littérature, musique, arts, sciences, pratiques des langues.... Il est également constitué des acquis qui émanent de l'héritage social, familial, culturel de chaque individu couplé aux apports liés à la vie quotidienne.

Ce bagage est donc variable selon les enfants, et les jeunes. Les acteurs éducatifs, par leurs approches complémentaires, doivent participer à son développement et à sa valorisation.

Il sera intéressant de mettre en perspective la différenciation des acquis issus de la construction originelle, familiale des publics et les acquis issus des interactions avec les acteurs éducatifs.

Renforcer le bagage culturel vise essentiellement à participer à la construction du « citoyen de demain » ; de l'aider à construire des connaissances et compétences pour lui permettre une intégration sociale et sociétale fluide, tout en tendant vers l'égalité des chances et l'équité entre tous.

Permettre la multiplication des expériences culturelles facilitera les transmissions de connaissance développera l'esprit critique, renforcera la capacité de créer, de construire et de développer la tolérance.

Pour faire fructifier le bagage culturel des publics, la logique de parcours co-construits mêlant des approches complémentaires (scolaires, périscolaires, interventions associatives, implication des parents...) semble être le levier le plus efficace.

Les acteurs éducatifs professionnels devront partir des existants pour nourrir les apprentissages vers l'autonomie. La diversité des supports, des outils, des méthodes participera à l'éveil des enfants, jeunes au travers de cheminements adaptées. En ce sens, il sera nécessaire qu'ils créent des temps et des espaces propices à la co-construction des parcours.

Pour accompagner au mieux ces progressions, différentes en fonction de chaque individu, les organisations devront s'appuyer sur les dispositifs et projets déjà à l'œuvre et les renforcer :

- Parcours découverte
- Parcours d'Education artistique et culture
- Parcours ciblés
- Dispositif savoir nager

Le socle commun de connaissances, de compétences et culturel pourra être un référentiel pour adapter les initiatives et renforcer les approches éducatives autour des apprentissages.

Enfin, la place des parents dans les dispositifs devra être plus importante, plus considérée. En tant que 1^{er} éducateurs, ils pourront participer au renfort du bagage culturel de manière active, notamment au travers d'ateliers partagés.

Axe 1 : Objectifs généraux

- Renforcer le bagage culturel des publics à travers la complémentarité des offres et des parcours, dans une logique territorialisée et par le biais d'orientations communes ciblées.
- Construire des parcours diversifiés et variés pour tous les publics de 0 à 15 ans en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs éducatifs (en favorisant l'implication des parents).

AXE 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics.

Définition :

Favoriser l'inclusion de tous les publics incarne une volonté marquée de participer à un changement de société.

A la différence de l'intégration qui tend simplement à aménager les systèmes pour que les minorités s'y adaptent, l'inclusion vise à créer des organisations rendant possible l'acceptation de tous les individus malgré toutes leurs particularités. Ce principe fort doit permettre à chacun de trouver sa place sans avoir à masquer ses propres spécificités et différences; sans avoir à se retrouver confronté à l'isolement, la solitude, la stigmatisation ou l'exclusion.

La question du handicap et de l'accompagnement continu des publics fragilisés, ou à besoins spécifiques seront des dimensions centrales du Projet. Il devra en être de même pour les questions de mixité genrée, sociale, socio-économique, culturelle...

L'accessibilité de tous les publics à tous les dispositifs existants devra être rendue possible dans une logique de territoire 100 % inclusif. Cela sous-entend la nécessaire mise en place de transversalités

efficaces entre les acteurs éducatifs pour soutenir les enfants et jeunes ; tout en accompagnant, guidant et montrant le champ des possibles aux parents.

Des plateformes et réseaux pourront être créés et/ou renforcés en vue de favoriser les passerelles et pour accompagner les inclusions au long cours à travers les âges et les dispositifs.

Les moyens, outils, supports d'accompagnement des professionnels du territoire devront être adaptés pour le déploiement de cette ambition inclusive au travers notamment de la mise en place de « relais-référents inclusion » au sein des structures. La formation des éducateurs sera ainsi un levier central.

Axe 2 : Objectifs généraux

- Garantir l'inclusion de tous les publics dans le collectif en respectant l'individualité de chacun (espaces dédiés, activation des dispositifs existants).
- Développer les moyens de tous les acteurs afin de favoriser l'inclusion et le suivi des enfants (futurs citoyens, formation, continuité, réseau...)

AXE 3 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble ».

Définition :

Le bien vivre ensemble doit reposer sur des valeurs et une culture commune. Les grands principes de respect, de laïcité, de tolérance et de partage sont centraux dans tous les projets et les actions à entreprendre.

S'engager pour le « Bien vivre ensemble » revient à participer activement à l'éducation à la citoyenneté (dans une logique de progression et d'apprentissage) et au développement des volontés d'engagement des enfants, des jeunes ; au cœur d'une société en pleine évolution.

La notion de « bien-être individuel » pour être bien avec les autres, au sein des collectifs est primordiale et doit être un préalable à toute action. Cela suppose notamment un travail approfondi sur les questions de climat scolaire, péri et extrascolaire.

La valorisation des savoir-faire et des savoirs être est un levier à mobiliser. Le développement des compétences psycho-sociales des publics sera poursuivi dans un esprit bienveillant.

L'empathie et la solidarité sont des moyens à mobiliser au bénéfice des relations inter-publics et au sein des relations publics-professionnels.

Les échanges avec les familles seront à privilégier dans le cadre de la transmission de ces valeurs et principes citoyens.

Les acteurs éducatifs devront être attentifs à la prévention des phénomènes d'addiction (aux produits, au numérique, aux réseaux sociaux, aux médias...), de délinquance, de violences tout en favorisant la mise en place de projets permettant une ouverture au monde. Dans cette logique, un lien entre le CLSPD et le PEDT devra être garanti.

La participation des publics dans toutes les actions menées sera recherchée. Les actions doivent en effet être pensées pour, par et avec les enfants et les jeunes. En ce sens, les espaces et instances de consultation, de concertation et d'implication des enfants et des jeunes auront un rôle fondamental.

Axe 3 : Objectifs généraux

- Accompagner à la citoyenneté : « De la formation citoyenne à l'engagement citoyen »
- Favoriser la construction personnelle et l'épanouissement individuel pour aller vers la construction collective et le bien-être avec autrui. « Etre bien avec soi pour être bien avec les autres ».

AXE 4 : Garantir le « Bien-être »

Définition :

Le bien-être des publics repose sur un respect constant de tous les niveaux de sécurité : physiques, morales, affectives, intellectuelles.

La santé doit également être au cœur des préoccupations. En ce sens, une vigilance accrue doit être mise en place autour des questions du respect du rythme des enfants (en favorisant des transitions souples et en évitant des ruptures heurtées) et des jeunes mais également autour des enjeux en lien avec l'alimentation et la pratique sportive.

La période COVID a eu un impact conséquent sur les capacités de certains enfants, sur l'accroissement des phénomènes d'obésité et sur la baisse du niveau d'activités physiques. Les organismes ont pu être mis à mal.

En ces sens, des initiatives devront être portées autour « bien manger » (localement dans la mesure du possible), de l'éducation au goût mais aussi de la lutte contre la sédentarisation. Au-delà des projets engagés au sein des écoles, des aïae, des maisons citoyennes et des aish, l'école du goût et le service des activités physiques et sportives pourront être des leviers dynamiques de soutien.

Le bien-être repose également sur une bonne estime de soi et sur la dimension de confiance en son potentiel pour évoluer positivement. La recherche de la prise de plaisir doit aussi être priorisée.

Axe 4 : Objectifs généraux

- Permettre la mise en place d'un cadre bienveillant favorisant la notion de plaisir et garantissant la santé physique, morale et affective de chaque enfant.
- Etre à l'écoute du rythme, des besoins et des choix des publics.

AXE 5 : Agir en faveur de la transition écologique

Définition :

A l'ère de l'anthropocène, l'homme est devenu la première force géophysique capable de modifier son environnement. Son action globale porte une empreinte négative sur la planète. Amener les publics à conscientiser cette réalité est fondamentale pour enclencher des actions autour de la transition écologique.

Chacun possède une capacité d'action, en vue d'être un acteur positif et de ne pas seulement subir les conséquences de la dégradation des conditions de vie terrestre.

C'est cette capacité d'agir qui devra être travaillée par les partenaires du territoire (adaptation des approches et des pratiques) en associant pleinement les publics enfants/jeunesse afin de les rendre acteurs de cet engagement pour la transition écologique et sociale.

Plusieurs leviers pourraient être actionnés selon les thématiques suivantes pour le renfort, l'émergence et le développement de projets via :

- Les mobilités douces et le fait de penser autrement les déplacements.
- Le recyclage et le fait de créer d'autres vies pour les objets existants.
- Tous les gestes et postures du quotidien qui visent à l'éco responsabilité.
- La thématique de « La graine à l'assiette » qui permet de considérer l'évolution et la transformation des éléments naturels.

Le processus de reconnexion à la nature et les apprentissages liés au vivant devront être abordé selon des approches éducatives complémentaires. La notion d'expérience sera au cœur des projets ainsi que la dimension de durabilité, de bien vivre ensemble et de participation qui font échos aux principe du développement durable.

Axe 5 : Objectifs généraux

- Penser les espaces comme des lieux d'expérimentation à l'écocitoyenneté.
- Sensibiliser et éduquer en pensant les projets, les actions de façon durable, concrète et participative.

3.3.3. PEDT ET LES DISPOSITIFS EDUCATIFS

PEDT ET LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS)

Les questions de santé des publics sont au cœur des préoccupations éducatives du territoire. Comme présenté dans le rapport d'évaluation et comme ciblé dans les axes stratégiques du futur PEDT, le sport et la pratique d'activités physiques et sportives doivent être priorisés dans toutes les approches. La lutte contre obésité et la sédentarité chronique peuvent être assimilée à des causes nationales.

A Colomiers, le sport a une place importante sur tous les temps de l'enfant, les éducateurs sportifs municipaux du service activités physiques et sportives (APS), intervenant pour les publics de 3 à 15 au sein des écoles, des alae, des ALSH et des maisons citoyennes.

En 2022, le service a refondu l'ensemble de sa proposition d'activités sportives aux écoles en vue de correspondre au mieux aux attentes du Socle Commun de Connaissances de Compétences et Culturel et aux besoins des enseignants. Ce travail mené de concert avec les conseillers pédagogiques de la circonscription a été reconnu comme de grandes qualités par l'ensemble de la communauté des

enseignants. Cette refonte s'est également réalisée en lien avec l'espace nautique du territoire autour des apprentissages liés à la natation.

Sur les temps périscolaires, les parcours découverte sportifs et surtout les parcours sportifs ciblés, portés par les éducateurs sportifs, seront reconduits et renforcés. Ils visent à repérer, avec les enseignants, des enfants en difficulté sur certains aspects moteurs, physiques pour les aider à développer les compétences en lien, via les temps périscolaires et extrascolaires. Ces parcours ciblés permettront également de travailler de façon plus approfondie sur la dimension inclusion.

La volonté est de poursuivre son développement dans le cadre de tous les accueils de loisirs éducatifs via des grands jeux sportifs ou ateliers d'éveil physique mais également en temps scolaire via la mise en place du dispositif 10 minutes de sport par jour et le déploiement du Label Génération 2024.

En parallèle le territoire est labélisé « Terre de Jeux 2024 » en vue de fédérer et de renforcer toutes les initiatives autour du sport en perspective des jeux olympiques.

Les éducateurs sportifs continueront également à proposer des formations aux animateurs des ALAES et ALSH afin qu'ils puissent mettre en place des activités sportives sur toutes les structures.

L'Ecole municipale d'initiation sportive développera ses interventions au sein des ALSH et des Maisons citoyennes durant les temps de vacances en vue de cibler des publics plus fragiles socialement, économiquement et potentiellement plus éloignés des clubs ou structures associatives sportives.

Les collégiens bénéficieront quant à eux de propositions d'activités physiques et sportives via les Maisons Citoyennes et le groupe des pré-adolescents du Cabirol.

De nouvelles propositions au bénéfice de la petite enfance verront le jour pour la période 2022-2025, notamment à travers des expérimentations d'ateliers Parents-Enfants au sein des établissements d'accueil petite enfance.

Enfin, la ville de Colomiers s'est engagée dans programme gouvernemental « Savoir Rouler à Vélo » piloté par le ministère des Sports, de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur et des Transports, ainsi que la Sécurité Routière. Les éducateurs sportifs du service des Activités Physiques et Sportives proposent aux jeunes columérins les apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo sur un programme de 10 heures réparties en 3 modules :

- Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo
- Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

Les enfants des centres de loisirs, des maisons citoyennes et des écoles de la ville vont bénéficier prioritairement de ce dispositif. Des activités de « remise en selle » sont également programmées pour permettre aux femmes au foyer et aux seniors de s'initier ou de se remettre aux plaisirs du vélo en toute sécurité.

PEDT ET LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (3 – 16 ANS)

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif transverse qui s'appuie sur l'ensemble des partenaires socio-éducatifs du territoire, en lien avec le conseil départemental et les structures socio-médicales (centre médico-psychologique, hôpital...)

Le PRE, dans le cadre du PEDT, propose des actions éducatives, des ouvertures socio culturelles, un accompagnement à la parentalité pour les enfants, jeunes et famille en besoins spécifiques.

Le dispositif accompagne des jeunes aux besoins ciblés, de manière individuelle, sous réserve d'un accord contractualisé avec les familles.

Les éducateurs spécialisés, qui interviennent au titre œuvrant au sein du PRE sont des personnels détachés par la fédération d'éducation populaire Léo Lagrange. Les éducateurs sont accompagnés dans leur action par une psychologue.

Le dispositif est ouvert à tous les publics de l'âge maternel jusqu'à 16 ans. Il assure des orientations vers d'autres dispositifs jeunesse (mission locale, club de prévention, etc...).

Dans le cadre du PEDT, le PRE organise des temps de partage réguliers avec les personnels des alae et des alsh. Le principe reposera sur un lien renforcé avec le secteur péri/extrascolaire dans une logique d'expertise pluridisciplinaire au bénéfice des enfants et jeunes en difficultés ; notamment autour des compétences psychosociales. De plus, les éducateurs spécialisés pourront intervenir plus fréquemment sur les sites afin d'apporter une expertise et d'aider à dénouer des problématiques, dans un esprit de formation des animateurs.

PEDT ET LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIES AUX COLLEGES

La ville de Colomiers organise un Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC) au sein de chaque collège public (soit 4 CLAC pour les établissements suivants : Voltaire, Jean-Jaurès, Léon-Blum et Victor-Hugo). Ils accueillent des collégiens durant la pause méridienne et proposent des projets et activités de loisirs éducatifs. Des animateurs périscolaires municipaux accompagnent les jeunes dans les propositions d'animation selon leurs besoins, envies et volonté d'engagement dans des projets à moyen et long cours. Un lien spécifique est structuré entre les CLAC et le PRE (Programme de Réussite Educative). Ceci permet de travailler autour de dimensions de prévention et de lutte contre des phénomènes impactant plus fortement les publics d'âges collégiens (développement d'addictions, isolement social, décrochage scolaire...).

Les projets pédagogiques des CLAC intégreront les orientations du PEDT et pour la période 2022 - 2025 viseront à renforcer leurs liens et transversalité avec les projets d'établissement, afin de mieux structurer l'offre en cohérence avec la vie des collèges. Un travail de ciblage des profils des animateurs est souhaité, qui se heurte néanmoins à la pénurie de candidats. Enfin, le développement d'une continuité entre les CLAC et les ALAE élémentaires est importante en vue de faciliter les passerelles entre la sortie de CM2 et l'entrée en 6^{ème}.

PEDT ET LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CP – 3^{ème})

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est très implanté depuis longtemps au sein quartiers, dans les maisons citoyennes. Il vise au renforcement des apprentissages en dehors du temps scolaire par le biais de l'ouverture culturelle et d'ateliers de découverte. En ce sens, il s'appuie, depuis sa première version, sur le PEDT et son réseau de porteurs de projets, et d'associations.

L'objectif est désormais de développer les liens avec les projets d'écoles autour notamment d'éveil à la philosophie, d'ouverture au monde, de découverte des écosystèmes...

Le dispositif **coup de pouce clés sera plus et mieux intégré au CLAS**, via la continuité éducative avec les enseignants et le ciblage plus spécifique des enfants par les enseignants (expertise). Un repérage des difficultés dès le début du CP voire dès la fin de la maternelle pourrait faire l'objet d'une information à la Maison citoyenne, afin de cibler au mieux les enfants qui pourraient avoir le meilleur bénéfice d'un accompagnement par le CLAS au regard de difficultés sur les apprentissages de la vie quotidienne.

Un accompagnement spécifique peut être mené, en lien avec les parents par des animateurs formés des Maisons Citoyennes : accompagnement à la parentalité, autour du goûter et de l'alimentation, de rituels.

Une réflexion est par ailleurs en cours autour de l'évolution vers un CLAS numérique ou à domicile (regroupements de 4 ou 5 enfants du même quartier).

Des actions des Maisons citoyennes pourraient également être conduites autour de la déscolarisation de collégiens (jeunes exclus en attente d'affectation dans un autre établissement) : une réflexion pourrait être menée sur des remédiations en lien avec le club de prévention et faire l'objet d'un travail en conseil technique, qui réunit tous les intervenants éducatifs d'un secteur.

3.4. Tableau de synthèse du projet 2022 - 2025

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	ACTIONS - PROJETS A RENFORCER ET PREMIERES PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR 2022 - 2025
<p>AXE 1 : Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes dans une logique de parcours.</p>	<p>Renforcer le bagage culturel des publics à travers la complémentarité des offres et des parcours dans une logique territorialisée et par le biais d'orientations communes ciblées.</p> <p>Construire des parcours diversifiés et variés pour tous les publics de 0 à 15 ans en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs éducatifs (en favorisant l'implication des parents).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de fresques individuelles ou collectives - Développement de partenariat entre le conservatoire et les crèches - Intervention lectures pavillon blanc dans les crèches - Intervention association lire et faire lire au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Dispositif « DANSE A L'ECOLE » - Dispositif à Horaires Aménagées musique - Résidence d'artiste au sein des crèches - Rencontre d'auteurs jeunesse au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Partenariat avec différents artistes (musiques, peintures) et animation d'ateliers en lien au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Ateliers cinéma séances adaptées aux enfants et jeunes - Rencontres et journées thématiques inter culturelles au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Atelier interculturels : musiques, lectures, contes, culinaires... avec implication des parents - Expositions et vernissages pour valorisation des projets au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Mise en place de semaines des langues étrangères, de journées des langues - Participation de tous les publics au Salon de la BD - Proposition d'ateliers de visite de musées - Projets autour des cultures urbaines et du graff au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches. - Installations d'œuvres d'art dans différents lieux de la Ville - Mise en place, par l'Ecole du Goût municipale, d'ateliers pour la découverte des aliments, des goûts, de la diversité culinaire, de l'équilibre alimentaire, de la saisonnalité, de la critique gastronomique - Des projets en lien avec l'actualité : jeux olympiques, festival de Cannes... - Action UNICEF : semaine des droits de l'enfant, Uniday....

		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de potagers au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Organisation de séjours (label colonies apprenantes) de vacances pour les 6 – 15 ans - Organisation de mini séjours accessoires pour les 3 – 15 ans... - Partenariat et projets communs avec le secours populaire - Actions autour de la laïcité - Mise en place d'un PEAC sur toutes les écoles - Parcours découverte divers et ciblés
<p>AXE 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics.</p>	<p>Garantir l'inclusion de tous les publics dans le collectif en respectant l'individualité de chacun (espaces dédiés, activation des dispositifs existants).</p> <p>Développer les moyens de tous les acteurs afin de favoriser l'inclusion et le suivi des enfants (futurs citoyens, formation, continuité, réseau...)</p>	<p>Inclusion des publics à besoins spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTG : consolidation des 2 fiches-actions concernant les enfants à besoins spécifiques : accompagnement enfants/parents et mise en place d'une plateforme handicap pour mieux orienter les familles et soutenir les professionnels - Système de fiches navettes pour le suivi et l'accompagnement des Publics à Besoins Spécifiques facilitant les transitions entre les différentes structures alae, écoles, alsh... - Charte petite enfance éducation nationale « Passerelle » pour l'entrée en maternelle - Echanges de pratiques, adaptation pédagogiques, formation des professionnels autour de l'inclusion et du handicap (avec le SIAM et organisme spécialisés) - Mise en place de Protocole Alimentaire Individualisé, de Plan d'Accompagnement Personnalisé, de Projet Personnalisé de Scolarisation au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Présence des alae au sein des Equipes éducatives - Mise en place d'un créneau accueil handicap au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents - Mise en place d'espace écoute parents au sein des Maisons Citoyennes - Projets partagés à renforcer en lien avec le CMP - Recrutement spécifique et renforcé d'AVL par la municipalité en lien avec l'éducation national et les AESH - Mise en place de partenariat entre les IME et les Ecoles - Accueil d'un plateau SESSAD autour de l'autisme au sein d'une école élémentaire - Formation à la posture d'éducateur bienveillant <p>Inclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non sectorisation des crèches (mixités sur tout le territoire) - Tarification très accessible et adaptée aux situations socioéconomiques pour l'ensemble des



		<p>structures d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un projet de Médiations par les pairs - Implantation forte du PRE sur le territoire - Mise en place du CLAS au sein des Maisons Citoyennes - Implantation de l'UPE2A - Projets partenariaux avec le Club de prévention - Mise en place d'Ateliers relais - Crèche AVIP
<p>AXE 3 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble ».</p>	<p>Accompagner à la citoyenneté. « De la formation citoyenne à l'engagement citoyen »</p> <p>Favoriser la construction personnelle et l'épanouissement individuel pour aller vers la construction collective et le bien-être avec autrui. « Etre bien avec soi pour être bien avec les autres ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de parcours découverte autour de la citoyenneté au sein des écoles et alae - Mise en place avec la médiathèque Pavillon blanc, d'un Parcours du CLAS « Vivre ensemble », de concours d'éloquence avec les collèges, du PEAC intégrant les dimensions de citoyenneté et de laïcité et mise à disposition de fonds documentaire complets autour de la citoyenneté - Au sein des écoles, alae, alsh : mise en place de fêtes de fin d'année participatives, de projets de médiation par les pairs, de conseils d'enfants, d'initiation à la philosophie - Spectacles et programmation culturelle - Au sein des Maisons citoyennes : des projets intergénérationnels, des jardins partagés, des actions de sensibilisation à la culture, des projets d'entraide, des ateliers bien-être, d'ateliers philo, d'un dispositif sociolinguistique, de lieux d'écoute - Au niveau du CLAS : mise en place de travaux autour de la laïcité, projets web radio avec des débats sur des thèmes précis pour les pré-ados, système de tutorat entre les enfants - Proposition des ETAPS (alae, alsh): parcours sportifs ciblés pour les enfants en difficulté motrice ou de comportement pour accepter les règles, et comprendre la notion bien vivre ensemble - Dans le cadre du label « Terre de jeux » : projet de rencontre sportive intergénérationnel classe de 3^{ème} du d'un lycée professionnel avec des enfants des écoles - Au sein des écoles : mise en place des journées des cultures, de projets autour de l'apprentissage à la tolérance et à l'intégration des différences, mise en place d'ateliers autour de la sophrologie en maternelle, valorisation de l'implication des délégués de classe, formation des éco-citoyens, mise en place du projet « le message clair », développement d'ateliers philo - Projets autour de la mixité garçons-filles : projet « dessine ta cour », réflexion sur les espaces non genrés, projet égali-crèches, projet autour du livre jeunesse en lien avec l'égalité des sexes - Mise en place du projet canal'art entre les écoles, le club de prévention, les alae, les maisons

		<p>citoyennes autour de la médiation et la prévention des usages des écrans via l'expression théâtrale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au sein des collèges : La journée de la laïcité pour les élèves de 3^{ème} - Projets ciblant les collégiens autour de la citoyenneté, actions de prévention du harcèlement, des addictions, du temps d'écran, déploiement du parcours laïc et citoyens, proposition de clubs philo - Les actions de CMJ (accompagnement aux projets, apprentissage de la participation, éducation à la citoyenneté) autour de la démocratie - Au sein des crèches : ateliers autour de l'éducation positive, de l'éducation au langage, action de parentèle - Intervention de l'association Lire et faire lire au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Tutorat de collégiens par des lycéens - Création d'une Université populaire sur le territoire
<p>AXE 4 : Garantir le « Bien-être »</p>	<p>Permettre la mise en place d'un cadre bienveillant favorisant la notion de plaisir et garantissant les santés physiques, morale et affective de chaque enfant.</p> <p>Etre à l'écoute du rythme, des besoins et des choix des publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions et projets du service activités physiques et sportives - Actions de l'espace nautique jean Vauchère autour de l'école de l'eau et du savoir nager - Parcours découverte et ciblés autour de la pratique sportive - Projets et actions de l'école du goût autour du « bien manger » en lien avec le « bien bouger » - Déploiement des labels « Terre de jeux » et Génération 2024 - Aménagements des espaces et des temps au sein des écoles, alae, alsh dans une logique de transitions fluides et souples adaptées aux publics. – respect des rythmes et possibilités de temps de repos ou d'activité libre - Journées sportives - Projets transversaux avec le CLSPD autour de la prévention des risques : addiction, conduites... - Conférences et sensibilisation autour du climat scolaire sain et du harcèlement scolaire - Formation à la posture d'éducateur bienveillant

<p>AXE 5 : Agir en faveur de la transition écologique</p>	<p>Penser les espaces comme des lieux d'expérimentation à l'écocitoyenneté.</p> <p>Sensibiliser et éduquer en pensant les projets, les actions de façon durable, concrète et participative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de potagers collectifs, de plantations, d'activités pédagogiques en lien avec la serre au sein des écoles, alae, alsh et crèches - Mise en place de projets participatifs à éco-visées autour de la récupération et réutilisation des objets - Projets hors les murs et utilisation de l'espace public pour déploiement de projets éco-citoyen - Organisation de récoltes et d'ateliers de cuisine de saison avec les fruits et légumes du potager du Cabirol - partage et échange avec les familles qui repartent avec des produits du potager - Visite des serres et des jardins rigolo (plantes atypiques, fonctions gustatives, olfactives...) - Ateliers de récup dans les maisons citoyennes - Réflexion autour de la Végétalisation des espaces éducatifs et de loisirs - Projets autour du tri des déchets - Création et implantant de jardinières avec les publics au sein des écoles, alae, alsh et crèches - Création d'hôtels à insectes - Obtention du Label éco école (objectifs commun MC, Ecole, ALAE) sur certains sites. Partenariat avec Terra cycle - Organisation de « Défilés recyclage » - Valorisation des gestes éco-citoyens du quotidien - Projets autour d'une alimentation vertueuse et locavore (école du goût, cuisine centrale municipale). Organisation de pesées des aliments pour gestion équilibrée - Mise en place d'actions « Aller à l'école en vélo, en trottinette » - Mise en place de « parcours découverte » autour du développement durable - Projets autour de la réduction des déchets et autour de « moins de plastiques ». Projet « Zéro déchet » - Création d'une brigade déchets - Mise en place de récupérateurs d'eau - Organisation de Journées santé et écologie - Nettoyer les berges de la Garonne - Semaine du développement durable (tester, expérimenter) > pas que de l'info mais des acteurs sur les stands
--	---	---

4. GOUVERNANCE ET EVALUATION : LE COMITE DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT

A Colomiers, le PEDT bien que piloté opérationnellement depuis le Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physiques et Sportives, fait l'objet d'une animation transversale, sous la coordination de la Direction Générale des Services de la ville.

Cette vision transversale porte une volonté de gestion et de suivi de l'ensemble des grands contrats transversaux liant institutionnellement la ville : la Convention Territoriale Globale, le Contrat Local de Santé, l'Analyse des besoins sociaux, le Contrat de ville et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance notamment.

La volonté est également de favoriser les complémentarités, les transversalités et de rechercher des synergies dans les actions déployées, et les diagnostics de territoire à mener. Des réunions des pilotes en charge de ces projets de « Contractualisations » ont lieu régulièrement, ce qui permet d'évaluer à intervalle réguliers, l'avancée de chaque grand contrat mais également de croiser des points étapes ou projets communs.

Dans ce cadre, le pilotage du PEDT 2022-2025 s'inscrit toujours dans cette transversalité et cette synergie des projets partenariaux. Le choix est fait par ailleurs de limiter le nombre des instances de pilotage de chaque dispositif, et de faciliter leur interconnexion.

4.1. La coordination politique et administrative du Pedt

Depuis les élections municipales de 2020, l'adjointe au Maire en charge de l'Education, de la Parentalité et des Accueils de loisirs est l'élue cheffe de file en charge du PEDT. Elle conduit le projet de façon transversale accompagnée d'un comité de pilotage composé des élus municipaux en charge des politiques publiques de la Petite enfance, du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de la Laïcité et de la Citoyenneté, des questions de Prévention, ainsi que de la Transition écologique.

Ce portage politique partagé permet au PEDT d'irradier un large pan des politiques publiques locales.

La coordination administrative du PEDT est assurée par le responsable des services péri/extrascolaires. Cette double mission permet cohérence et fluidité dans la mise en place du PEDT en lien avec les partenaires internes et externes des écoles et des différents temps de loisirs éducatifs libérés de l'enfant. Ce poste fait l'objet d'un financement partiel au titre de la CTG à compter de 2022.

Le coordonnateur du PEDT dépend hiérarchiquement du Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Sportives (PELEAPS) de la collectivité mais la coordination centralisée à laquelle il est associé avec les pilotes des autres dispositifs contractuels, permet de garantir la cohérence de ces dispositifs.

Dans le déploiement de ses missions, le coordonnateur est accompagné par une assistante administrative et par une chargée de projets qui assure la mise en place et le suivi opérationnel des actions éducatives transversales.

Enfin, la coordination du PEDT est également en charge du portage du label Ville Amie des Enfants de l'UNICEF et à ce titre vise à la mise en synergie des projets entre les droits des enfants et les axes éducatifs du PEDT.

De plus, le coordonnateur PEDT, est également référent thématique de la CTG au titre des actions enfance-jeunesse. A ce titre, il accompagne la mise en place de certaines fiches actions, en particulier le suivi des projets de la politique jeunesse liés à la CTG.

4.2. Le comité de pilotage du Pedt

Le comité de pilotage est composé d'élus municipaux en charge du suivi des politiques publiques intervenant dans le champ éducatif au sens large :

- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à l'Education, à la parentalité et à l'accueil de loisirs éducatifs,
- M. l'Adjoint au Maire délégué aux Solidarités humaines, à l'accompagnement à l'emploi, à la santé et aux relations avec le monde combattant et pilote politique de la CTG,
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la transition écologique, au patrimoine naturel et aux mobilités douces et actives,
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la culture, à la diffusion des savoirs, à l'université populaire columérine, aux jeunes et à la laïcité,
- M. l'Adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative et citoyenne,
- M. l'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la prévention, à la tranquillité publique et à la lutte contre le harcèlement,
- Mme la Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance.

Y siègent également, les principaux partenaires éducatifs du territoire :

- Les représentants des services départementaux de l'Education Nationale :
 - M. le Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale,
 - Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Colomiers,
 - Mme la Cheffe de file Education Nationale de la Cité Educative de Colomiers,
 - Mme la Responsable du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports de la Haute-Garonne.
- Les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales :
 - M. le Président et M. le Directeur de la CAF 31,
 - Mme la Conseillère Locale CAF en charge du territoire columérin.
- Les représentants des fédérations des parents d'élèves élus au sein des écoles du 1^{er} degré de Colomiers,
- Les représentants locaux de l'UNICEF,
- Les responsables du Club de prévention de Toulouse Métropole.

Enfin, sont associés au comité de pilotage, des représentants des services municipaux : Direction Générale des Services, et les responsables des Pôles municipaux en charge des différentes politiques éducatives.

Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an. C'est une instance décisionnelle qui garantit le respect des axes stratégiques du PEDT et détermine les chantiers pour l'année en cours. Le comité de pilotage sera désormais également chargé d'effectuer des points étapes dans le cadre de l'évaluation au fil de l'eau du PEDT via les remontées des acteurs, des partenaires mais aussi via les retours du comité technique et des conseils techniques des 3 secteurs.

Une émanation du comité de pilotage du PEDT le représente au sein des instances de gouvernance de la Convention Territoriale Globale, des instances de la politique Jeunesse et de la Cité Educative.

4.3. Le comité technique

Le comité technique réunit les référents PEDT des différents Pôles et services municipaux, une fois par trimestre.

Les référents sont identifiés au sein de toutes les organisations municipales portant la mise en œuvre d'actions au titre du PEDT. Ils sont chargés d'assurer la cohérence entre les actions, les projets à vocation éducative de leurs services et de leurs pôles et la coordination du PEDT. Ce sont de rouages essentiels pour la mise en place opérationnelle ainsi que pour le suivi régulier d'évaluation des initiatives territoriales et de l'action des services.

Enfin, le comité technique réalise un travail de préparation en amont du comité d'engagement des projets en calibrant les appels à projets et en filtrant, en analysant les propositions émanant du territoire et du Forum PEDT.

4.4. Le forum PEDT

Le Forum réunit tous les partenaires et prestataires du tissu associatif et des services municipaux. Il se tient courant septembre.

Son but est de permettre la rencontre entre des porteurs de projets (des associations, des prestataires éducatifs) et les responsables de structures de loisirs en lien avec les établissements scolaires.

A l'issue de ce temps d'échanges, des projets partenariaux sont conçus entre une structure et un porteur de projets. Ces actions ont vocation à répondre aux projets pédagogiques des structures et aux besoins diagnostiqués sur la structure ou son périmètre d'intervention.

Ces projets sont transmis pour examen au Comité technique qui en effectue une première évaluation.

Ils sont ensuite présentés pour avis au comité partenarial d'engagement qui décide, s'il valide leur pertinence, de leur financement et de leur mise en place.

4.5. Le comité partenarial d'engagement des projets et des parcours découvertes

Le comité d'engagement se réunit 2 fois par an. Il comprend des représentants de l'Education Nationale (Inspectrice de l'Education Nationale et responsables de collèges), des élus municipaux et des représentants de parents d'élèves.

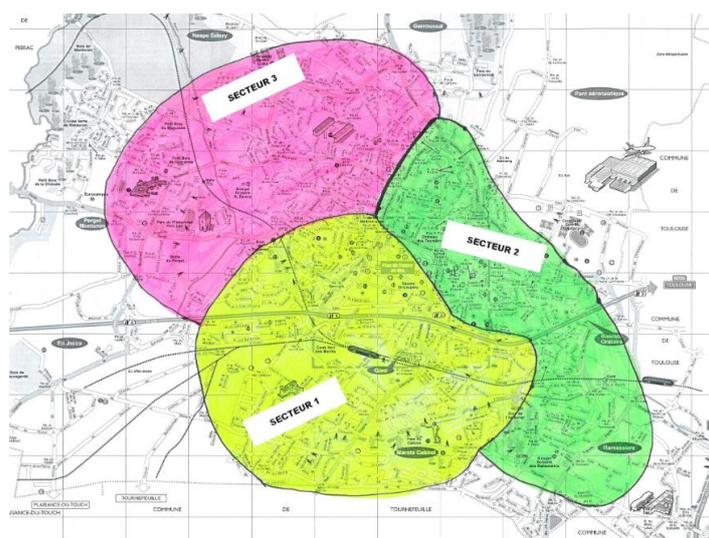
Suite au travail de filtrage effectué par le comité technique, le comité d'engagement a la charge d'étudier et de valider la mise en place des projets co-porté par une ou plusieurs structures du territoire (écoles, ALAE, Maisons citoyennes, collèges, lycées...) et un partenaire (associations, prestataires, porteurs de projets...). Ces projets s'ils sont validés, deviennent des « parcours découverte ».

Une grille spécifique d'étude et de notation des projets doit être déterminée par le comité d'engagement et servira à objectiver l'évaluation des projets déposés.

Le pôle « commande publique » de la ville de Colomiers accompagne ce travail de définition d'une grille objective en intégrant les grands principes régissant les marchés publics.

4.6. Les conseils techniques de secteurs

Afin de proposer un pilotage au plus près des besoins du territoire, la ville de Colomiers est divisée en trois secteurs géographiques, au sein de chacun desquels est créé un conseil territorial.



Chacun de ces conseils regroupe, pour son territoire : les directeurs d'écoles, les responsables des collèges, les représentants des parents d'élèves, les directeurs ALAE, les responsables des centres de loisirs, les responsables

des maisons citoyennes, les responsables d'Etablissement d'accueil du jeune enfant d'un territoire ainsi que les référents de certains services municipaux supports (coordination du PEDT, de la Cité Educative, référent PRE et CLAC, référent handicap, coordonnateur CLSPD, référent parentalité, référente politique de la ville...).

Au besoin des intervenants d'opportunité pourront être conviés (Le club de prévention de Toulouse Métropole par exemple).

Environ 3 conseils sont organisés durant l'année pour chaque secteur. Ces conseils techniques ont vocation à partager les actualités et questions éducatives des territoires, et à favoriser l'émergence de projets transversaux à dimension territoriale.

Ces conseils techniques se rapprochent au besoin d'autres instances territorialisées, notamment les cellules de veille du CLSPD et les cellules de Réussite Educative.

En effet, différentes instances d'échange territorialisées mobilisent aujourd'hui des réseaux partenariaux assez proches. Si les « entrées » et les objectifs fixés diffèrent parfois, les participants font observer que les échanges portent régulièrement sur les mêmes sujets. Ce rapprochement ponctuel permet de rationaliser les sollicitations auprès des partenaires et de renforcer la dimension transversale et les capacités d'intervention de chacun. Ils s'inscrivent par ailleurs en cohérence avec la recherche de transversalité mise en œuvre, tant dans les délégations des élus en charge que dans l'organisation administrative qui en découle.

Pour chacune de ces instances de gouvernance et de concertation, des compte rendus sont produits et diffusés selon les validations par les membres participants.

4.7. L'évaluation

L'évaluation du PEDT est conduite au fil de l'eau, si besoin avec le recours à un accompagnement externe. Des critères et indicateurs pour chaque action permettront d'évaluer le respect des axes stratégiques et des objectifs généraux ainsi que du SOCLE du PEDT (autour des dimensions de continuité, de coéducation et d'éducation bienveillante).

Le comité technique est en charge de définir et de suivre les outils d'évaluation en continu ; le comité de pilotage en prend connaissance et les utilise pour mesurer les différentes étapes du projet entre 2022 et 2025, de manière à effectuer les réajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les conseils techniques de secteurs, par leur ancrage local auprès des publics et partenaires, alimentent le travail de mise à jour régulière du diagnostic du territoire.

Une évaluation de chaque action est également demandée aux responsables de structures sur les axes et le socle du PEDT, en lien notamment avec le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture générale.

Enfin, l'évaluation du PEDT se nourrit également de l'évaluation des autres grands contrats et dispositifs à l'œuvre sur le territoire.

Dans une volonté de toujours faire émerger du territoire les besoins éducatifs et de favoriser la cohésion des différents acteurs, une rencontre annuelle de type séminaire sera proposée, dans le même esprit que celui qui a permis à la déclinaison des objectifs généraux du Pedt.

5. PLAN MERCREDI - EVALUATION

5.1. Organisation et moyens mis en œuvre dans le plan mercredi 2018-2022

La ville de Colomiers, durant la période 2018-2022, a eu 4 accueils de loisirs bien distincts : le centre de loisirs du Cabirol (maternel et élémentaire) et dans l'enceinte des locaux scolaires Alain Savary (maternel et élémentaire).

Ces centres fonctionnaient tous les mercredis de 11h30 à 18h30 (repas de midi pris sur site). Ils ont accueilli en moyenne 300 enfants de moins de 6 ans et 300 enfants de plus de 6 ans.

L'organisation du plan mercredi 2018-2022 a impliqué la collaboration des partenaires suivants : les services de l'Education Nationale, les services municipaux, les prestataires extérieurs, les associations et les parents d'élèves.

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne la collectivité à travers diverses subventions dans le cadre du plan Mercredi :

- Une aide pour l'investissement en vue de procéder à une rénovation massive de l'équipement ALSH du Cabirol. Les travaux devraient se réaliser en 2023.
- Une aide pour l'investissement pour l'aménagement et l'équipement d'une salle dite « des possibles » au sein de l'ALAE et de l'école Simone Veil (inaugurée en Septembre). L'objectif premier de cet aménagement vise à l'inclusion de tous les publics et la prise en compte des spécificités liés aux handicaps. Pour y répondre, la collectivité a établi un plan d'hébergement adapté ainsi que l'achat de mobiliers et matériaux spécifiques de type « Snozelen ».
- Une aide à l'ingénierie pour la réalisation du diagnostic dans le cadre du renouvellement du PEDT. Cette aide fut attribuée en Novembre 2021 dans le cadre du bilan partagé par la ville avec le cabinet « Education et Territoires » spécialistes des politiques éducatives territoriales.

La collectivité a également bénéficié de la bonification Plan Mercredi depuis trois années. Cela représente des montants relatifs au regard des éléments initialement contractualisés et de l'évolution de la fréquentation des ALSH.

5.2. Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes de la charte qualité du plan mercredi

Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative			
Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Conseil PEDT	Education nationale – Collèges – MC – ALAE – ALSH + intervenant ou service municipaux en fonction des projets	Partage de constats entre acteurs éducatifs. Emergence de projets de territoire en fonction des besoins et des contextes.	Difficulté de rassembler les acteurs éducatifs sur ces instances. Complexe pour les ALSH de raccrocher les projets de tous les secteurs. Connaissance des partenaires et des projets des structures du territoire.
Charte d'utilisation des locaux partagés	Education nationale – ALSH	Etre en accord sur l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique, écriture de la charte et signature des partenaires, échanges collectifs.	Respect des procédures mises en place, travail en commun pour le partage des locaux, mise en commun du matériel pédagogique.
Projets communs ALAE- ECOLE- ALSH	Education nationale- ALAE- ALSH	Poser des constats, partager des objectifs pédagogiques ayant un impact sur le public enfant durant tous les temps de vie dans les structures.	Un projet mis en œuvre entre les partenaires et qui a perduré après le départ de l'ALSH.



Temps de partage, d'échanges et de suivi de l'accueil des enfants et des familles	Education nationale- ALAE- ALSH- Familles	Garantir le suivi des enfants, de leurs besoins et spécificités sur tous les temps d'accueil.	L'ALSH sollicite les partenaires pour avoir les informations. Pas de temps d'échanges posés mais plus en fonction des besoins et problématiques rencontrées.
Conseils d'école	Education nationale- ALAE- ALSH- Familles	Donner des éléments d'information aux partenaires, communicables lors des conseils d'école, répondre aux questions des familles apparaissant dans les ordres du jour.	Des questions apparaissent dans les ordres du jour uniquement lorsque l'ALSH se déroule dans une école.
Organisation des transitions école/ALSH à la fin du temps de classe le mercredi	Education nationale- ALAE- ALSH	Mise en œuvre d'une organisation par école, partagée entre les partenaires pour garantir la sécurité et la responsabilité de chacun sur l'accueil des enfants entre départ de l'école, garderie et ALSH.	Fonctionnement organisé par école, échanges d'informations selon les besoins.
Parcours éducatifs (alimentation, environnement, sport et UNICEF)	Education nationale- ALAE- ALSH- Services municipaux et partenaires extérieurs	Mise en place de projets co-construits répondant à des objectifs pédagogiques communs et du PEDT.	Des projets mis en œuvre ayant un impact de sensibilisation pour les enfants, surtout sur la citoyenneté et le développement durable (courses des bouchons, droits de l'enfant...).



Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics

Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Inclusion des enfants porteurs de handicap	ALSH- Service- Education nationale- Familles- Structures d'accueil- Educateurs spécialisés- PRE-	<p>Lors de l'inscription des enfants (dossier administratif) les familles sont accompagnées pour notifier le handicap de leur enfant, communiquer les documents nécessaires à l'accueil (GEVASCO, notification MDPH...).</p> <p>Garantir le suivi des enfants, de leurs besoins et spécificités sur tous les temps d'accueil. Assurer un accueil individualisé prenant en compte le handicap de l'enfant et la vie de la structure. Temps d'échanges avec les familles pour écrire des projets d'accueils individuels. Partage avec les partenaires lors des équipes éducatives, équipes de suivi, RDV avec les éducateurs et écriture des fiches de synthèse.</p>	<p>Les familles sont de plus en plus autonomes dans leurs démarches et accompagnées selon les besoins.</p> <p>Lien créé avec les familles et continuité des échanges tout au long de de l'année (rencontres, suivis réguliers). Travail continu de recrutement et d'accompagnement des AVL. Echanges réguliers avec les ALAE. Accueil individualisés selon les capacités des enfants.</p>
Inclusion des enfants dans les projets et activités.	ALSH	Que les enfants porteurs de handicap soient inclus dans les projets d'activité, sorties, fassent partie du collectif.	Adaptation de la participation des enfants en fonction de leur handicap et de leurs capacités de participation aux projets



Mixité sociale	ALSH- Familles- travailleurs sociaux (CADA...) columérins et extérieurs	L'ALSH est ouvert à tous, l'accueil des enfants par ALSH se fait en fonction de la carte scolaire, qui garantit la mixité sociale. Liens réguliers avec le CADA pour garantir l'accueil des enfants pris en charge par leurs équipes.	Relais réguliers avec le CADA et d'autres éducateurs. Accueil de tous les enfants sans distinction sociale, mais selon la carte scolaire.
Tarification progressive	Service- CAF	Le tarif de la journée d'ALSH se fait en fonction du coefficient CAF lors de la création du dossier. Gratuité pour certains enfants en lien avec le CADA.	Application du coefficient CAF pour les tarifications.
Communication familles et site internet	ALSH- Service- services municipaux	Accès aux informations via divers outils de communication pour les familles (affichages réguliers sur les sites d'accueil ALAE et ALSH, site internet, portail familles).	Les informations sont actualisées régulièrement sur les structures d'accueil et sur le site internet de la ville.

Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats

Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Découverte de l'environnement direct des ALSH et du territoire columérin	ALSH- services municipaux- associations columérines	Mise en place de sorties en utilisant les infrastructures de la ville.	Des sorties sont organisées régulièrement.
Projets culturels et sportifs	ALSH- EMISA (Ecole Municipale d'Initiation Sportive et Artistique) - éducateurs sportifs - Pavillon blanc- Petit théâtre- FAC pour le Carnaval	Mise en place de projets et d'activités variés avec les partenaires communaux pour répondre à des objectifs pédagogiques du PEDT et participer à des événements communaux.	Des activités et projets ont été organisés en faisant participer les équipes d'animations, les enfants et communiqués aux familles.
Implication dans divers projets	ALSH- Crèches- Secours Populaire- Maisons de retraite- Services municipaux- Prestataires extérieurs	Mise en place de projets et d'activités variés avec les partenaires communaux pour répondre à des objectifs pédagogiques du PEDT. Pour les EMISA des activités sportives sont proposées chaque mercredi à des groupes d'enfants des ALSH. Les éducateurs sportifs mettent en place des ateliers sportifs adaptés aux tranches d'âge dans les gymnases	Des activités et projets ont été organisés en faisant participer les équipes d'animations, les enfants et communiqués aux familles. Des temps de travail et de bilan sont réalisés avec les partenaires.



		<p>de la ville ou dans les ALSH.</p> <p>Avec le secours populaire, un projet a été écrit et mené afin de vendre des objets créés par les enfants et les équipes d'animation. La vente a permis de participer au financement d'une école dans un pays étranger.</p> <p>Avec la maison de retraite, des ateliers ont été menés dans l'enceinte de la maison de retraite, des créations ont été réalisées par les enfants et amenées sur site lors de l'épidémie COVID.</p> <p>Avec les crèches, un travail de connaissance des projets a été réalisé, une visite a été faite et une porte ouverte aux familles a été organisée un soir an amont de l'été.</p> <p>Avec le service de restauration, des ateliers d'éducation au goût ont été menés, participation des directrices aux commissions menus.</p>	
--	--	--	--



Axe 4 – Développement d'activités éducationnelle de qualité

Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Loisirs et découvertes	ALSH- services municipaux-associations columérines-prestataires extérieurs	<p>Travail autour de programmes d'animation et de thématiques variées sur l'année.</p> <p>Ateliers artistiques : peinture à la manière de, musique...</p> <p>Environnement : permaculture, potager et visite aux serres, Remixerie nichoirs posés dans la ville...</p> <p>Citoyenneté : Clean Up Day, Secours Populaire, semaine des droits de l'enfant...</p> <p>Sport : EMISA, tennis.</p>	Des activités et projets ont été organisés en faisant participer les équipes d'animations, les enfants et communiqués aux familles. Des temps de travail et de bilan sont réalisés avec les partenaires.
Vie quotidienne	ALSH – familles	Travail sur la courbe du rythme de l'enfant, en prenant en compte les spécificités de l'âge des enfants et leurs besoins. Les ALSH écrivent leur projet de fonctionnement en mettant en place des repères temporels, visuels pour rassurer	Le rythme de l'enfant est globalement respecté, les organisations sont posées et connues de l'ensemble des partenaires. Les familles sont informées du projet de fonctionnement et peuvent nous solliciter



		les enfants. Organisation des temps de repas, de repos, de sieste sur les différents sites.	pour des informations de la vie de leur enfant lors des temps d'accueil du soir.
Le choix de l'enfant	ALSH	Les projets de fonctionnement et les plans d'hébergement sont définis en amont en prenant en compte les besoins et spécificités de l'âge des enfants. Les équipes d'animation proposent des programmes d'activités variés où l'enfant a la place de faire des choix parmi plusieurs propositions. Des ateliers cadrés et des espaces aménagés autonomes sont prévus.	Les équipes mettent en œuvre les plans d'hébergement, les font évoluer en fonction des envies et besoins des enfants, mais aussi de ce qu'ils veulent faire partager au collectif. Les enfants peuvent faire le choix des activités et sont source de propositions, prises en compte lors des programmations.
Thématiques	ALSH	Les équipes d'animation définissent des thématiques par période qui amènent une dynamique collective en lien avec le projet pédagogique. Des journées festives sont organisées en fin de période pour finaliser la thématique et proposer aux enfants des événements collectifs et festifs.	Les thématiques sont variées et amènent une richesse de propositions tout au long de l'année. Les équipes, proposent des ateliers variés, adaptés aux différentes tranches d'âge. Les journées festives amènent le côté grand jeu collectif qui rassemble l'ensemble du public accueilli et l'équipe d'animation durant un temps convivial commun.



5.3. Organisation du plan mercredi 2022-2025

La ville de Colomiers, durant la période 2022-2025, aura 4 accueils de loisirs bien distincts : le centre de loisirs du Cabirol (maternel et élémentaire) et dans l'enceinte du groupe scolaire George Sand (maternel et élémentaire).

Ces centres fonctionnaient tous les mercredis de 11h30 à 18h30 (repas de midi pris sur site). Ils accueilleront en moyenne 300 enfants de moins de 6 ans et 280 enfants de plus de 6 ans.

L'organisation du plan mercredi 2018-2022 a impliqué la collaboration des partenaires suivants : les services de l'Education Nationale, les services municipaux, les prestataires extérieurs, les associations et les parents d'élèves.

Les locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan Mercredi sur cette période seront les salles d'animation, la bibliothèque et les espaces extérieurs.

5.4. Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes de la charte qualité du plan mercredi

Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative

Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (indicateurs d'évaluation)
Conseil PEDT	Education nationale – Collèges – Maisons Citoyennes – ALAE – ALSH + intervenant ou service municipaux en fonction des projets	Partage de constats entre acteurs éducatifs. Emergence de projets de territoire en fonction des besoins et des contextes. Connaissance des différents projets des partenaires, et choix des projets dans lesquels les ALSH peuvent s'inscrire en fonction de nos projets pédagogiques.
Charte d'utilisation des locaux partagés	Education nationale – ALSH	Etre en accord sur l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique, écriture de la charte et signature des partenaires, échanges collectifs.
Projets communs ALAE-ECOLE- ALSH	Education nationale- ALAE- ALSH	Poser des constats, partager des objectifs pédagogiques et développer un projet commun école/ALAE/ALSH les mercredis.
Temps de partage, d'échanges et de suivi de l'accueil des enfants et des familles	Education nationale- ALAE- ALSH- Familles	Garantir le suivi des enfants, de leurs besoins et spécificités sur tous les temps d'accueil. Poser des temps d'échanges officiels et ritualisés avec les directeurs ALAE et école (selon les besoins)
Conseils d'école	Education nationale- ALAE- ALSH- Familles	Organiser des temps de présentation et de bilan de nos projets où sont conviés les délégués parents d'élèves des écoles. Donner des éléments d'informations aux partenaires, communicables lors des conseils d'école qui répondent aux



		questions des familles apparaissant dans les ordres du jour.
Organisation des transitions école/ALSH à la fin du temps de classe le mercredi	Education nationale- ALAE- ALSH	Mise en œuvre d'une organisation par école, partagée entre les partenaires pour garantir la sécurité et la responsabilité de chacun sur l'accueil des enfants entre départ de l'école, garderie et ALSH. Continuer le dispositif « petits » avec la présence des ATSEM sur le temps de transition durant la première partie de l'année. Partage des projets de fonctionnement des ALAE sur l'organisation du temps de transition.
Parcours éducatifs (alimentation, environnement, sport et UNICEF)	Education nationale- ALAE- ALSH- Services municipaux et partenaires extérieurs	Mise en place de projets co-construits répondant à des objectifs pédagogiques communs et du PEDT



Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics

Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (indicateurs d'évaluation)
Inclusion des enfants porteurs de handicap	ALSH- Service- Education nationale- Familles- Structures d'accueil- Educateurs spécialisés- PRE-	<p>Lors de l'inscription des enfants (dossier administratif) les familles sont accompagnées pour notifier le handicap de leur enfant, communiquer les documents nécessaires à l'accueil (GEVASCO, notification MDPH...)</p> <p>Garantir le suivi des enfants, de leurs besoins et spécificités sur tous les temps d'accueil. Assurer un accueil individualisé prenant en compte le handicap de l'enfant et la vie de la structure. Temps d'échanges avec les familles pour écrire des projets d'accueils individuels. Partage avec les partenaires lors des équipes éducatives, équipes de suivi, RDV avec les éducateurs et écriture des fiches de synthèse</p> <p>Recruter des AVL formés ou former les agents à l'accueil d'enfants porteurs de handicap (les pathologies, les attitudes à avoir...)</p> <p>Organiser des temps de travail et d'accueil enfants avec les éducateurs qui suivent les enfants quotidiennement, afin de faire évoluer nos pratiques et adapter encore plus l'accueil des enfants et l'inclusion dans le collectif.</p>



Inclusion des enfants dans les projets et activités	ALSH	Que les enfants porteurs de handicap soient inclus dans les projets d'activité, sorties, fassent partie du collectif.
Mixité sociale	ALSH- Familles- travailleurs sociaux (CADA...) columérins et extérieurs	L'ALSH est ouvert à tous, l'accueil des enfants par ALSH se fait en fonction de la carte scolaire, qui garantit la mixité sociale. Liens réguliers avec le CADA pour garantir l'accueil des enfants pris en charge par leurs équipes.
Tarification progressive	Service- CAF	Le tarif de la journée d'ALSH se fait en fonction du coefficient CAF lors de la création du dossier. Gratuité accordée par madame le Maire pour certains enfants en lien avec le CADA.
Communication familles et site internet	ALSH- Service- services municipaux	Accès aux informations via divers outils de communication pour les familles (affichages réguliers sur les sites d'accueil ALAE et ALSH, site internet, portail familles), temps de rencontre sur sites en début d'année.



Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats

Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (indicateurs d'évaluation)
Découverte de l'environnement direct des ALSH et du territoire columérin	ALSH- services municipaux- associations columérines	Mise en place de sorties en utilisant les infrastructures de la ville (parcs et jardins) communaux.
Projets culturels et sportifs	ALSH- EMISA (service des sports, éducateurs sportifs)- Pavillon blanc- Petit théâtre- FAC pour le Carnaval	Mise en place de projets et d'activités variées avec les partenaires communaux pour répondre à des objectifs pédagogiques du PEDT et participer à des événements
Implication dans divers projets	ALSH- Crèches- Secours Populaire- Maisons de retraite- Services municipaux- Prestataires extérieurs	Mise en place de projets et d'activités variées avec les partenaires communaux pour répondre à des objectifs pédagogiques du PEDT. Selon les nouveaux axes du PEDT, nous ciblerons les partenaires afin de mettre en œuvre les projets.



Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité

Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (indicateurs d'évaluation)
Loisirs et découvertes	ALSH- services municipaux- associations columérines- prestataires extérieurs	Travail autour de programmes d'animation et de thématiques variées sur l'année. Mise en place d'ateliers artistiques, autour de l'environnement, de la citoyenneté et du sport. Les animations seront en lien avec les diverses animations de la ville pour que les ALSH aient un impact sur le territoire.
Vie quotidienne	ALSH – familles	Travail sur la courbe du rythme de l'enfant, en prenant en compte les spécificités de l'âge des enfants et leurs besoins. Les ALSH écrivent leur projet de fonctionnement en mettant en place des repères temporels, visuels pour rassurer les enfants. Organisation des temps de repas, de repos, de sieste sur les différents sites.
Le choix de l'enfant	ALSH	Les projets de fonctionnement et les plans d'hébergement sont définis en amont en prenant en compte les besoins et spécificités de l'âge des enfants. Les équipes d'animation proposent des programmes d'activités variés où l'enfant a la place de faire des choix parmi plusieurs propositions. Des ateliers cadrés et des espaces aménagés autonomes sont prévus.
Thématiques	ALSH	Les équipes d'animation définissent des thématiques par période qui amènent une dynamique collective en lien avec le



		projet pédagogique. Des journées festives sont organisées en fin de période pour finaliser la thématique et proposer aux enfants des événements collectifs et festifs.
--	--	--



ANNEXES

- 1) Référentiel d'évaluation
- 2) Retours des questionnaires passés par les services municipaux
- 3) Questionnaire des enfants
- 4) Traitement du questionnaire enfants
- 5) Questionnaire des enseignants
- 6) Traitement du questionnaire des enseignants
- 7) Questionnaire adressé aux parents
- 8) Traitement du questionnaire parent
- 9) Affiche du questionnaire parent
- 10) Questionnaire adressé aux associations et aux prestataires individuels
- 11) Traitement du questionnaire associations et prestataires individuels
- 12) Questionnaire animateur
- 13) Analyse du questionnaire des animateurs
- 14) Questionnaires des responsables de service
- 15) Parcours découvertes 2021

Le référentiel ci-dessous inclut, pour chaque question et chaque registre évaluatif, une proposition de critères de jugement, d'indicateurs et de descripteurs, d'outils et de sources d'information et de données pouvant être mobilisées pour renseigner les indicateurs et les descripteurs.

La première question évaluative permettra d'identifier les actions **effectivement** mises en œuvre même de façon partielle ou incomplète et celles qui ne l'ont pas été du tout. La question relative à la **pertinence** des actions devra elle se tourner vers les bénéficiaires (directs ou indirects) visés car ce sont eux qui sont en position de dire si les actions qui leur ont été proposées correspondaient ou non à des besoins avérés et si ceux-ci ont été partiellement ou totalement satisfaits. Enfin, la question de la **cohérence** obligera l'évaluateur à se tourner vers les partenaires que la ville a choisi d'associer à la réalisation de certaines des actions du PEDT mais également des acteurs qui ne contribuent pas directement au PEDT mais dont l'action sert de fait des objectifs semblables ou complémentaires.

EFFECTIVITE	QUESTION 1
QUESTION EVALUATIVE	Les actions prévues par le PEDT ont-elles été réalisées comme elles étaient prévues ?
CRITERES DE JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque action : l'action a été mise en œuvre • Pour chaque action : la mise en œuvre de l'action correspondait globalement à ce qui était prévu au départ • Les actions réalisées couvrent globalement les objectifs du PEDT • Les actions réalisées couvrent de façon homogène les territoires et les publics visés par le PEDT
INDICATEURS DESCRIPTEURS ET	<ul style="list-style-type: none"> • Actions réalisées conformément à ce qui était prévu par le PEDT • Actions réalisées de façon partiellement conforme à ce qui était prévu par le PEDT • Actions retardées et actions non réalisées • Ecoles et d'établissements scolaires touchés
OUTILS ET SOURCES MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation transmise par les pilotes du dispositif et les partenaires ; • Entretiens complémentaires • Données de suivi • Enquêtes de terrain • QUESTIONNAIRES (ACTEURS ASSOCIATIFS ET PARENTS)

EFFICACITE	QUESTION 2
QUESTION EVALUATIVE	Les actions prévues ont-elles contribué à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PEDT ?
CRITERES DE JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions du PEDT ont contribué à améliorer la mixité garçon/fille dans la participation des enfants ; • Les actions du PEDT ont contribué à améliorer la participation des enfants éloignés de l'école et des organisations éducatives ; • Les actions du PEDT ont contribué à améliorer la participation des enfants en situation de handicap ; • Les acteurs porteurs d'action ont été attentifs à l'accueil des familles éloignées de l'école et aux enfants en situation de fragilité • Les actions du PEDT ont permis développer le niveau global de participation des enfants à des activités culturelles hors de l'école • L'image de « galaxie éducative » est présente dans les représentations des acteurs de l'éducation • Le niveau de coopération des écoles avec les autres organisations d'éducation s'est élevé • Le sentiment de sécurité à l'école et dans l'ensemble des actions éducatives est renforcé chez les enfants et leurs familles
INDICATEURS DESCRIPTEURS ET	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les actions du PEDT • Evolution dans la participation des filles et des garçons • Moyens mis en œuvre pour l'accueil des familles éloignées de l'école • Nombre d'actions de coopération entre les acteurs de l'école, les services municipaux et les associations engagées dans le PEDT • INCIVILITES (DANS L'ECOLE ET HORS L'ECOLE), CONFLITS RESOLUS ET NON RESOLUS
OUTILS ET SOURCES MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation transmise par les pilotes du dispositif et les partenaires ; • Entretiens complémentaires • Données de suivi • Enquêtes de terrain • QUESTIONNAIRES (ACTEURS ASSOCIATIFS ET PARENTS)

PERTINENCE	QUESTION 3
QUESTION EVALUATIVE	Dans quelles mesures les actions réalisées ont-elles répondues aux besoins des enfants, des jeunes et des acteurs éducatifs ?
CRITERES DE JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants portent un jugement positif sur les activités qui leur ont été proposées • Les familles portent un jugement positif sur les conditions d'accueil de leurs enfants • Les enseignants portent un jugement positif sur la coopération avec les services municipaux et les acteurs associatifs • Les acteurs de l'éducation non scolaire portent un jugement positif sur les moyens dont ils disposent pour exercer leurs missions
INDICATEURS DESCRIPTEURS ET	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des jugements portés par les personnes interrogées • Typologie des besoins exprimés par les différentes catégories d'acteurs et confrontation avec ceux revendiqués par le PEDT
OUTILS ET SOURCES MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens complémentaires • Enquêtes de terrain • QUESTIONNAIRES (ACTEURS ASSOCIATIFS ET PARENTS)

COHERENCE	QUESTION 4
QUESTION EVALUATIVE	La mise en œuvre du PEDT s'appuie-t-elle sur des collaborations efficaces, innovantes et cohérentes avec les partenaires internes (service et élu.e.s) et externes ?
CRITERES DE JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la ville (services et élus) et ses partenaires extérieurs identifient des améliorations souhaitables dans la gouvernance et le pilotage du PEDT • Les partenaires de la ville comprennent et identifient bien les objectifs poursuivis par la ville dans le cadre de sa politique éducative • Les élus, les services et/ou acteurs de terrain identifient des besoins mal couverts ou insuffisamment pris en compte dans la politique éducative actuelle • Les partenaires de la ville sont force de proposition dans la mise en œuvre du PEDT, ils ont le sentiment que leur point de vue est pris en compte par la ville

<p>INDICATEURS DESCRIPTEURS ET</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de la gouvernance et des modalités de pilotage (rôle de chacun, capacité à faire évoluer la politique éducative au fil de l'eau, intégration des retours d'expérience, etc.) ▪ Appréciation des modalités de collaboration entre la ville et ses partenaires ▪ Recensement des besoins identifiés par la ville et ses partenaires ▪ Jugement porté par la ville et ses partenaires sur la priorisation et les moyens accordés aux différents besoins des enfants
<p>OUTILS ET SOURCES MOBILISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens complémentaires • Enquêtes de terrain • QUESTIONNAIRES (ACTEURS ASSOCIATIFS)

Retours questionnaires enfants :

+ de 260 enfants issus de tous les ALAE / ALSH.

Retours questionnaires agents services municipaux :

- 15 directeurs ALAE / 4 Directrices ALSH / 15 animateurs ALAE - ALSH.
- 3 responsables des maisons citoyennes / 4 agents des maisons citoyennes.
- 1 éducateur Parcours de Réussite Educative.
- 3 médiateurs culturels Pavillon Blanc Henri Molina.
- 5 éducateurs territorial des activités physiques et sportives.
- 4 éducateurs maîtres-nageurs et sauveteurs.

Retours questionnaires personnels éducation nationale :

- Retours de + de 20 enseignants.

Grilles entretiens individuels responsables de service / de pôle :

- Philippe Sebban – Responsable service activités physiques et sportives.
- Laurence Moreno / Thierry Baca / Sébastien Da Silva – Responsable et responsable adjoint pôle éducation loisirs éducatifs et activités physiques et sportives / Coordonnateur extrascolaire.
- Magalie Bigot – Responsable adjointe pôle espaces publics.
- Audrey Nabonne – Responsable Réception, Actions Educatives, et Projets – pôle alimentation hygiène des locaux.
- Ségolène Chambon – Responsable service au public et médiation – Pavillon Blanc Henri Molina.
- Nathalie Magne – Responsable service dispositifs et aides éducatives – Pôle vie citoyenne et solidaire.
- Mohammed Boutahar – Responsable adjoint Espace Nautique Jean Vauchère.

Personnels ALAE / ALSH :

- 4 coordonnateurs péri/extrascolaires.
- 15 directeurs ALAE.
- 4 directrices ALSH.
- 151 animateurs contractuels.
- 28 animateurs permanents.
- 45 ATSEM.
- 23 AVL contractuels / 2 AVS-AVL permanentes.

Questionnaire pour l'évaluation du Projet éducatif Territorial

Ton avis nous intéresse, d'avance merci de prendre un peu de ton temps pour répondre à ce questionnaire.

Ton âge : / Ton école : / Fille ou Garçon :

Pour le compléter, il est souhaitable que les enfants puissent être accompagnés par un adulte (animateur, enseignant, parent...)

Questions/Réponses			
1. Aimes-tu participer aux activités de l'alaé et/ou du centre de loisirs ?			
2. As-tu suffisamment de choix parmi les activités proposées ?			
Peux-tu citer 3 activités que tu préfères :			
3. Est-ce que les jours et les horaires des activités de l'alaé et/ou du centre de loisirs te conviennent ?			
4. Est-ce que les locaux, l'aménagement et le matériel des activités de l'alaé et/ou du centre de loisirs te conviennent ?			

9. As-tu l'occasion **de présenter** ce que tu as appris ou réalisé pendant les activités ?

Entoure ta réponse

OUI

NON

10. Si tu as répondu **NON** à la question précédente, serais-tu intéressé **de présenter** ce que tu as appris ou réalisé pendant les activités ? *Entoure ta réponse*

OUI

NON

11. Qu'est-ce que **tu préfères** dans les activités ?

12. Qu'est-ce que **tu aimes le moins** dans les activités?

Tes idées sur les activités à proposer :

13. Pratiques-tu une activité **dans un club** en dehors de l'école ?

OUI

NON

Si oui, peux-tu préciser cette activité ?

Ton avis général et tes propositions pour les alae et ou les centres de loisirs :

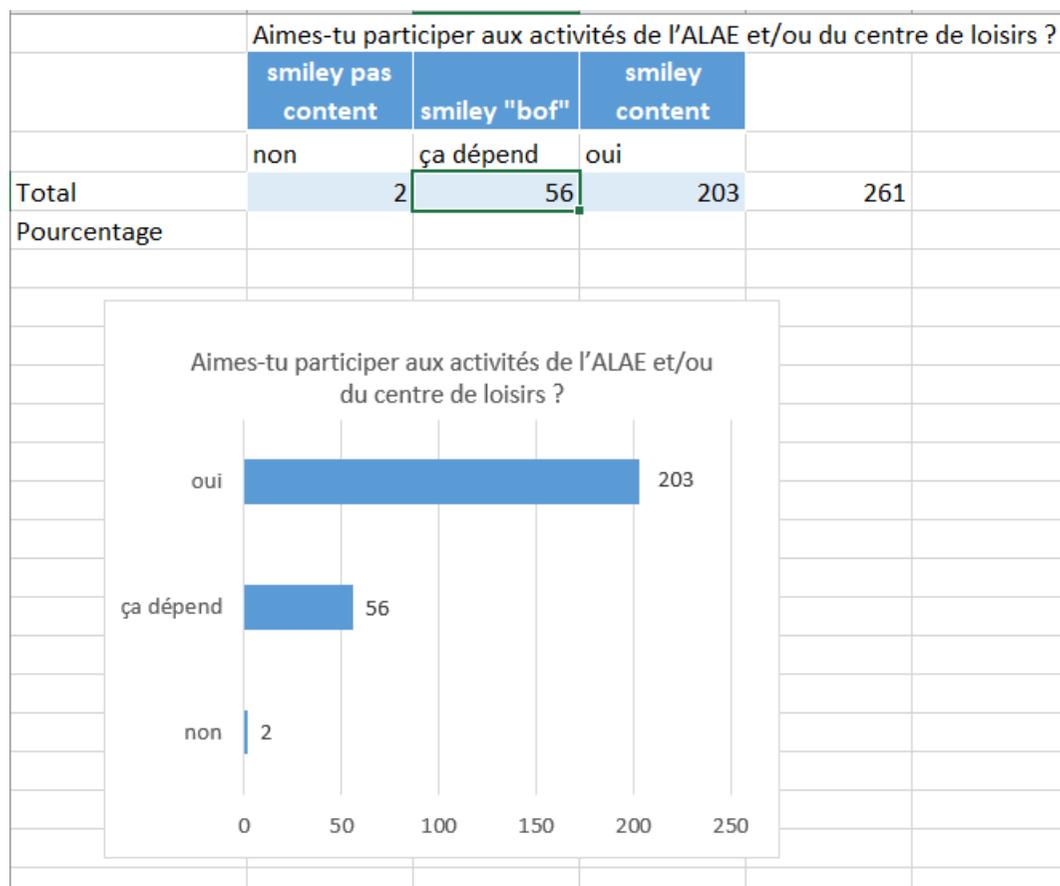
Merci de ta coopération



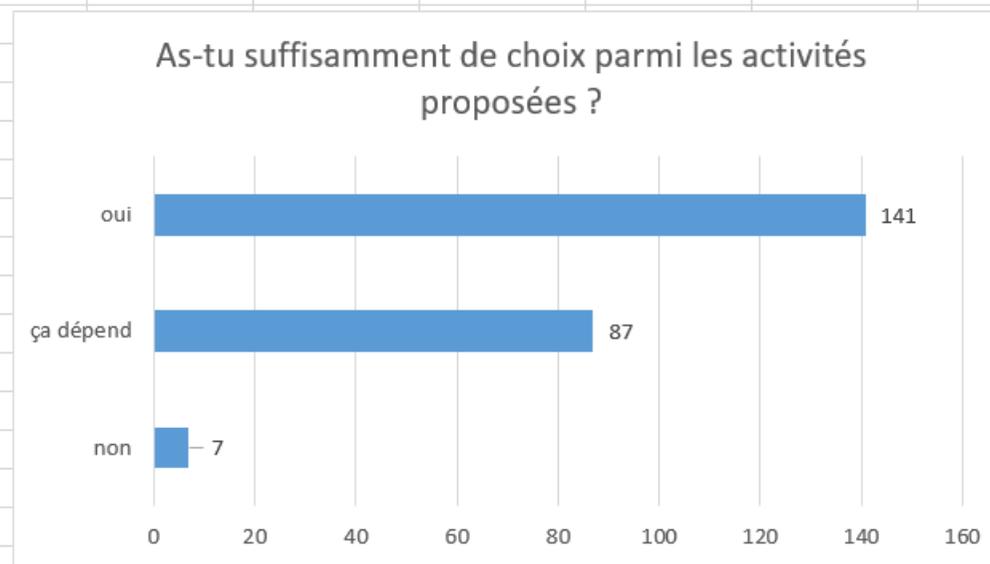
ANNEXE 4 TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE ENFANTS

ECOLE	Mater / elem	Aimes-tu participer aux activités de l'ALAE et/ou du centre de loisirs ?			As-tu suffisamment de choix parmi les activités proposées ?			si tu as besoin d'aide, ou qu'un autre enfant a besoin d'aide, sais- tu à qui t'adresser ?		as-tu l'occasion de présenter ce que tu as appris ou réalisé pendant les activités ?		TOTAUX
		smiley pas content	smiley "bof"	smiley content	smiley pas content2	smiley "bof"2	smiley content2	oui	non	oui2	non	
Helene Boucher	Mater	0	2	16	0	4	14	18	0	1	0	55
Jean Mace	Mater	0	4	16	0	1	19	20	0	17	3	80
Jules ferry	mater	0	3	17	0	3	17	20	0	20	0	80
En Jacca	mater	0	5	21				1	0	1	0	28
Lamartine	mater							1	0	1	0	2
Simone Veil	elem	0	5	15	0	8	12	20	0	20	0	80
Lamartine	elem	2	13	32	3	25	19	43	4	21	26	188
Lucie Aubrac	elem	0	5	17	2	8	12	23	0	22	1	90
George Sand	elem	0	12	12	1	11	12	22	2	21	3	96
Jean Mace	mater 2											0
Jules ferry	elem	0	0	26	0	17	9	26	0	13	13	104
Helene Boucher	elem	0	7	11	1	4	13	18	0	12	6	72
Alain Savary	mater	0	0	20	0	6	14	20	0	20	0	80
TOTAL		2	56	203	7	87	141	232	6	169	52	955





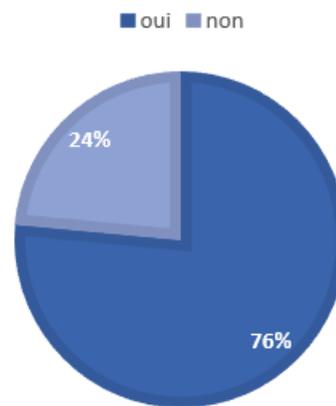
As-tu suffisamment de choix parmi les activités proposées ?				
	non	ça dépend	oui	
Total	7	87	141	235



as-tu l'occasion de
présenter ce que tu as
appris ou réalisé pendant
les activités ?

	oui	non
Total	169	52

**AS-TU L'OCCASION DE PRÉSENTER CE QUE TU AS
APPRIIS OU RÉALISÉ PENDANT LES ACTIVITÉS ?**



Questionnaire pour l'évaluation du Projet éducatif de Territoire (PEDT) – Enseignants / Directeurs d'école.

Le PEDT columérin 2018-2022 entre dans sa phase de réécriture. Une première étape d'évaluation de l'actuel projet se déclinera jusqu'en février 2022. La seconde étape de co-écriture se déroulera au printemps, pour un lancement du nouveau PEDT en Septembre 2022.

Une équipe partenariale de suivi de l'évaluation, regroupant des directrices d'école, des responsables des services municipaux, des directeurs alae/alsh et des responsables des maisons citoyennes est chargée de co-élaborer des questionnaires.

Le questionnaire ci-dessous, produit par l'équipe de suivi, s'adresse spécifiquement aux directeurs d'école et aux enseignants de la ville pour recueillir leur vision du Projet Educatif de Territoire.

Nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien y consacrer. Un retour est souhaité pour le 9 Décembre 2021. Une évaluation participative et élargie sera gage d'une préfiguration d'un futur PEDT riche et ambitieux.

1. **Vous dirigez quelle école / Vous enseignez dans quelle école ? Quel est le secteur PEDT correspondant ?**

.....
.....

2. **Vous travaillez dans l'école depuis combien de temps ?**

.....
.....

3. **Connaissez-vous les objectifs du Projet Educatif Territorial ?**

Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Complètement

4. **Pouvez-vous citer au moins 2 objectifs du PEDT ?**

.....
.....

5. **Diriez-vous que vous vous êtes appropriés les objectifs du PEDT (dans la mise en place de votre projet d'école, de classe et/ou avec les partenaires comme l'ALAE) ?**

Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Complètement

6. Diriez-vous qu'il y a un impact sur votre pratique ?

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Complètement

Si oui, en quoi le PEDT a-t-il impacté votre pratique ?

.....
.....

7. Connaissez-vous l'organisation du PEDT ?

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Complètement

8. Participez-vous à certaines instances partenariales ?

- Jamais 1 fois 2 fois 3 fois et plus

Si oui, pouvez-vous citer lesquelles ?

.....
.....

9. Le Projet Educatif Territorial s'adresse à des enfants ou des jeunes de différentes structures. Selon vous, quel impact il a sur les enfants ?

Un impact sur la découverte de nouvelles activités

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Absolument

Un impact sur le bien être

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Absolument

Un impact sur l'apprentissage de la citoyenneté et autour de l'éducation au développement durable

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Absolument

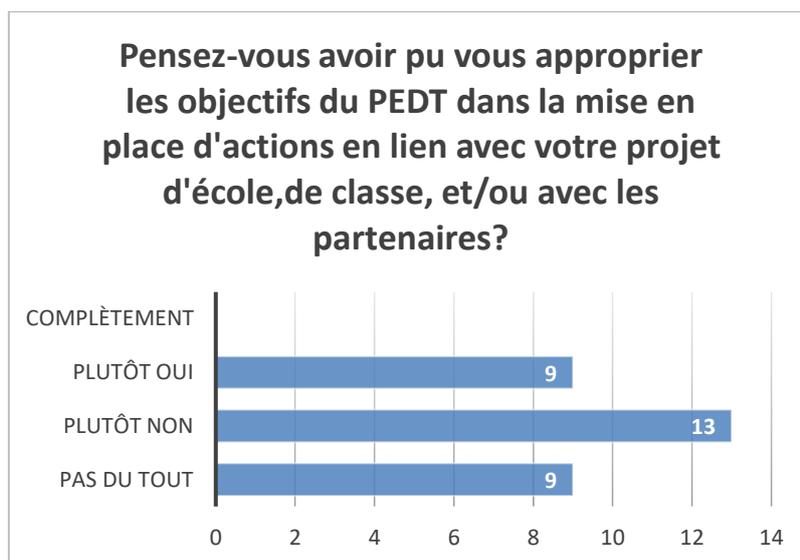
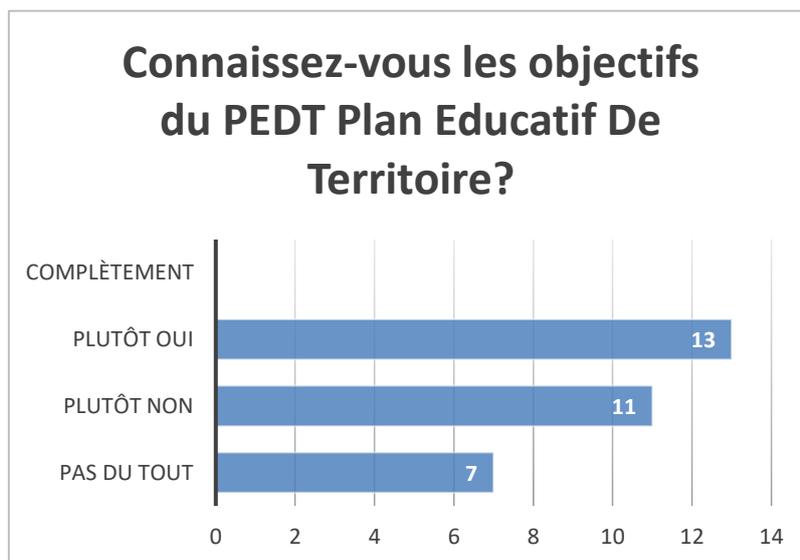
10. Selon vous, à quoi le PEDT devrait-il contribuer ?

.....
.....
.....
.....

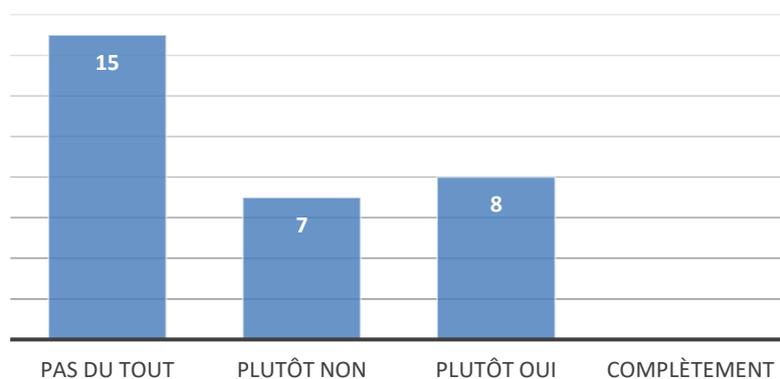


11. Vision du Projet Educatif Territorial

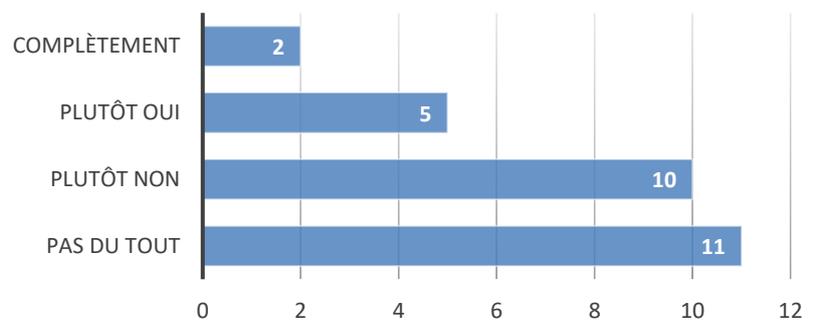
Quels sont les points positifs saillants du PEDT ?	Quels sont améliorations à envisager ?



Connaissez vous l'organisation et les instances du PEDT?



Si oui, pouvez vous identifier un impact sur vos pratiques d'enseignement?



1. Depuis combien de temps habitez-vous Colomiers ?

- a) Moins de 2 ans
- b) Entre 2 et 5 ans
- c) Entre 5 et 10 ans
- d) 10 ans ou plus

2. Avez-vous un ou plusieurs enfants scolarisés à Colomiers (plusieurs réponses possibles) ?

- a) Dans une école maternelle publique
- b) Dans une école élémentaire publique
- c) Dans aucune école publique

MATERNELLES

3. Dans quelle école maternelle votre enfant est-il inscrit ? (Si vous avez plusieurs enfants inscrits en maternelle, ne répondez que pour l'un d'eux)

Alain Savary
Simone Veil
Lucie Aubrac
Jean Macé
Jules Ferry
Hélène Boucher
Lamartine
George Sand

4. Votre enfant fréquente-t-il l'accueil du matin (7h30-8h30) ?

- a) Oui, tous les jours
- b) Oui, parfois,
- c) Non, jamais

5. Si 4 (a) ou (b) Que pensez-vous des conditions d'accueil du matin pour votre enfant ?

Echelle de satisfaction
1= pas satisfaisant
4= Très satisfaisant

6. Si 5 (1) ou (2) Précisez :

Pause méridienne

7. Votre enfant est-il inscrit à la cantine ?

- a) Oui
- b) Non

8. Si 7 (a) A votre connaissance, des activités éducatives encadrées sont-elles proposées à votre enfant sur ce temps ?

- a) Oui
- b) Non
- c) Je ne sais pas

9. Si 8 (a) Savez-vous quelles sont ces activités ?

- a) Oui
- b) Non

10. Si 7 (a) D'après vous, l'organisation des activités pendant la pause méridienne est-elle bien expliquée aux enfants ?

- a) Oui
- b) Non

11. Si 10 (b) Précisez :

Temps d'activités périscolaires du soir (Alae – Accueil de loisirs associé à l'école)

12. Votre enfant est-il inscrit aux activités périscolaires du soir, de 16h à 18h30 ?

- a) Oui
- b) Non

13. Si 12 (a) Votre enfant participe-t-il à des activités éducatives encadrées sur ce temps ?

- a) Oui
- b) Non
- c) Je ne sais pas

14. Si 12 (b) Précisez pour quelles raisons :

- a) Je ne connais pas la procédure d'inscription
- b) Mon enfant n'est pas intéressé
- c) Je n'en ai pas l'utilité
- d) Autre

15. Si 12 (a) D'après vous, l'organisation des activités pendant le temps périscolaire du soir est-elle bien expliquée aux enfants ?

- a) Oui
- b) Non

16. Si 15 (b) : Précisez :

17. Si 12 (a) A quelle heure avez-vous l'habitude de venir chercher votre enfant le soir ?

- a) 16h30
- b) 17h
- c) 17h30
- d) 18h
- e) 18h30
- f) Je n'ai pas d'habitude

Elémentaire

18. Si 2 (b) Dans quelle école élémentaire votre enfant est-il inscrit ? (Si vous avez plusieurs enfants inscrits en école élémentaire, ne répondez que pour l'un d'eux)

Lamartine
Jules Ferry
Alain Savary
Lucie Aubrac
Georges Sand
Simone Veil
Hélène Boucher

19. Votre enfant fréquente-t-il l'accueil du matin ?

- a) Oui, tous les jours
- b) Oui, parfois,
- c) Non, jamais

20. Si 19 (a) ou (b) Que pensez-vous des conditions d'accueil du matin pour votre enfant ?

Echelle de satisfaction
1= pas satisfaisant
4= Très satisfaisant

21. Si 20 (1) ou (2) Précisez :

Pause méridienne

22. Votre enfant est-il inscrit à la cantine ?

- a) Oui
- b) Non

23. Si 22 (a) A votre connaissance, des activités éducatives encadrées sont-elles proposées à votre enfant sur ce temps ?

- a) Oui
- b) Non
- c) Je ne sais pas

24. Si 23 (a) Savez-vous quelles sont ces activités ?

- a) Oui
- b) Non

25. Si 22 (a) D'après vous, l'organisation des activités pendant la pause méridienne est-elle bien expliquée aux enfants ?

- a) Oui
- b) Non

26. Si 25 (b) Précisez :

Temps d'activités périscolaires du soir (Alae – Accueil de loisirs associé à l'école)

27. Votre enfant est-il inscrit aux activités périscolaires du soir, de 16h à 18h30 ?

- a) Oui
- b) Non

28. Si 27 (a) Votre enfant participe-t-il à des activités éducatives encadrées sur ce temps ?

- a) Oui
- b) Non
- c) Je ne sais pas

29. Si 27 (b) Précisez pour quelles raisons :

- a) Je ne connais pas la procédure d'inscription
- b) Mon enfant n'est pas intéressé
- c) Je n'en ai pas l'utilité

30. Si 27 (a) D'après vous, l'organisation des activités pendant le temps périscolaire du soir est-elle bien expliquée aux enfants ?

- a) Oui
- b) Non

31. Si 30 (b) Précisez :

32. Si 27 (a) A quelle heure avez-vous l'habitude de venir chercher votre enfant le soir ?

- a) 16h30
- b) 17h
- c) 17h30
- d) 18h
- e) 18h30
- f) Je n'ai pas d'habitude

Mercredi et vacances

33. L'un de vos enfants fréquente-t-il une structure d'accueil (garderie, centre de loisirs du Cabirol et George Sand, maisons citoyennes) le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires ? (Plusieurs réponses possibles)

- a) Oui, un centre de loisirs
- b) Oui, une maison citoyenne
- c) Oui, une autre structure
- d) Non

34. Sauf si 33 (d) A quelles occasions fréquente-il ces structures ? (Plusieurs réponses possibles)

- a) Parfois, les mercredis après-midi
- b) Parfois, pendant les vacances scolaires
- c) Souvent, les mercredis après-midi
- d) Souvent, pendant les vacances scolaires

35. Sauf si 33 (d) Que pensez-vous des conditions d'accueil de votre enfant sur ces temps ?

Echelle de satisfaction

- 1= pas satisfaisant
- 4= Très satisfaisant

36. Si 35 (1) ou (2) Précisez :

37. Si 33 (d) Précisez pour quelles raisons (plusieurs réponses possibles) :

- a) Je n'en ai pas besoin
- b) Mon enfant n'est pas intéressé
- c) Je ne connais pas la procédure d'inscription
- d) Je ne connais pas les activités proposées
- e) L'offre de service n'est pas satisfaisante en termes de qualité et/ou de diversité
- f) L'encadrement des enfants me semble insuffisant
- g) Le prix de l'inscription est trop élevé
- h) Autre :

38. Votre enfant a-t-il participé à des séjours de vacances ou des mini séjours organisés par un centre de loisirs au cours de ces dernières années ?

- a) Oui
- b) Non

39. Votre enfant pratique-t-il d'autres activités en dehors sur le temps péri et extrascolaire, dans d'autres structures que celles mentionnées plus tôt ?

- a) Oui, des activités sportives
- b) Oui, des activités artistiques
- c) Non
- d) Autre :

Niveau de satisfaction général

40. Comment jugez-vous globalement les services éducatifs proposés par la Ville à destination des enfants ?

	Pas satisfaisant	Peu Satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
La variété des activités proposées					
La qualité des activités proposées					
L'encadrement des enfants					
Le tarif d'inscription					
La procédure d'inscription					

41. Pour chacun des thèmes suivants, comment estimez-vous qu'il a été pris en charge par la Ville et ses partenaires (dans le cadre du PEDT) ?

	Pas satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
La mixité garçons-filles					
L'accueil des publics fragiles ou en situation de handicap					
L'accès à la culture hors de l'école					
La coopération des éducateurs sur le territoire					
La citoyenneté et le développement durable					

Pistes d'amélioration

42. D'après vous, que faudrait-il développer en priorité sur les temps péri et extra scolaires (3 réponses max.)

- (a) La diversité des activités proposées aux enfants
- (b) La qualité des activités proposées par les intervenants
- (c) L'encadrement et la surveillance des enfants
- (d) La mixité des enfants (genre, âge, etc.)
- (e) L'aide aux devoirs
- (f) Le libre choix des enfants et l'attention accordée par les adultes aux besoins des enfants
- (g) Les espaces dédiés aux activités périscolaires (salles de classe, cour, aménagements)
- (h) Des temps libres dans la cour et en intérieur : les enfants s'occupent en autonomie avec les jeux et matériels mis à leur disposition
- (i) Autre :

43. Connaissez-vous ou en avez-vous entendu parler ? (Cochez la ou les cases correspondantes) :

- a) Les Alae (Accueil de Loisirs Attachés à l'Ecole)
- b) Les Maisons Citoyennes
- c) Le PEDT (projet éducatif territorial)
- d) Les Parcours découverte
- e) L'EMISA (Ecole municipale d'initiation sportive et artistique)
- f) Le Portail familles
- g) Le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- h) Le dispositif « savoir nager »

- i) L'école du goût
- j) Les actions partenariales avec l'UNICEF
- k) Je n'en connais aucun

44. Si 43 (d) Précisez de quelles activités vous avez entendu parler dans le cadre du parcours découverte :

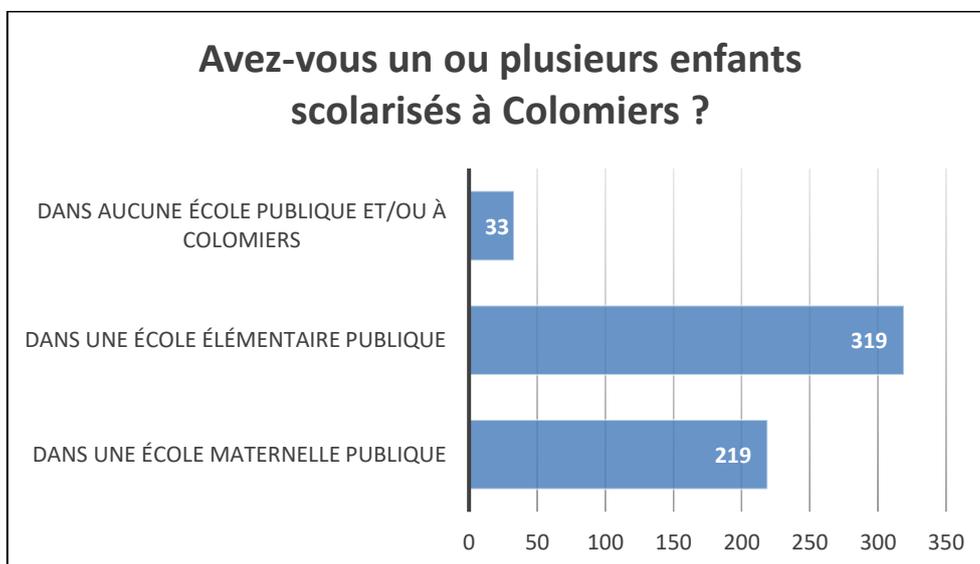
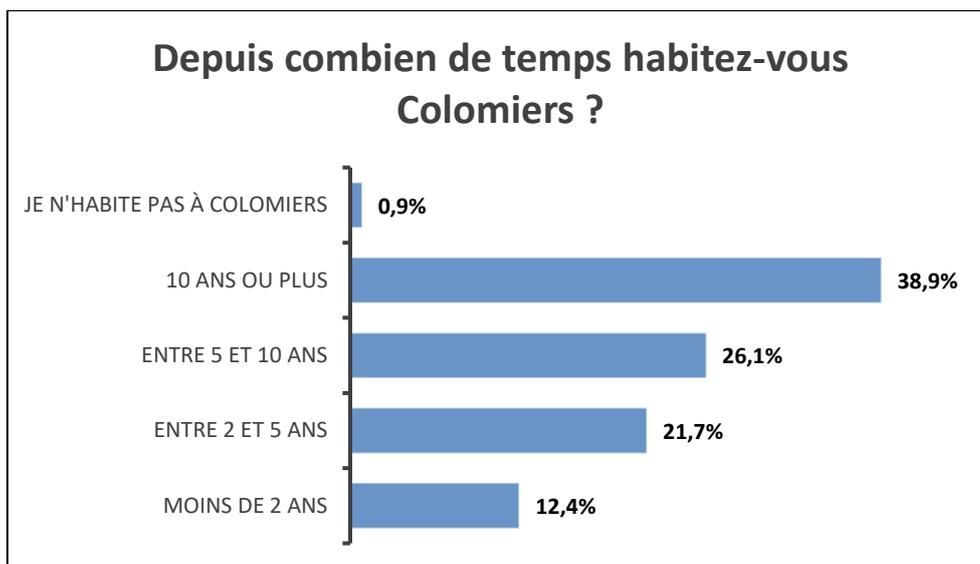
45. Si 43 (c) Estimez-vous une bonne connaissance du PEDT, de son rôle et de ses objectifs ?

46. Seriez-vous volontaire pour participer à un groupe de discussion qui se réunira par visioconférence au courant du mois de janvier afin de contribuer à la réflexion sur le nouveau PEDT ?

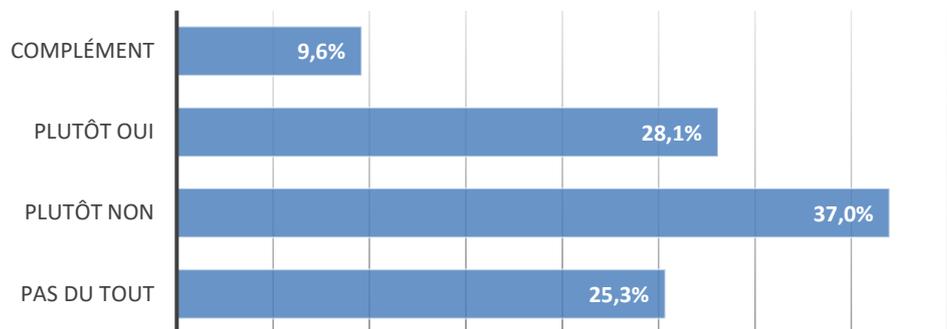
(a) Oui

(b) Non

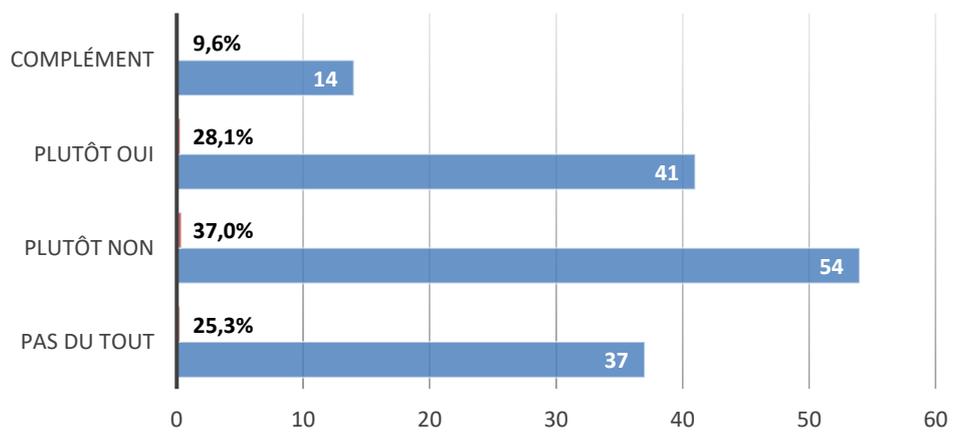
47. Si Oui, Indiquez une adresse mail à laquelle nous pourrions vous contacter :



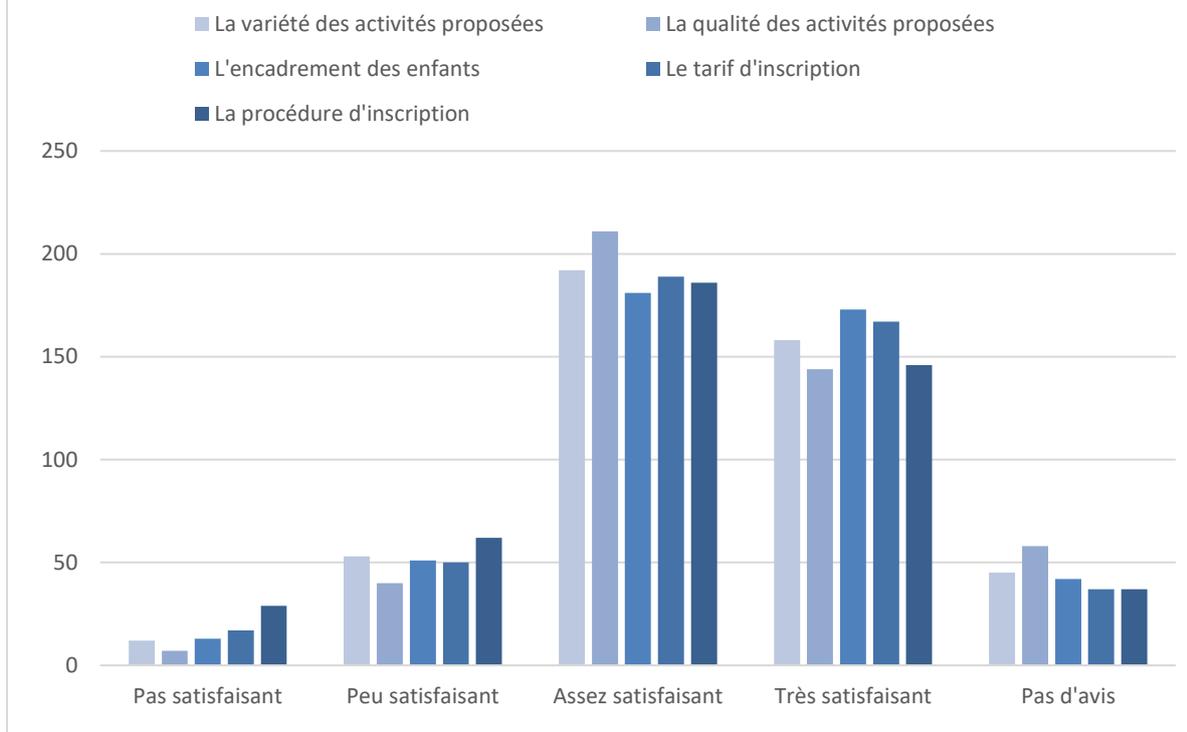
Estimez vous avoir une bonne connaissance du PEDT, de son rôle et de ses objectifs ?



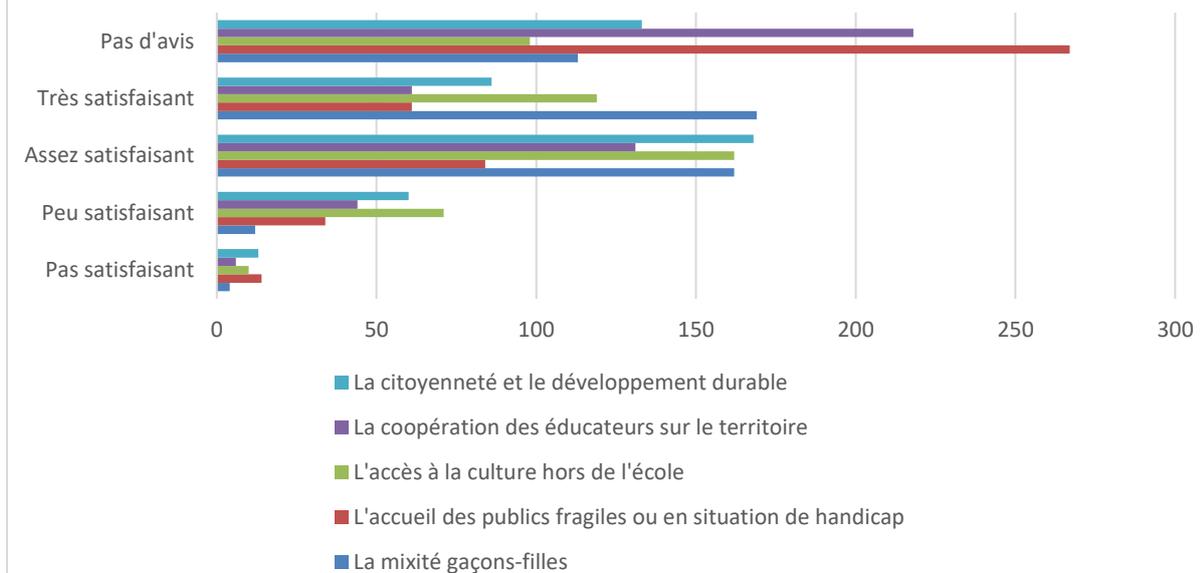
Estimez vous avoir une bonne connaissance du PEDT, de son rôle et de ses objectifs ?

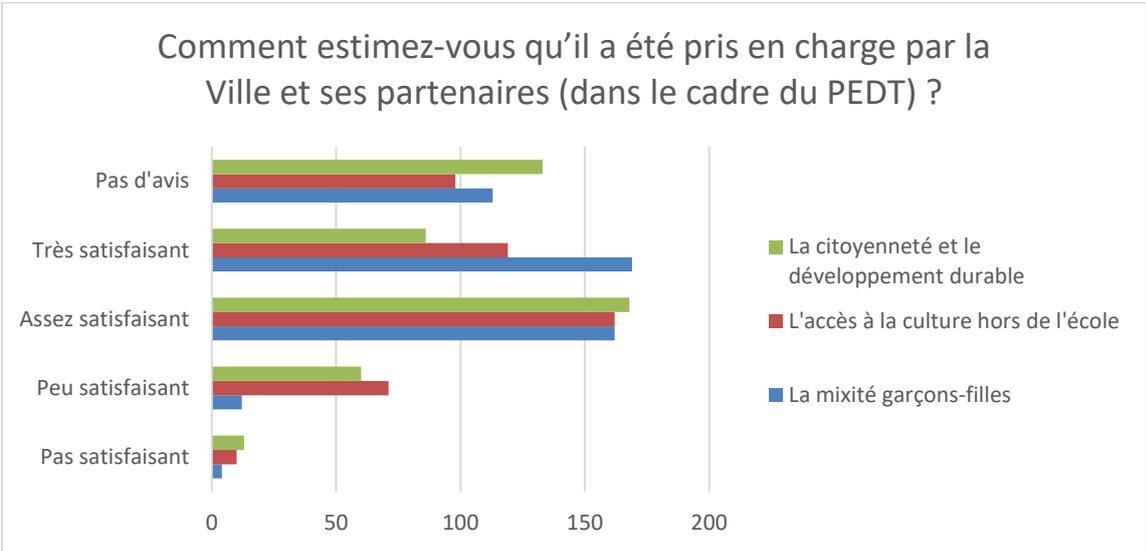
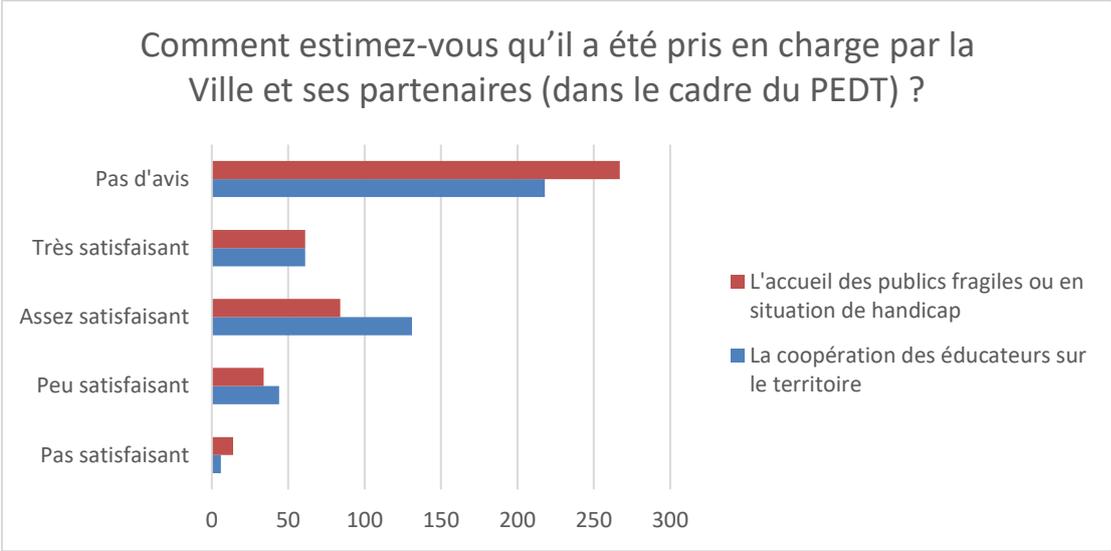


Comment jugez-vous globalement les services éducatifs proposés par la Ville à destination des enfants ?



Pour chacun des thèmes suivants, comment estimez-vous qu'il a été pris en charge par la Ville et ses partenaires (dans le cadre du PEDT) ?





Enquête

VOUS ÊTES PARENT D'UN ENFANT SCOLARISÉ À COLOMIERS ?



Votre avis sur les **loisirs éducatifs**
et les **activités péri et extra**
scolaires proposées par la Ville
nous intéresse !



Vous pouvez flasher le
QR Code ou saisir le lien
ci dessous :

[https://link.infini.fr/
colomiers-pedt](https://link.infini.fr/colomiers-pedt)

5 minutes maximum



Evaluation du PEDT de Colomiers 2018-2021

Le PEDT est le cadre dans lequel s'inscrit l'action éducative de la Ville de Colomiers et de ses partenaires depuis 2018. Le PEDT couvre les différents temps de l'éducation : le temps scolaire bien sûr mais aussi les actions éducatives complémentaires qui se déroulent avant et après la classe, sur les temps péri et extra scolaires. Il couvre également différents domaines : le sport, la culture, la citoyenneté, la santé, l'éducation au développement durable.

La ville de Colomiers s'est engagée depuis plusieurs mois dans une démarche d'évaluation de son PEDT, qui devra être renouvelé en 2022. Dans cette perspective, elle souhaite recueillir l'avis de ses partenaires, et les invite à suggérer des pistes d'améliorations. *Votre point de vue nous intéresse ! Vous pouvez dès à présent répondre à notre enquête en cliquant ici : [URL questionnaire](#)*

Identification

1. Quel est votre nom ?

2. Intervenez-vous pour la Ville de Colomiers au titre d'une association ?

- a) Oui
- b) Non

3. Si 2 (a) Quel est le nom de votre structure ?

4. Si 2(a) Quelles responsabilités exercez-vous au sein de celle-ci ?

- a) Dirigeant
- b) Chargé de mission
- c) Animateur
- d) Autre :

5. Si 2(b) A quel titre intervenez-vous pour la Ville ? (Dans le cadre du PEDT)

- a) Je suis une entreprise
- b) Je suis autoentrepreneur
- c) Je suis indépendant
- d) Autre :

Connaissance du PEDT

6. Estimez-vous avoir une bonne connaissance du PEDT, de son rôle et de ses objectifs ?

Echelle de valeurs :

- 1= pas satisfaisant
- 4= très satisfaisant

7. L'une de vos actions a-t-elle bénéficié d'un financement par le PEDT en 2021 ou antérieurement ?

- a) Oui
- b) Non

8. Si 7 (a) Précisez succinctement la nature de(s) l'action(s)

Interventions et public cible

9. Depuis combien de temps intervenez-vous dans le cadre du PEDT ?

- a) Depuis 1 an
- b) Depuis 2 ans
- c) Depuis 3 ans
- d) Depuis plus de 3 ans

10. Apprès de quelle tranche d'âge intervenez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- a) Des enfants de moins de 3 ans
- b) Des enfants entre 3 et 11 ans
- c) Des jeunes de plus de 11 ans

11. Quelle est la fréquence de vos interventions ?

- a) Elles sont ponctuelles
- b) Elles sont régulières tout au long de l'année

12. Sur quels temps ces interventions se déroulent-elles ? (Plusieurs réponses possibles)

- a) En semaine
- b) Seulement le mercredi
- c) Pendant les petites vacances
- d) Pendant les grandes vacances

13. Où intervenez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- a) Sur une ou plusieurs écoles
- b) Sur un ou plusieurs ALAE
- c) Sur des équipements sportifs
- d) Sur des équipements culturels
- e) Au Cabirol
- f) Dans une ou plusieurs maisons citoyennes
- g) Autre :

14. Au regard des interventions que vous menez dans le cadre du PEDT, que pensez-vous des relations que vous entretenez avec :

	Pas satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant	Non pertinent
Les enfants					
Les parents					
Les enseignants					
Les directions des écoles					
Les directeurs et animateurs des ALAE					
Les services municipaux					
Les associations					

15. Comment jugez-vous globalement les conditions dans lesquelles vous réalisez vos actions avec les enfants ?

Echelle de valeurs :

1= pas satisfaisant

4= très satisfaisant

16. Avez-vous participé au Forum des Associations le 11 septembre 2021 ?

a) Oui

b) Non

17. Si 16 (a) Cette journée vous a-t-elle été utile ? (Plusieurs réponses possibles)

a) Oui, elle m'a permis d'échanger et de prendre contact avec d'autres acteurs du PEDT

b) Oui, elle m'a permis de mettre en place des partenariats dans le cadre du PEDT

c) Oui, elle m'a fourni des informations utiles pour mener à bien mon projet

d) Non, cette journée ne m'a pas été utile

18. Si 17(d) : Précisez :

19. Si 16 (b) : Pourquoi ?

- a) Je n'ai pas eu connaissance de cet évènement
- b) Ce n'était pas utile pour moi
- c) Je n'étais pas disponible
- d) Autre :

20. Prévoyez-vous de solliciter un financement par le PEDT en 2022, ou avez-vous été sollicité par les équipes de loisirs de la ville sur un futur projet qui demanderait un financement PEDT ?

- a) Oui
- b) Non

21. SI 20 (b) Pourquoi ?

Niveau de satisfaction générale vis-à-vis de la politique éducative de la Ville de Colomiers

22. Comment jugez-vous l'action éducative de la Ville de Colomiers dans son ensemble ?

Echelle de satisfaction

1= Pas satisfaisant

4=Très satisfaisant

23. Si 22 (1) ou (2) Précisez :

24. Pour chacun des thèmes suivants, comment estimez-vous qu'il a été pris en charge par la Ville et ses partenaires (dans le cadre du PEDT) ?

	Pas satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
La mixité garçons-filles					
L'accueil des publics fragiles ou en situation de handicap					
L'accès à la culture hors de l'école					
La coopération entre les éducateurs sur le territoire					
La citoyenneté et le développement durable					



25. Quels sont, selon vous, les points forts de l'action éducative de la Ville ? (Plusieurs réponses possibles)

- a) Les bâtiments scolaires
- b) Les activités périscolaires (ALAE)
- c) L'ALSH du Cabirol / L'ALSH de George Sand
- d) Le PEDT
- e) Le forum des associations
- f) Les activités sportives
- g) Les activités culturelles
- h) Autre :

26. Dans quels domaines souhaiteriez-vous voir la politique municipale pour l'éducation évoluer en 2022 et au-delà ? (Plusieurs réponses possibles)

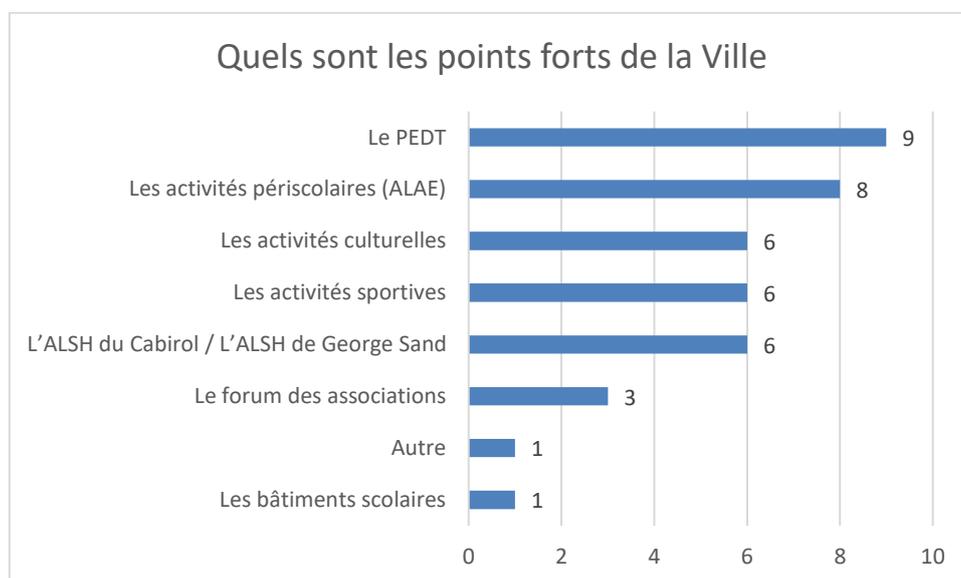
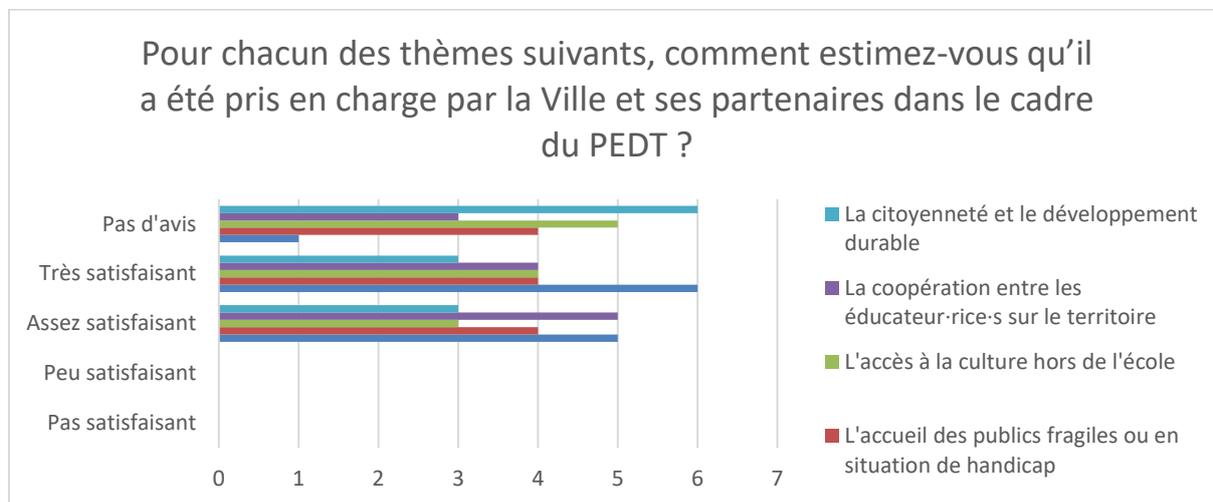
- a) La communication
- b) Les moyens alloués aux associations et aux indépendants
- c) La coordination des acteurs
- d) La qualité des activités éducatives proposées aux enfants
- e) La diversité des activités éducatives proposées aux enfants
- f) L'accueil des enfants pendant les vacances
- g) Autre (préciser)

27. Seriez-vous volontaire pour participer à un groupe de discussion qui se réunira par visioconférence au courant du mois de janvier afin de contribuer à la réflexion sur le nouveau PEDT ?

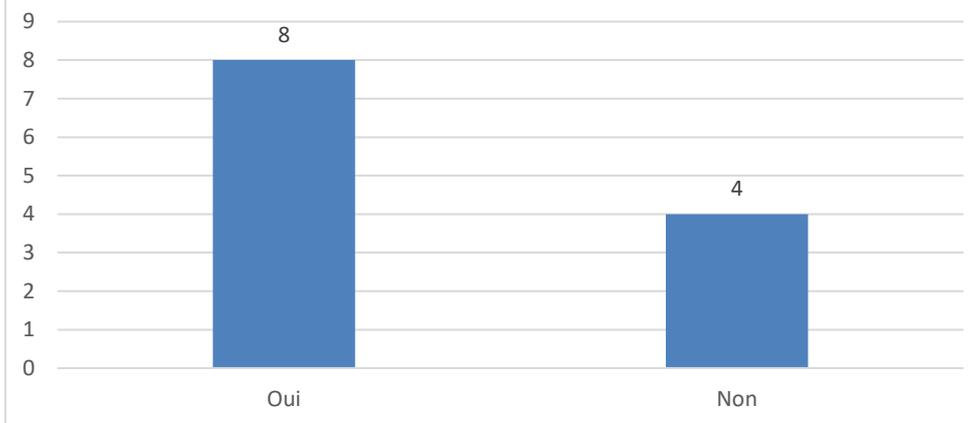
- a) Oui
- b) Non

28. Si 27 (a) Indiquez une adresse mail à laquelle nous pourrions vous contacter :

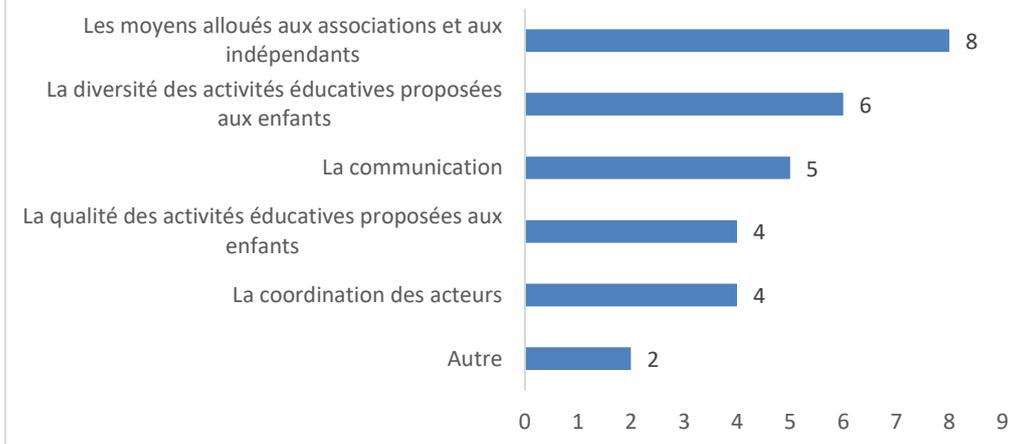




Avez-vous participé au Forum des Associations le 11 septembre 2021 ?



Dans quels domaines souhaiteriez-vous voir la politique municipale pour l'éducation évoluer en 2022 et au-delà ?



Questionnaire pour l'évaluation du Projet éducatif Territorial

Ce questionnaire s'adresse aux agents de la ville pour mesurer le niveau de connaissance et d'implication dans la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial. Nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien y consacrer.

1. **Vous travaillez dans quel service :**

.....
.....

2. **Vous travaillez à la mairie depuis combien de temps.....**

3. **Connaissez-vous les objectifs du Projet Educatif Territorial ?**

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Complètement

4. **Pouvez-vous citer ces objectifs ?**

.....
.....
.....

5. **Connaissez-vous les actions menées dans le cadre du Projet Educatif Territorial?**

- Aucune Très peu Quelques-unes Beaucoup

6. **Pouvez-vous citer des actions qui concernent votre service ?**

.....
.....
.....

7. **Pouvez-vous citer des actions réalisées dans d'autres services ?**

.....
.....
.....



8. Dans le cadre du Projet Educatif Territorial, avez-vous été amené à travailler avec d'autres services ?

- Pas du tout Peu Parfois Souvent

Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....

9. Connaissez-vous l'organisation du Projet Educatif Territorial (Comité de pilotage, Commission d'engagement des projets et parcours découverte, Coordination PEDT, Référents PEDT, Appel à projet...)

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Complètement

10. Diriez-vous que le Projet Educatif Territorial a impacté la vie de votre service ?

- Pas du tout A la marge Moyennement Enormément

11. Vision du Projet Educatif Territorial

<i>Par rapport à votre service</i>	
Quels sont les points positifs du PEDT ?	Quels sont les points négatifs du PEDT ?
<i>Par rapport à votre pratique</i>	
Quels sont les points positifs du PEDT ?	Quels sont les points négatifs du PEDT ?

12. Comment avez-vous été informé du Projet Educatif Territorial ?

.....
.....
.....



13. **Quelles informations avez-vous sur le Projet Educatif Territorial ?**

.....
.....
.....

14. **Avez-vous communiqué les informations à des usagers ?**

- Pas du tout Peu Parfois Souvent

15. **Le Projet Educatif Territorial s'adresse à des enfants ou des jeunes de la commune ? Selon vous, quel impact il a sur les enfants ?**

A. **Un impact sur la découverte de nouvelles activités**

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Absolument

B. **Un impact sur le bien vivre**

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Absolument

C. **Un impact sur l'apprentissage de la citoyenneté et l'inclusion de tous les publics**

- Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Absolument



Colomiers – éléments de réponse – référentiel

Question 2 : Les actions prévues ont-elles contribué à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnel du PEDT ?

- Les actions du PEDT ont contribué à améliorer la mixité garçon/fille dans la participation des enfants

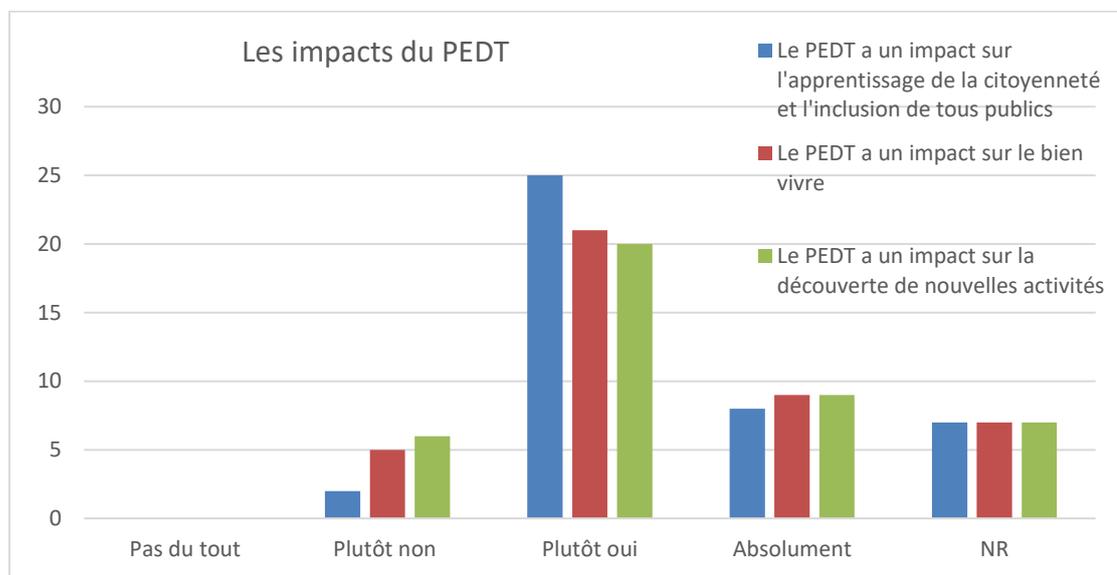
Selon les responsables : (19 répondants) la majorité a répondu « vrai » à la question : Le taux de participation fille / garçons aux parcours découverte ou activités du PEDT sont similaires ?

- Les acteurs porteurs d'actions ont été attentifs à l'accueil des familles éloignées de l'école et aux enfants en situation de fragilité :

Une question sur la tranche des quotients familiaux de la CAF a été posée aux responsables d'accueil mais ils n'ont pas d'éléments de réponse.

- Les actions du PEDT ont permis de développer le niveau global de participation des enfants à des activités culturelles hors de l'école

Dans les questionnaires adressés aux agents et aux responsables, nous n'avons pas d'informations sur le taux de participation. Néanmoins, la question suivante a été posée aux agents : « Le PEDT s'adresse à des enfants ou des jeunes de la commune ? Selon vous quel impact il a sur les enfants ? »



- L'image de « galaxie éducative » est présente dans les représentations des acteurs de l'éducation notamment chez les responsables l'ALAE ou ALSH :

Les responsables :

- « Le PEDT a **permis de faire travailler ensemble les différents services municipaux et les partenaires éducatifs de la commune** de manière transversale »
- « Une réelle **communauté éducative** s'est installée »
- « Pour moi, le PEDT est un projet qui permet de **mettre en lien différents partenaires** de l'éducation au sein de la ville et de poser des objectifs communs à tous pour travailler à partir de bases communes »

En outre, lorsqu'on leur pose la question des points positifs du PEDT, beaucoup de responsables citent la construction d'une base commune et le travail collectif :

- « Le travail et l'échange partenarial avec les différents acteurs pédagogiques pour l'intérêt de l'enfant. »
- « Le PEDT permet de créer un lien entre les différents acteurs, c'est une base commune pour mettre en œuvre une politique éducative cohérente sur la collectivité »
- « La **communauté éducative** créée autour de l'enfant, les temps d'échanges institutionnalisés et récurrents. **Le lien** entre toutes les structures de loisirs de la ville ».

Les agents :

Lorsqu'on leur pose la question des points positifs du PEDT, ils sont nombreux à souligner que le partenariat entre les différents services est un avantage :

- « Le **partenariat** : la possibilité de créer davantage de lien, de projets à plus grande échelle et de qualité »
- « Travail et **relation avec d'autres services** »
- « La **communauté éducative** créée autour de l'enfant, les temps d'échanges institutionnalisés et récurrents. Le lien entre toutes les structures de loisirs de la ville »

Réponses des agents sur leur collaboration ou non avec d'autres services : (42 répondants)



Question 4 : La mise en œuvre du PEDT s’appuie—elle sur des collaborations efficaces, innovantes et cohérentes avec les partenaires internes (service et élu.e.s) et externes ?

- Les représentants de la ville (service et élus) et ses partenaires extérieurs identifient des améliorations souhaitables dans la gouvernance et le pilotage du PEDT

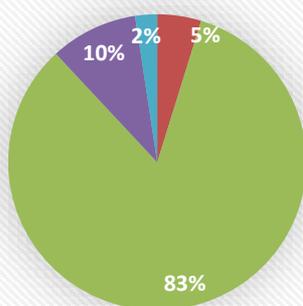
Dans le questionnaire aux agents : Connaissez-vous l’organisation du PEDT (Comité de pilotage, Commissions d’engagement des projets et parcours découverte, coordination PEDT, Référents PEDT, appel à projet...). On peut en tirer des statistiques.

- Les partenaires de la ville comprennent et identifient bien les objectifs poursuivis par la ville dans le cadre de sa politique éducative ?

Réponse des responsables (19 répondants) : ils ont tous répondu connaître le PEDT « suffisamment » ou « complètement ». Personne ne considère peu ou pas le connaître.

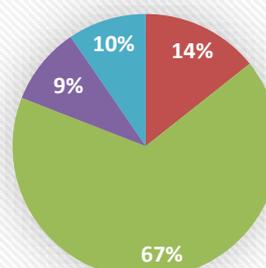
Réponse de agents (42 répondants) :

Connaissez-vous les objectifs du PEDT ?



■ Pas du tout ■ Plutôt non ■ Plutôt oui ■ Complètement ■ NR

Connaissez-vous les actions menées dans le cadre du PEDT



■ Aucune ■ Très peu ■ Quelques unes ■ Beaucoup ■ NR

- Les élus, les services et/ou acteurs de terrains identifient des besoins mal couverts ou insuffisamment pris en compte dans la politique éducative actuelle

- Les partenaires de la ville sont force de proposition dans la mise en œuvre du PEDT, ils ont le sentiment que leur point de vue est pris en compte par la ville

Les aspects négatifs :

« Dites en quelques mots ce que vous trouvez négatif dans le PEDT » (responsables) //

« Quels sont les points négatifs du PEDT ? » (Agent)

- **Le taux d’encadrement** est une réponse récurrente de la part des agents et des responsables sur les points négatifs du PEDT. Ces derniers considèrent qu’il est insuffisant :

- « Les taux d’encadrements supérieurs dans le cadre d’une signature PEDT face à ceux en cas de non-signature. Si le PEDT a pour vocation de répondre au mieux, aux besoins de la population, la mise en place de

groupes plus petits devrait être une priorité afin de s'assurer de la bonne disponibilité des agents pour chaque enfant ».

- « Le PEDT est difficile à mettre en place quand il manque des animateurs »
- Malgré le fait que certains agents et responsables soulignent les avantages du travail de groupe et reconnaissent l'existence d'une « galaxie éducative », d'autres **déplorent le manque de coopération** :
 - « Chacun travail dans son coin » (agent)
 - « Il y a un **manque de lien et de travail commun entre les structures éducatives** »
 - « Sentiment **d'avancer un peu seul** » (responsable)

Ce qui faudrait changer :

« Dites en quelques mots ce que vous aimeriez changer dans le PEDT » (responsables) // « Quels sont les points négatifs du PEDT ? » (Agent)

- Les responsables expriment **une volonté de participer à l'élaboration et à la rédaction du PEDT**. Lorsqu'on leur pose la question : « Dites ce que vous aimeriez voir changer dans le PEDT », ils répondent :
 - « Les participants à l'élaboration du PEDT : convier un directeur ALSH/ALAE pour avoir des constats/retour de terrain ».
 - « Si cela était possible, je souhaiterais participer davantage à l'élaboration du PEDT ».
 - « Que plus d'acteur soient impliqués dans l'écriture, notamment les animateurs qui sont en premières lignes avec les enfants et constatent les besoins et changement ».
- **Les forums / calendrier** :
 - « Une meilleure **anticipation entre le forum et les dates butoirs** des rendus de projet (la période rentrée est déjà assez intense) » (responsable)
 - « Les échéances entre la présentation du forum et les dates d'envoi des projets sont courts surtout lors de début d'année intense » (responsable)
 - « **Revoir le format du forum PEDT**, avec l'arrivée de nouveaux prestataires » (responsable)
 - « Il faudrait des prestataires le jour j au forum » (agent)

Votre connaissance du PEDT	
Définition synthétique du PEDT selon pôle et activité d'affectation.	
3 mots pour caractériser le PEDT columérin	
Accès au document cadre ?	
Une politique globale ou un dispositif parmi d'autre ?	
Niveau de connaissance des instances de pilotage et de coordination. Votre retour en tant que membre du COTECH et référent Pedt	



Niveau de connaissance des partenaires, du réseau PEDT. Votre place dans cette communauté éducative des partenaires	
Niveau de connaissance des évènements, rencontres et organisations en lien	
Retours sur les supports et outils de communication	
Retours sur les outils d'évaluation continus	
Votre appropriation du PEDT	
Utilisation du PEDT pour projet de service, de fonctionnement, d'équipement...	

Utilisation du PEDT auprès des équipes encadrées ? Levier managérial ?	
Quelle communication en interne ?	
Votre implication au sein du PEDT	
Quels projets / actions en lien mis en place ?	
Quels moyens mis à disposition : humains, logistiques, financiers, temps...?	
Votre évaluation du PEDT	
Par rapport aux liens entre les partenaires, entre les services ? Notion de transversalité ?	



Par rapport aux axes éducatifs et à l'évolution des publics	
Favoriser les mixités et l'inclusion	
Développer le bagage culturel	
Permettre le bien vivre ensemble sur le territoire	
La citoyenneté et le développement durable	

Rythme des publics	
Citer 2 grands points positifs	
Citer 2 grands points négatifs	
Citer 2/3 éléments de perspectives / de changement / d'évolution	

ANNEXE 15 PARCOURS DECOUVERTES 2021

PARCOURS DECOUVERTES PEDT 2021										
LIEU	PRESTATAIRE	COUT	PERIODE	TEMPS	NB SCEANCES	AGE ENFANTS	NBRE ENFANTS	FILLES	GARCONS	BESOIN SPECIFIQUE
GEORGE SAND MATER	LA GLANERIE	600	JANVIER/FEVRIER/MARS	2H30	12	3-6 ANS	12	7	5	
	VITO SPORT	450	MARS/AVRIL	2H30	6	3-6 ANS	15	10	5	1
	BB SIGNENT	312	MAI/JUIN	2H30	6	3-6 ANS	8			
	SENSISIGNE	440	JANVIER A JUIN	2H30	9	3-6 ANS	21	12	8	1
HELENE BOUCHER MATER	ETAPS	0	SEPTEMBRE/OCTOBRE	2H30	5	3-6 ANS	11	7	4	
	LES PETITS DEBROUILLARDS	1176	SEPTEMBRE/OCTOBRE	2H	6	3-6 ANS	12	4	8	
	SOPHROLOGIE	350	SEPTEMBRE/OCTOBRE	2H	6	3-6 ANS	11	6	5	
	SOPHRO VRO	660	SEPTEMBRE/OCTOBRE	2H	6	3-6 ANS	11	6	5	
	ETAPS		SEPTEMBRE A DECEMBRE	2H30	5	3-6 ANS	7	4		
	BB SIGNENT	312	AVRIL/MAI	2H	6					
	LES PETITS DEBROUILLARDS	1176	MARS/AVRIL	2H	6	3-6 ANS	8	2	6	
LUCIE AUBRAC MATER	CPIE	440	DECEMBRE/JANVIER	2H	2					
	SEMAINE 0 DECHETS	0	17 MAI AU 27 MAI	2H						
	VIDEO	1000	JUIN	2H	1					
JEAN MACE	SOPHROLOGIE	720	JANVIER/FEVRIER	2H	6	3-6 ANS	9	8	1	1
	LUDISCIENCES	810	JANVIER/FEVRIER	2H	6	3-6 ANS	12	5	7	
	ETAPS	0	AVRIL/MAI/JUIN		8					
JULES FERRY MATER	AZEK	21110	AVRIL/MAI/JUIN	2H	6	3-6 ANS	15	15	15	2
	BB SIGNENT	312	JANVIER/FEVRIER/MARS	2H30	6	3-6 ANS	12	5	7	1
	MISA	150	MARS	2H30	4	3-6 ANS	12	9	3	
	SPECTAMBULE	1350	MARS/MAI/JUIN	2H	8	3-6 ANS	24	9	15	1
MARIE CURIE	VITO SPORT	450	MAI/JUIN	2H	6	3-6 ANS	24	11	13	2
	BB SIGNENT	312	JANVIER/FEVRIER/MARS	2H	6	3-6 ANS	11	8	4	1
	VERONIQUE ROUSTEAU	360								
LAMARTINE MATER	COLOMIERS BASKET	600	AVRIL	2H	7	3-6 ANS	35	16	19	1
	VITO SPORT	450	MARS/AVRIL	2H30	6	3-6 ANS	15	10	5	1
EN JACCA/SIMONE VEIL	SCIENTINELLE	720	MAI	2H30	9	3-6 ANS	12	7	5	
	BB SIGNENT	312								
LAMARTINE ELEM	BB SIGNENT	312	MARS/AVRIL	2H30	6	3-6 ANS	8	5	3	
	ETAPS		MAI/JUIN	2H30	6	3-6 ANS	26	14	12	1
	LUDISCIENCES	1311								
JULES FERRY ELEM	MINKALA	500		2H	10	6-10 ANS	10	8	2	
	APPRENTISSAGE PHILO	225	MAI/JUIN	2H30	8	6-10 ANS	13	9	4	1
	SPECTAMBULE		MARS A JUIN	2H	10					
ALAIN SAVARY ELEM	MINKALA	616,64	MAI A JUILLET	2H	8	6-10 ANS	11	6	5	
	SORTIE MOURTIS	2706	JUIN	JOURNEE	1	6-10 ANS	400			
	PAVILLON BLANC	0	MARS A JUILLET		15					
	BB SIGNENT	540								
LUCIE AUBRAC ELEM	RADIO COM'UNIK	1602,4	JANVIER A JUIN	2H	7	6-10 ANS	30	15	15	1
	AZEK	2110	MAI/JUIN	2H	12	6-10 ANS	106	50	56	1
SIMONE VEIL	BREAKIN'SCHOOL	3360								
	SOPHRO	360								
HELENE BOUCHER ELEM	ETAPS		OCTOBRE A DECEMBRE	2H	4	6-10 ANS	12	5	2	
	LA GUILDE	653,38	JANVIER/FEVRIER	2H	5	6-10 ANS	46	28	22	
	LES PETITS DEBROUILLARDS	1176	SEPTEMBRE/OCTOBRE	2H	6	6-10 ANS	12	2	8	
	ETAPS		JANVIER/FEVRIER	2H	4	6-10 ANS	7	5	2	
COLLEGE VICTOR HUGO	LES APPRENTISSAGES PHILOS	270		2H	6					
COLLEGE VOLTAIRE	RADIO COMMUNIK MARLENE MALFIN	1939,6		2H	7					
CABIROL	UNICEF/PREFACE	211,06	VACANCES ÉTÉ							
MC VAL D'ARAN	RADIO COM'UNIK	2340,9								
	BREAKIN'SCHOOL	1780								
	COUTURE	450								
	CHANTS	450								
MC SEYCHERON	APPRENTISSAGE PHOTO	540	JANVIER A AVRIL	2H30	6	10-13 ANS	9	6	3	
	RADIO COM'UNIK	481,6	JUIN							
MC ST EX	EN VIVO	1365								
MC EN JACCA	RADIO COM'UNIK	1019,6	VACANCES DE FEVRIER		5	10-13 ANS	8	5	3	
MC NASPE	RADIO COM'UNIK	2340								





Fait à COLOMIERS

En date du :

Cachet et signature du Maire :



Projet Educatif Territorial



Mairie de Colomiers

1 place Alex-Raymond

www.ville-colomiers.fr

Projet Educatif Territorial

06 07 13 50 30

www.ville-colomiers.fr

COLOMIERS

